



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue**

VOLUME 37

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Tuesday, October 22, 2024

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le mardi 22 octobre 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Leila Ghahhary Benjamin Herrera Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe MacKay Kate McGrann Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

III

Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Hélène Laurendeau Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Sébastien Lafrance Nancy Miles Sujit Nirman
Human Rights Coalition	David Matas Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland

IV Appearances / Comparutions

Jenny Kwan

Sujit Choudhry

Mani Kakkar

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka

Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando De Luca

Chinese Canadian Concern Group on
The Chinese Communist Party's
Human Rights Violations

Neil Chantler

David Wheaton

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn

Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

Sikh Coalition

Balpreet Singh

Prabjot Singh

Bloc Québécois

Mathieu Desquilbet

Iranian Canadian Congress

Dimitri Lascaris

V
Table of Content / Table des matières

	PAGE
ROUNDTABLE : DISINFORMATION, DIGITAL SPACE AND DEMOCRATIC PROCESSES / TABLE RONDE: DÉSINFORMATION, ESPACE NUMÉRIQUE ET PROCESSUS DÉMOCRATIQUES	1
Panel moderated by/Panel animé par Dr. Lori Turnbull	1
Presentation by/Présentation par Dr. Heidi Tworek	4
Presentation by/Présentation par Dr. Chris Tenove	11
Presentation by/Présentation par Dr. Elizabeth Dubois	17
Presentation by/Présentation par Mr. Vivek Krishnamurthy	24
Presentation by/Présentation par Dr. Emily Laidlaw	31
Presentation by/Présentation par Mr. Marcus Kolga	38
Presentation by/Présentation par Dr. Shelly Ghai Bajaj	45
Open discussion/Discussion ouverte	53
ROUNDTABLE : ELECTORAL INTEGRITY : NOMINATION CONTEST AND LEADERSHIP CONTESTS / TABLE RONDE: INTÉGRITÉ ÉLECTORALE : COURSES À L'INVESTITURE ET COURSES À LA DIRECTION	98
Panel moderated by/Panel animé par Dr. Lori Turnbull	98
Presentation by/Présentation par Dr. Kenneth Carty	100
Presentation by/Présentation par M. Marc Mayrand	109
Presentation by/Présentation par Mr. Michael Pal	116
Presentation by/Présentation par Dr. André Blais	126
Presentation by/Présentation par Dr. Laura Stephenson	132
Open discussion/Discussion ouverte	139

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mardi 22 octobre 2024 à 9 h 02

COMMISSAIRE HOGUE: La table ronde de ce matin s'intitule « Désinformation, espace numérique et processus démocratiques », or, said otherwise « Disinformation, Digital Space and Democratic Processes », et nous avons sept invités : Monsieur Kolga; Mrs. Ghai Bajaj who is... ah, just over there, sorry; Heidi Tworek; we have Emily Laidlaw, Chris Tenove; Vivek Krishnamurthy; and Elizabeth Dubois.

Et l'animateur sera le professeur Lori Turnbull, professeure à la faculté de gestion de l'Université Dalhousie et conseillère principale de l'Institut pour la gouvernance et la politique publique.

Donc, à vous la parole.

--- TABLE RONDE: DÉSINFORMATION, ESPACE NUMÉRIQUE ET PROCESSUS DÉMOCRATIQUES :

--- PANEL ANIMÉ PAR D^{re} LORI TURNBULL:

D^{re} LORI TURNBULL: Merci beaucoup, Madame la Commissaire.

Et bonjour tout le monde. Merci beaucoup d'avoir accepté l'invitation ce matin, et je souhaite la bienvenue à tous nos participants. Nous sommes très reconnaissants de pouvoir compter sur votre expertise sur ce sujet très important.

Maintenant, la Commissaire a déjà présenté nos invités, je vais maintenant parler du sujet, après quoi je reviendrai aux panélistes.

Donc, on parle de désinformation, d'espace

1 numérique et de processus démocratiques. La désinformation et
2 la mésinformation réfèrent à des affirmations fausses et
3 vérifiables, partagées, dans le second cas, sans intention de
4 tromper, et, dans le premier, avec l'intention de tromper et
5 d'induire en erreur.

6 Une troisième catégorie, la malinformation,
7 fait référence à des informations qui découlent de la vérité,
8 mais qui sont exagérées ou utilisées hors contexte dans le
9 but d'induire en erreur et de causer un préjudice potentiel.

10 L'acronyme DMM est utilisé dans le présent
11 document pour désigner la mésinformation, la désinformation
12 et la malinformation.

13 Alors, quelle que soit l'intention, la DMM
14 est potentiellement nuisible à bien des égards, notamment en
15 réduisant la confiance dans les institutions et les médias,
16 en brisant la cohésion sociale et en portant atteinte à
17 l'intégrité des processus démocratiques. C'est pourquoi
18 certains États sont susceptibles d'utiliser la DMM à des fins
19 d'ingérence étrangère.

20 Mais la DMM n'est pas un phénomène nouveau :
21 les États ont déjà diffusé des mensonges et de la propagande
22 bien avant l'essor des médias sociaux. Toutefois, les
23 plateformes de médias sociaux et l'écosystème numérique en
24 général ont considérablement accru la diffusion et l'impact
25 de la DMM. Cela explique pourquoi la DMM, d'une part, et les
26 médias sociaux, d'autre part, sont souvent discutés et
27 traités simultanément. Plus récemment, les progrès des outils
28 d'intelligence artificielle générative ont ajouté une autre

1 couche à la discussion.

2 Donc, ce matin, nous entendrons sept invités,
3 sept panélistes qui vont traiter de divers aspects reliés à
4 ces enjeux. Et je pense que certains vont aborder exactement
5 les mêmes sujets, donc les concepts reviendront sur le tapis,
6 ce qui sera très utile parce que ce sont des enjeux très
7 complexes.

8 Alors, nous sommes en séance hybride. Nous
9 allons commencer par Heidi Tworek qui nous parvient à
10 l'écran.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Madame Turnbull, avant de
12 débiter, pour l'avantage de ceux qui suivent nos travaux,
13 j'aimerais que vous nous expliquiez qui sont les panélistes.
14 J'ai donné leurs noms, mais je n'ai rien dit au sujet de
15 leurs expertises et de leurs antécédents.

16 **D^{re} LORI TURNBULL:** Oui, je ne voulais pas me
17 répéter, mais d'accord. Alors, ce que je vais faire, je vais
18 commencer dès maintenant.

19 Donc, Heidi Tworek est présidente de la
20 Chaire canadienne de recherche et d'histoire sur la politique
21 publique à Ottawa, à l'Université d'Ottawa. Elle est en
22 ligne.

23 Emily Laidlaw est responsable du droit de la
24 cybersécurité et professeure associée à l'Université de
25 Calgary.

26 Chris Tenove est associé de recherche au
27 Centre sur les études sur les institutions démocratiques à
28 l'Université de Colombie-Britannique.

1 Vivek Krishnamurthy est professeur associé de
2 droit et directeur de l'École du Colorado en droit.

3 Elizabeth Dubois est professeure associée à
4 l'université en matière de politiques, de communications et
5 de technologies ici, à l'Université d'Ottawa.

6 Marcus Kolga est un journaliste d'enquête et
7 Senior Fellow à l'Institut Macdonald-Laurier.

8 Et finalement, Shelly Ghai Bajaj est
9 doctorante à l'Université... post-doctorante à l'Université de
10 Toronto.

11 Je pense que j'ai nommé tout le monde.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Merci beaucoup.

13 **D^{re} LORI TURNBULL:** Donc, on commencera par
14 Heidi, après quoi on reviendra à Chris. Donc, je voulais tout
15 simplement vous le dire.

16 À vous.

17 **--- PRÉSENTATION PAR D^{re} HEIDI TWOREK:**

18 **D^{re} HEIDI TWOREK:** Donc, à la veille des
19 élections, on a des problèmes avec la Russie. La Russie veut
20 de l'appui ici, au Canada, pour sa guerre contre l'Ukraine.

21 Vous vous souvenez qu'au cours des élections
22 – et je vais parler de la Pologne et de la Lituanie en 1600
23 quelque, ce qui a amené à quelque chose de démocratique. Dans
24 le cas des confrontations entre le Canada et la Russie, il y
25 a des leçons à tirer de l'histoire.

26 L'ingérence étrangère, c'est aussi vieux que
27 les élections, mais le rôle spécifique des informations a
28 joué un rôle très différent au fil des ans. Et il n'y a pas

1 de solution facile en étudiant le passé, par contre on peut
2 voir ce qui est sans précédent et ce qui exige de nouvelles
3 politiques.

4 Merci beaucoup de cette invitation à
5 comparaitre devant vous pour me pencher sur ces enjeux.

6 J'enseigne à la Chaire de la Colombie-
7 Britannique sur les études démocratiques et j'ai étudié sept
8 instances démocratiques. En ce qui concerne le CSDI, on
9 analyse le présent et on se prépare à l'avenir. Alors, je
10 m'intéresse à l'histoire des communications et surtout à la
11 façon dont les nouvelles technologies des communications ont
12 un impact sur la démocratie.

13 Les historiens disent que souvent on a de la
14 difficulté à prévoir l'avenir en qualité d'historiens, mais
15 il y a une chose qui est sûre, c'est que l'information va
16 demeurer un outil clé pour l'ingérence étrangère. La question
17 qui se pose, c'est : comment contenir ce phénomène tout en
18 respectant les valeurs de la démocratie.

19 Aujourd'hui, je vais donc explorer le dossier
20 de l'ingérence avant de voir comment les nouvelles
21 technologies ont eu un impact sur ce phénomène, je vais dire
22 ce qui est nouveau en matière de médias sociaux avant de
23 finir par des recommandations.

24 Premièrement, l'histoire. Donc, le point
25 tournant dans les interventions des États est arrivé pendant
26 la Première Guerre mondiale. Les États sont devenus beaucoup
27 plus impliqués dans la gestion de l'information pendant la
28 Première Guerre, ce qui a soulevé de l'intérêt dans la

1 question de l'ingérence en ce qui concerne les objectifs
2 politiques et économiques.

3 Donc, deux choses ont accéléré le phénomène.
4 Premièrement, il y avait de nouvelles technologies de
5 l'information. Pour la première fois, on pouvait transférer
6 l'information au-delà des frontières, sans papier.

7 Deuxièmement, on pouvait envahir, par
8 exemple, l'espace d'un autre pays. Par exemple, *The Voice of*
9 *America* pendant la Deuxième Guerre et la BBC pendant l'entre-
10 deux-guerres. Donc, c'est devenu une partie très importante
11 de la Guerre froide. Par exemple, entre 46 et 2 000, les
12 États-Unis et l'Union soviétique sont intervenus dans à peu
13 près 11 % des élections tenues un peu partout dans le monde.

14 L'information a joué un rôle clé dans ce
15 contexte au niveau des mesures actives, et vous voyez des
16 livres derrière moi en ce qui concerne justement les mesures
17 actives prises par les États-Unis et l'Union soviétique. Les
18 aspirations des États ont permis de réinvestir dans
19 l'information pour influencer et pour s'ingérer dans les
20 affaires des autres pays.

21 Peut-être que l'histoire semble fixe, mais ne
22 vous imaginez pas qu'on sait tout. Au contraire, il a fallu
23 75 ans pour débusquer les photographies que les Américains
24 ont vues en Allemagne. On a eu des photos prises par les
25 agents SS et qui étaient envoyées par l'entremise du
26 Portugal, qui était neutre, aux agences de presse des États-
27 Unis. Donc, on pense que peu d'information a été diffusée aux
28 États-Unis par l'Allemagne entre 1914 et plus tard; en fait,

1 grâce aux agences et grâce à la technologie radiophonique, on
2 a réussi à le faire en Allemagne. Pourquoi? Pour assurer la
3 neutralité des États-Unis, mais ça a failli, bien sûr,
4 puisque les États-Unis sont entrés dans la guerre en 1917 et
5 ensuite en 1941.

6 Donc, il y a des incitatifs pour cacher des
7 choses. Alors, c'est comme ça que moi, j'ai trouvé mon gagne-
8 pain. L'histoire nous apprend qu'il faut être humble quant à
9 ce que nous connaissons au sujet de la circulation de
10 l'information au moment où on se parle.

11 Mais comment les phénomènes technologiques
12 sont-ils influencés, sont-ils influençables? En fait, ça ne
13 facilite pas nécessairement l'ingérence, l'existence de ces
14 moyens. En fait, les nouvelles technologies permettent de
15 contester les pouvoirs et permettent d'accroître la paix au
16 niveau international.

17 Au début des années 60, par exemple, on avait
18 des câbles sous-marins, une technologie établie qui rassurait
19 l'Empire britannique, mais les pouvoirs de l'Allemagne qui
20 ont investi dans la radio au début du siècle dernier a permis
21 de dominer les réseaux radiophoniques si bien que les câbles
22 téléphoniques ont perdu de leur importance, donc les réseaux
23 sans-fil ont permis de contrer ce problème, et en dépit de la
24 défaite au cours de la Première Guerre, l'Allemagne a
25 continué à investir dans la radiophonie. Et ce qui est
26 ironique, c'est que les nazis ont utilisé ces pouvoirs pour
27 propager leurs contenus racistes à travers la planète.

28 Mais cela n'était pas prévu au départ. Plutôt

1 que de blâmer les technologies de l'information, il faut
2 plutôt comprendre comment d'autres s'en sont servis comme
3 outils. Donc, au début du 20^e siècle, l'Allemagne voulait
4 régler des problèmes de relations internationales et les
5 Britanniques ne voulaient pas investir dans de nouvelles
6 technologies, par contre. Même chose aujourd'hui.

7 L'ingérence nuit, est un problème de
8 relations internationales, et souvent on considère les
9 technologies comme un cout de l'ingérence et les couts ne
10 cessent d'augmenter. Les leçons de l'histoire nous montrent
11 que l'infrastructure peut servir à diffuser divers contenus.
12 Donc, il y a d'autres façons de s'attaquer aux réseaux de
13 l'ingérence étrangère. Camille François, par exemple, a dit
14 qu'il y avait un réseau ABC : Actions, Contenus et
15 Comportements. Donc, même si le contenu n'est pas
16 problématique, le comportement peut l'être.

17 D'après les leçons de l'histoire, il y a au
18 moins deux autres facteurs : l'infrastructure, je viens de le
19 décrire, et deuxièmement, les finances. L'ingérence
20 financière peut se présenter sous plusieurs formes. Trois
21 exemples : offrir de l'information gratuitement, payer pour
22 afficher sur cette plateforme, ou encore payer des acteurs
23 pour diffuser en ligne de l'information. Les communications
24 offrent de nouvelles façons de financer les opérations de ce
25 genre, mais les méthodes de retracement, que ce soit ici ou
26 ailleurs, existent déjà.

27 Maintenant, je vais parler des parallèles et
28 des précédents historiques, mais je ne veux pas vous laisser

1 l'impression qu'il n'y a rien de nouveau dans la situation
2 actuelle. Je vois au moins cinq nouveaux développements, cinq
3 nouvelles réalités.

4 Premièrement, il y a des barrières beaucoup
5 moins élevées pour la dissémination et la production
6 d'informations erronées.

7 Deuxièmement, il y a beaucoup plus
8 d'incitatifs financiers pour produire de l'information, que
9 ce soit par l'entremise de publicités, de la vente de
10 produits ou d'autres formes d'influençage en ligne.

11 Troisièmement, il y a plus d'individuation au
12 niveau de la granulométrie de l'information.

13 Quatrièmement, prolifération des espaces
14 privés en ligne – par exemple, les applis de messagerie.

15 Et cinquièmement, la disparition rapide du
16 matériel en ligne, donc la disparition des sites web et
17 l'inaccessibilité de certaines plateformes. Ça rend difficile
18 de comprendre ce qui s'est passé la semaine dernière, encore
19 moins ce qui s'est passé il y a dix ans. Donc, c'est presque
20 impossible, dans un environnement contrôlé surtout par des
21 entreprises privées, de stocker les données pendant longtemps
22 et de les rendre accessibles pour la recherche.

23 Donc, toute approche de politiques doit
24 prendre en compte trois enjeux. Premièrement, quels sont les
25 problèmes préexistants pour lesquels il y a déjà des
26 politiques qui existent? Deuxièmement, comment mettre en
27 œuvre les politiques existantes de façon plus stricte? Et
28 troisièmement, quels sont les nouveaux enjeux et les

1 nouvelles politiques nécessaires?

2 Donc, ce sont trois recommandations et je
3 serais prête à en discuter davantage au cours de la période
4 de questions.

5 Premièrement, l'ingérence informationnelle ne
6 peut pas traiter de l'information seulement. L'appui aux
7 médias, la littératie dans les médias ne suffiront pas. Il
8 faut qu'on se rende compte qu'il y a la diplomatie et les
9 relations internationales qui sont prises en compte. Il faut
10 mieux analyser la façon dont l'ingérence se fait dans les
11 médias par tel ou tel État et pourquoi.

12 Deuxièmement, la circulation financière
13 nécessite plus d'attention, mais que ce soit FINTRAC ou un
14 groupe de travail, il faut des règles plus strictes et une
15 meilleure coordination à l'international. Ça serait très
16 profitable.

17 Troisièmement, développer et mettre en œuvre
18 des règles de transparence sur les plateformes vont permettre
19 de mieux comprendre la prévalence et la prolifération de
20 l'information. Le projet de loi C-63 permet de progresser
21 dans cette voie. La transparence permettra des recherches
22 plus précises sur la vulnérabilité à l'égard de l'ingérence
23 étrangère, y compris une prise en compte de diverses
24 communautés.

25 En conclusion, donc, il demeure très
26 difficile de mesurer les effets précis de diverses
27 mésinformations et désinformations sur l'individu parce que
28 souvent ça peut avoir un effet sur l'électeur, mais ça a un

1 effet aussi sur la façon dont les politiciens interprètent
2 cela et agissent en conséquence.

3 Donc, à long terme – en termes d’histoire, on
4 dirait à très long terme –, comment protéger la liberté
5 d’expression et les autres valeurs diplomatiques...
6 démocratiques? L’ingérence étrangère ne va pas disparaître,
7 mais ce qui est clair, c’est que les frontières changent avec
8 le temps, donc pour diminuer ce problème et pour le faire de
9 façon démocratique, j’aurais une quatrième recommandation et,
10 ma foi, je me fie aux autres panélistes pour voir quelles
11 sont les idées qu’ils vont émettre.

12 Merci beaucoup.

13 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup, Madame
14 Tworek.

15 Et maintenant, monsieur Tenove.

16 **--- PRÉSENTATION PAR D^r CHRIS TENOVE :**

17 **D^r CHRIS TENOVE:** Merci. Merci beaucoup.

18 Merci à la Commissaire, aux participants.
19 Merci de l’invitation et de me permettre de participer à ce
20 processus très important.

21 Alors, je suis chercheur associé à l’École
22 d’affaires mondiales de l’Université de Colombie-Britannique
23 et directeur adjoint au Centre pour l’étude des institutions
24 démocratiques.

25 Ma recherche porte sur la réglementation, la
26 désinformation en périodes d’élections et les excès en ligne
27 des politiciens et des journalistes. Les technologies,
28 politiques et politiques administratives dans le domaine

1 évoluent de façon très rapide et très complexe. C'est une
2 course entre le développement de tactiques néfastes en ligne
3 et de la réaction face à ces tactiques néfastes.

4 Par exemple, il y a à peine cinq ans, qui
5 aurait pu prévoir que des acteurs étatiques utiliseraient
6 l'intelligence artificielle pour créer de fausses versions de
7 sites de nouvelles et pour créer même des documentaires
8 utilisant l'information de ce genre.

9 Plutôt que de se concentrer sur des tactiques
10 spécifiques pour répondre à ces défis, je vais me concentrer
11 sur trois grands domaines.

12 Premièrement, je veux tirer au clair le fait
13 que les démocraties sont à risque dans le domaine des
14 opérations d'information et je vois trois sources
15 potentielles de préjudices.

16 Premièrement, les informations d'opération
17 peuvent : premièrement, diminuer le préjudice, réduire la
18 participation pleine des citoyens d'un pays; deuxièmement,
19 miner une concurrence équitable entre les gens qui se
20 présentent à des postes élus; et finalement, compromettre la
21 capacité fonctionnelle des institutions démocratiques, par
22 exemple les organismes qui gèrent le processus électoral.

23 Les opérations d'information peuvent
24 potentiellement causer des préjudices très sérieux à ces
25 actifs et, au bout du compte, de façon cumulative avec
26 d'autres facteurs. Cela peut contribuer à des changements à
27 long terme dans nos systèmes d'information ainsi que dans nos
28 sociétés, ce qui rend tous ces actifs encore plus

1 vulnérables.

2 En ce qui concerne le terme « opérations
3 d'information », je me sers de ce terme à dessein plutôt que
4 de parler de mésinformation ou de désinformation. Il est
5 question de coordonner des actions, y compris non seulement
6 les informations qui se limitent à l'information, et ça,
7 c'est relié à ma deuxième intervention, c'est-à-dire comment
8 on doit identifier et réagir à l'ingérence étrangère avec ces
9 opérations. Il faudrait mettre l'accent sur les activités
10 coordonnées plutôt que les contenus individuels. Il faut
11 faire particulièrement attention, à savoir s'il y a des
12 éléments de coercition, de financement malicieux ou de
13 déceptions.

14 La coercition, c'est l'utilisation de
15 violence ou de menaces pour miner la capacité des personnes à
16 participer ou à être élu pour jouer un rôle dans les
17 institutions démocratiques. Les politiciens canadiens, selon
18 les chercheurs, ont davantage d'abus en ligne et hors ligne.

19 Nous n'avons pas de données rigoureuses ici
20 au Canada, mais pour vous situer le contexte, dans un rapport
21 de 2024 du Centre Brennan aux États-Unis, on a trouvé que
22 43 % des législateurs avaient fait face à des menaces
23 violentes pendant leur mandat et précédant la campagne, et la
24 plupart, c'était avec les médias sociaux, et ce n'est pas
25 clair si... quelle est la fréquence de ces menaces des acteurs
26 étrangers, car on peut se déguiser sur les médias et sur les
27 plateformes sociaux ou par courriels.

28 Pour vous donner une idée, j'ai fait une

1 enquête de 95 journalistes canadiens. 15 % ont indiqué qu'ils
2 avaient fait face à des menaces ou des attaques à leur
3 réputation qu'ils pensent venaient des acteurs étrangers.
4 Cette étude a aussi montré que les préjudices ne sont pas
5 limités à la violence physique. 63 % ont indiqué que les
6 menaces et les attaques à leur réputation ont causé des
7 dommages à leur santé mentale; 43 % ont pensé qu'ils allaient
8 arrêter leur carrière de ce fait. Et dans cette étude, ces
9 préjudices étaient vécus disproportionnellement par les
10 femmes.

11 Un deuxième élément, à part la coercition,
12 c'est le financement illégal, l'utilisation illégitime et
13 illégale pour amplifier des voix ou pour arrêter d'autres
14 voix. Par exemple, la Commission a déjà entendu qu'il y a eu
15 une mise en accusation de deux Russes qui ont dirigé des
16 fonds de façon secrète pour influencer... pour les influenceurs
17 basés aux États-Unis et au Canada pour... Bien des
18 juridictions, ont eu du mal à s'assurer que les plateformes
19 des médias sociaux n'acceptent pas des fonds pour la
20 publicité politique qu'ils ne contre... et ça contrevient à la
21 loi. C'est... il peut y avoir des faux comptes ou d'autres
22 techniques pour atteindre leurs objectifs au niveau de la
23 publicité sans transfert d'argent.

24 Un troisième élément de déception, c'est par
25 rapport à la mauvaise représentation : qui communique ou
26 comment la communication se fait, et en plus c'est un contenu
27 d'infos continues, et la politique de Meta pour un
28 comportement inauthentique coordonné capture ces facteurs. Ça

1 inclut l'utilisation de faux comptes ou d'autres techniques
2 de déception pour promouvoir un contenu ou pour évader les
3 modalités des services des plateformes. Meta a indiqué qu'ils
4 avaient pris des actions contre des acteurs étrangers qui
5 utilisaient ce comportement.

6 Et cette Commission aussi a entendu que l'IA
7 générative est utilisée pour créer des images ou de l'audio
8 des personnes pour leur faire dire des choses ou faire des
9 choses qui n'ont pas eu lieu. On peut noter aussi qu'il y a...
10 on voit aussi une « impersonalisation » de sites web ou de
11 documents des organisations, y inclus les médias des
12 nouvelles ou... mais aussi des instances électorales, des
13 scientifiques et institutions scientifiques, entre autres.

14 Je vais conclure pour vous indiquer quelles
15 sont les politiques... implications au niveau des politiques.
16 Si un acteur étranger participe à ce genre d'information...
17 opérations d'information, on peut considérer que c'est une
18 ingérence étrangère plutôt qu'une influence légitime.
19 Toutefois, une communication qui inclut ces éléments peut
20 endommager les processus démocratiques, que ce soit fait par
21 des acteurs étrangers ou nationaux. Et donc, les politiques
22 pour les contrer, quelles que soient leurs sources, va
23 fortifier la démocratie.

24 C'est important de le considérer quand on
25 tient compte des avantages de la gouvernance des plateformes
26 des médias sociaux qui ne mettent pas forcément l'accent sur
27 l'ingérence intérieure. Par exemple, la loi... le projet de loi
28 qui est devant le Parlement en ce moment par rapport à la *Loi*

1 *sur les dommages en ligne.*

2 Deuxièmement, différents secteurs doivent
3 participer pour identifier, atténuer et aller de l'avant pour
4 la responsabilisation de ces informations... opérations
5 d'information. Ça, ça inclut les journalistes, les chercheurs
6 indépendants, les plateformes des médias sociaux, les
7 services numériques et les agences « gouvernementaux ».
8 Chaque secteur a différentes capacités et différentes
9 limites.

10 Quand il s'agit d'identifier les opérations
11 d'information, les journalistes et les chercheurs
12 indépendants peuvent mettre de l'avant des cas, ils peuvent...
13 des fois ils ont (inintelligible), ils ont du mal à
14 identifier la coordination et aussi les financements cachés.

15 Ces défis sont exacerbés par le déclin
16 aux données sur les plateformes. Les plateformes des médias
17 sociaux peuvent offrir des données pour faire les enquêtes et
18 les plateformes sont mieux placées pour identifier des
19 comptes... des faux comptes et la coordination, y inclus des
20 tendances et les violations des modalités de service.

21 Les acteurs gouvernementaux, surtout ceux qui
22 travaillent dans le SIGINT ou dans les renseignements peuvent
23 avoir des... une réflexion pour identifier des activités ou des
24 acteurs menaçants hors ligne.

25 Question pour la politique critique, c'est
26 d'assurer que l'inform... qu'il faut structurer l'information
27 dans les différents secteurs et un élément, on en par... on en
28 tient compte avec le projet de loi C-70 qui inclut une

1 autorité... le pouvoir pour le SCRS de partager de
2 l'information avec des entités privées, y inclus comment ça
3 doit se faire et comment ça doit influencer le comportement
4 sur les plateformes.

5 Quand il s'agit de l'intégration des
6 opérations d'information au niveau, se rappeler que ce n'est
7 pas limité à exposer des faussetés ou contrer les messages.
8 L'atténuation inclut des mécanismes tels que le soutien à la
9 sécurité pour les cibles de coercition, les plateformes et le
10 harcèlement. Les politiques des plateformes sur le
11 harcèlement, les faux comptes, le contenu synthétique de
12 déception sont essentiels pour l'atténuation. Il faut de la
13 réglementation pour qu'il y ait une amélioration et une mise
14 en œuvre juste de ces politiques pour fortifier la liberté
15 d'expression.

16 La responsabiliser pour les informations des
17 opérations d'opération peut être faire en nommant et en
18 accusant les journalistes et les chercheurs indépendants. Il
19 faut des mécanismes d'imputabilité par ces compagnies de
20 technologies pour qu'il n'y ait... pour qu'il y ait un
21 (inintelligible) il n'y ait pas d'incitatifs pour ce qui est
22 des violations de la politique et limiter le récidivisme. Il
23 faut des normes claires et l'application... la capacité
24 d'application de ces politiques par le gouvernement.

25 **D^{re} LORI TURNBULL:** Nous allons maintenant
26 passer au professeur Dubois.

27 **--- PRÉSENTATION PAR D^{re} ELIZABETH DUBOIS:**

28 **D^{re} ELIZABETH DUBOIS:** Merci beaucoup. Merci

1 au Commissaire, merci de nous donner la possibilité de
2 contribuer.

3 Je m'appelle Elizabeth Dubois, je suis... je
4 travaille... je suis membre de la Société pour...

5 Depuis une décennie, j'essaie de comprendre
6 comment les technologies sont intégrées dans les campagnes et
7 j'essaie de comprendre comment les politiques, les
8 journalistes et les membres de la société civile et d'autres
9 utilisent les nouvelles technologies pour essayer de faire
10 avancer leurs campagnes. Et j'ai fait des études sur robots-
11 politiques, ça, c'était la version de l'IE dont on
12 s'inquiétait en 2015, j'ai regardé d'autres filtres, et aussi
13 je fais des enquêtes sur les journalistes et sur les
14 influenceurs en ligne.

15 Et tous ces éléments ont faire situation
16 sorte qu'on tient compte de la désinformation et également de
17 l'ingérence étrangère, et ça, c'est parce que les outils et
18 les tactiques qui sont utilisés ici au Canada sont utilisés
19 aussi dans les contextes à l'étranger de façon semblable, et
20 ce qui veut dire que ce n'est pas tellement la technologie ou
21 les éléments de notre écosystème numérique qui sont
22 importants, mais c'est la façon que ces outils et
23 technologies sont utilisés, comment ça change les différentes
24 relations entre ces acteurs politiques.

25 Alors, aujourd'hui, je voudrais vous parler
26 de notre écosystème médiatique, et souvent nous essayons de
27 mettre l'accent sur certains outils, certains acteurs ou
28 certains éléments de désinformation, mais je pense qu'il faut

1 plutôt penser que comment tout ça, c'est interrelié.

2 Dans notre écosystème actuel, nous avons les
3 médias sociaux, et ça, on en parle beaucoup dans le contexte
4 de l'ingérence étrangère et de la désinformation. Il y a
5 toute une variété d'outils dans les médias sociaux, mais
6 aussi, on a des espaces privés et semi : Telegram, Discord,
7 et d'autres types de messagerie. Tout ça, c'est davantage
8 intégré dans nos systèmes d'information. Et cet écosystème en
9 ligne, ce n'est pas non plus complètement séparé des systèmes
10 hors ligne. Il y a du va-et-vient entre le en-ligne et le
11 hors-ligne, et c'est le suivi de ce qui se passe, c'est ce
12 qui est le plus important quand il faut essayer d'examiner
13 les risques et comment on peut contrer la désinformation et
14 l'ingérence étrangère.

15 Au-delà de cette division de l'en-ligne et de
16 hors-ligne, il y a aussi une division entre le monde privé et
17 le monde public. Souvent, on pense que ce qu'il faut, c'est
18 d'évaluer ce qui se passe dans les espaces publics, car nous
19 essayons de façon juste à protéger, mais il y a un rôle pour
20 les espaces privés. Mais nous avons aussi qu'il y a beaucoup
21 de désinfor... de contenu de désinformation passe par des
22 espaces semi-privés ou complètement privés, et ça, ça fait
23 que c'est des défis tout à fait particuliers s'il faut
24 comprendre comment le flux se fait avec ces travaux.

25 Là, j'ai essayé de vous expliquer comment ça
26 a l'air, ce contexte, mais quand on utilise ce contexte, ça
27 peut expliquer pourquoi c'est si important.

28 Tout d'abord, l'information ne reste pas là

1 où c'est placé dans notre environnement. Vous n'avez pas de
2 l'information qui est seulement affichée sur Facebook, c'est
3 affiché sur Facebook et ensuite ça va être... ça va passer à
4 d'autres médias, ça va passer à un groupe WhatsApp, on va en
5 parler dans les communications en face à face, en personne.
6 Donc, l'information peut voyager partout et les systèmes sur
7 lesquels nous nous fions pour contrôler ces informations pour
8 tenir compte qu'il y a beaucoup plus d'information qui peut
9 être consommée par une personne toute seule, eh bien, les
10 systèmes vont dicter quelle information va avoir... va être
11 dans nos flux, et c'est contrôlé par des acteurs importants
12 et ce ne sont pas des politiques, mais c'est les plateformes
13 de technologies qui prennent beaucoup de décisions par
14 rapport à quelle information peut et quelle information ne
15 peut pas arriver à proéminent.

16 Y'a des choix par rapport au contenu qui est
17 choisi, ça, c'est basé sur le lieu de la personne qui l'a
18 créé, aussi par rapport aux publicités, les dépenses qui
19 peuvent se faire dans une élection quand c'est payé dans une
20 certaine devise. Et il y a d'autres contrôles, mais là je
21 vous ai donné seulement quelques exemples.

22 Et aussi, nous avons des tendances humaines
23 par rapport aux flux de communication. Les êtres humains ont
24 tendance à partager des informations qui sont
25 sensationnelles, des choses qui nous choquent, et des choses
26 dont on va parler dans ce grand réseau dont on fait partie.
27 Et ça, c'est important, car les acteurs étrangers comprennent
28 que ces plateformes de technologies avec ces tendances

1 psychologiques des humains, ça crée un espace dans lequel ils
2 peuvent manipuler la situation pour qu'il y ait un flux
3 d'informations qui passe à travers tout le système. Donc, ils
4 savent que l'information ne va pas rester tout simplement sur
5 Facebook quand ils ont placé de l'information là. Ils savent
6 qu'ils peuvent s'attendre à ce que le contenu va avoir une
7 communication beaucoup plus large.

8 Alors, ce qui se passe dans ces situations,
9 c'est que les acteurs étrangers peuvent créer des distances
10 entre eux-mêmes et le contenu. Ils font un placement initial,
11 mais ce contenu va passer par différentes étapes, à travers
12 différentes plateformes en ligne, hors ligne, en privé, en
13 public, et on peut avoir beaucoup de mal pour tracer le
14 contenu, et il faut aussi savoir qu'on ne peut pas vraiment
15 faire le tracement des fonds qui sont utilisés pour placer ce
16 contenu, et finalement, on a un contenu qui était... qui venait
17 de l'étranger, mais que ça apparaît plus tard à être quelque
18 chose qui est national, car ç'a été intégré dans les
19 discussions qui arrivent au niveau national.

20 Notamment, quand les acteurs étrangers vont
21 placer du contenu dans cet écosystème, il faut... comprenant
22 que ça va être propagé et que ça va développer un flux qui
23 n'est peut-être pas complètement contrôlé, mais comprennent
24 aussi que ce contenu va apparaître pour... dans différents
25 endroits pour une personne. Donc, quand on veut utiliser cet
26 écosystème médiatique, eh bien, c'est basé sur l'hypothèse
27 que cette information va être visible pour les gens de bien
28 des façons différentes. Et donc, ça, ça fait en sorte que les

1 gens ont tendance à croire les choses qu'ils voient à
2 répétition, et ça, ça fait en sorte que la désinformation
3 devient de plus en plus puissante.

4 Et avec tout ça, nous savons aussi que dans
5 le contexte électoral, c'est seulement les menaces les plus
6 importantes qui vont être notées, les choses qui vont être
7 plus sûrement à risque pour l'intégrité de nos élections.

8 Mais la plupart de ce que je viens de
9 décrire, c'est des menaces individuellement, c'est des
10 menaces peu élevées, et là, il y a une situation où
11 l'ingérence étrangère peut être utilisée pour créer un
12 environnement où... qui n'est pas fiable, et ça peut être...
13 créer un environnement où personne ne sait quoi... en quoi on
14 peut avoir confiance et en qui on peut avoir confiance. Donc,
15 les gens vont se méfier de plus en plus ou ils peuvent
16 vraiment se méfier de nos élections, que ce soit fondé ou
17 pas.

18 Avant de passer à quelques notes sur ce que
19 je... nous pouvons faire pour tenir compte de cette réalité, je
20 voudrais mentionner que nous avons également que l'ingérence
21 étrangère et la désinformation vont cibler les communautés
22 marginalisées, en particulier les communautés des diasporas –
23 ça, il y a beaucoup d'informations pour le prouver – et les
24 campagnes de désinformation en ligne vont aussi cibler des
25 petites communautés, que ce soit des diasporas ou
26 marginalisées. Ces petites communautés peuvent être faciles
27 pour faire en sorte que les messages passent activement, car
28 ce sont des communautés qui sont... qui participent beaucoup et

1 qui utilisent des choses comme les vidéos de réaction, des
2 collaborations pour essayer de faire monter un soutien
3 continu de la communauté. Il y a des situations, donc, où
4 vous avez un contenu extrémiste ou de conspiration dans ces
5 communautés où on partage les mêmes messages à plusieurs
6 reprises.

7 Alors, dans les dernières minutes, je
8 voudrais partager trois choses qui sont importantes pour les
9 prochaines étapes.

10 Tout d'abord, par rapport à la littératie
11 médiatique et numérique, il y a beaucoup de... je trouve que
12 c'est important d'avertir avant et vers la suite, mais c'est
13 pas suffisant. Ce qu'il nous faut pour la littératie
14 numérique, il faut un électorat qui est capable d'évaluer et
15 de naviguer cet écosystème complexe, l'écosystème ne devient
16 pas plus simple, mais avoir des meilleures compréhensions,
17 c'est possible.

18 Les plateformes doivent certainement prendre
19 des étapes pour l'autoréglementation, mais évidemment, ce
20 n'est pas suffisant non plus. Nous avons et nous avons vu de
21 plus dans les dernières années que les plateformes peuvent
22 changer leur approche sans beaucoup de préavis, et si ça
23 devait se passer en plein milieu d'une période électorale au
24 Canada, ça serait terrible, car on ne pourrait pas contrer
25 s'il y a beaucoup de désinformation qui arrive.

26 Et finalement, il faut des communications
27 entre le gouvernement et le public. J'ai déjà mentionné que
28 nous avons un seuil très élevé par rapport aux menaces, ça

1 laisse beaucoup de désinformation préjudiciable qui est
2 partagée. Il faudrait de meilleures approches pour tenir
3 compte de ce genre de menaces qui ne vont pas atteindre un
4 seuil important, mais qui sont importantes quand même.

5 Bien sûr, c'est un aperçu très rapide de bien
6 des enjeux. J'ai hâte à la période de discussion.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

8 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci, Professeure Dubois.

9 Et maintenant, le professeur Krishnamurthy,
10 et ensuite le professeur Laidlaw.

11 **--- PRÉSENTATION PAR MR. VIVEK KRISHNAMURTHY:**

12 **M. VIVEK KRISHNAMURTHY:** Merci. Merci au
13 personnel. Merci, Madame la Commissaire.

14 C'est un honneur d'être ici et de suivre des
15 collègues aussi compétents.

16 Je m'appelle Krishnamurthy, j'enseigne à
17 l'Université du Colorado et je parle de l'intersection entre
18 les droits de la personne et la technologie.

19 Donc, ce que j'aimerais faire ici ce matin
20 puisque'il est question de médias sociaux. C'est au sommet de
21 la liste. Donc, je vais parler des défis en matière de
22 détection et de prise d'actions contre la DMM, surtout en ce
23 qui concerne l'ingérence et son contexte, dont je peux parler
24 des outils disponibles et des compromis pour informer et
25 éclairer la prise de décisions.

26 Alors, <non interprété> [TL;DR], un autre
27 thème technique, donc, ça signifie qu'il n'y a pas de
28 solution simple. C'est bien malheureux, il n'y a pas de

1 panacée, il n'y a pas de bouton sur lequel on peut pousser ou
2 encore de loi qu'un peut adopter. Je pense que mes collègues
3 vont revenir là-dessus.

4 Donc, commençons par les dix points les plus
5 importants.

6 Premièrement, adjuger la vérité, et ça, c'est
7 très difficile : juger la vérité. S'il y a un élément dans la
8 désinformation ou la mésinformation, c'est bien le fait que
9 c'est faux et il faut pouvoir le déterminer, mais ça, ce
10 n'est pas facile, c'est très difficile.

11 Madame, vous le savez, comme juge, qu'il faut
12 des années parfois pour en arriver à trouver la vérité Or, la
13 demi-vie du contenu des médias, c'est à peu près six heures.
14 Donc, si on veut dire quel contenu est vrai ou faux et faire
15 quelque chose en conséquence, ben, c'est le temps qui nous
16 est imparti. Donc, quand on parle de distribution du contenu,
17 bien sûr il y a des choses qui sont vraies et d'autres qui
18 sont évidemment fausses, mais beaucoup de choses qui tombent
19 entre les deux extrêmes. Et à ce moment-là, la question qui
20 se pose, c'est quoi faire.

21 Deuxièmement, justement, comment déterminer
22 l'intention. Or, l'intention, c'est la clé de voute en droit,
23 y compris en matière du droit de libre expression. Si on veut
24 frauder quelqu'un, c'est une chose; si on veut blaguer, c'est
25 très différent. Or, les mêmes mots, les mêmes expressions
26 peuvent être utilisés selon le contexte pour divers objectifs
27 et cette décision aussi très difficile. Cette distinction est
28 très difficile à faire.

1 Et encore une fois, on peut revenir à la
2 distribution. Il y a des choses qui, de toute évidence,
3 visent à tromper; d'autres, peut-être moins. Par exemple, il
4 y a des mèmes qui circulent dans le contexte électoral et on
5 voit Donald Trump sur un lion. C'est faux. C'est de
6 l'intelligence générative qui nous a produit cette photo.
7 Est-ce que c'est de la désinformation? De la mésinformation?
8 Est-ce que c'est une analogie? Une expression politique?
9 Donc, il y a beaucoup de choses à juger, beaucoup de
10 jugements à porter.

11 J'ai parlé de la chronologie. Parlons
12 maintenant de l'échelle. C'est le troisième point sur ma
13 liste.

14 À chaque seconde qui passe, il y a une heure
15 de contenu vidéo qui est téléchargé sur YouTube. À chaque
16 seconde, il y a 55 000 de contenus qui sont utilisés sur
17 Facebook. 4 milliards de contenus par jour. Alors, il n'y a
18 pas de système dans la société qui nécessite de prendre des
19 décisions à ce type d'échelle. Or, c'est un gros problème
20 parce qu'en matière de prise de décision, quand on parle d'un
21 gros système, ben, il y a des erreurs de type 1 ou de type 2,
22 des faux positifs et des faux négatifs.

23 Maintenant, en ce qui concerne le droit lié à
24 la libre expression, comme dans bien d'autres cas, on pense
25 qu'un faux positif, c'est plus grave qu'un faux positif
26 (sic), et il faut laisser 1 000 coupables en liberté plutôt
27 que d'envoyer un innocent en prison. C'est pourquoi, en
28 matière de libre expression justement, à l'exception des

1 choses qui portent sur la libre expression, la recherche de
2 la vérité, il y a des paramètres. Il y a aura des erreurs
3 dans ce système, c'est incontournable. Et réfléchissez à
4 cela : un taux d'erreur de 1 % sur Facebook et ses systèmes
5 signifie 14 millions d'erreurs par jour quand on parle de
6 4 milliards de contenus différents et il peut y avoir
7 beaucoup de choses préjudiciables avec cette toute petite
8 marge d'erreur.

9 L'autre question, bon, on a identifié ce
10 matériel, on a identifié par exemple le contenu étranger, si
11 c'est ce qui nous intéresse dans le contexte. Que faire
12 maintenant et comment décider ce qu'il faut faire.

13 Il y a une dizaine d'années, on parlait de
14 décisions binaires : ça viole notre politique ou nos lois, on
15 fait disparaître cela; ce n'est pas le cas, on laisse ça là à
16 l'internet. Mais maintenant, c'est beaucoup plus subtil. Il y
17 a toutes sortes d'outils dans notre trousse désormais. On
18 peut empêcher les gens de faire de l'argent avec tel ou tel
19 contenu, on peut rabaisser cela dans l'algorithme en disant,
20 bon, on va donner moins d'exposition, on ne va pas
21 l'interdire, on peut enlever cela d'une plateforme et dire,
22 bon, là, on ne vous permet pas. Donc, on peut étiqueter, on
23 peut vérifier.

24 Et ce que nous apprenons, c'est qu'il faut
25 diverses interventions selon les circonstances, mais souvent,
26 on ne s'est pas ce qui sera efficace. D'après certaines
27 recherches, la vérification des faits. Alors, ç'a l'air d'une
28 intervention très simple qui fonctionne toujours; or, ce

1 n'est pas le cas. Il y a parfois des effets pervers, et on
2 laisse circuler encore davantage le mensonge sous-jacent.

3 Après le 6 janvier aux États-Unis, ça avait
4 l'air d'une bonne idée d'empêcher justement Don, l'ex-
5 président, d'être sur les plateformes, mais la conséquence,
6 ç'a été que des gens l'ont cru davantage. Et là, je demande
7 au jury de ne pas tenir compte de telle ou telle déclaration,
8 et il faut tenir compte aussi des instructions provenant du
9 juge.

10 Le défi suivant maintenant. Comment décider,
11 comment décider du contenu qu'il faut mettre en lumière pour
12 prendre une décision pour l'adjudication? Est-ce qu'il y a
13 des plateformes qui méritent d'être conservées entièrement?
14 Et il faut le préciser dans les lois parce que c'est un choix
15 pour le gouvernement. On peut dire, non, il ne faut pas
16 exiger une vérification affirmative ou alors des
17 avertissements. Encore une fois, ce qui est important, c'est
18 l'exposition initiale à ce qui est faux ou trompeur qui
19 souvent cause le préjudice. Ensuite, les correctifs ne sont
20 pas très efficaces. Mais il y a un compromis et il y a la
21 surveillance, par exemple cibler les minorités, les risques
22 d'atteinte à la protection des renseignements privés.

23 Et le point numéro 6, les questions de
24 mesures : comment s'assurer que ça a fonctionné ou pas. Et
25 j'ai un professeur qui disait : « Les juristes n'aiment pas
26 les mathématiques », bien, c'est pour ça que j'ai choisi le
27 droit. Mais comment évaluer le rendement d'un système? Il
28 faut bien assigner un numérateur et un dénominateur pour

1 dire, bon, bien, voilà, c'est efficace à, je ne sais pas,
2 moi, 96 %.

3 Premièrement, donc, combien de pièces de
4 contenu assurent... ont besoin d'un suivi? Là, on peut se
5 pencher là-dessus et voir si les décisions sont correctes.
6 Mais le dénominateur, lui, quel est le pourcentage de ce
7 qu'on trouve sur une plateforme qui est en deçà du seuil
8 juridique ou peu importe le seuil qu'on fixera? Et ça, c'est
9 impossible à déterminer en raison de l'échelle, en raison des
10 couts impliqués si l'on veut tenter d'évaluer ce phénomène.

11 Donc, ça veut dire que nous n'avons pas de
12 moyens efficaces pour mesurer justement l'efficacité de ces
13 interventions. Il y a des données, il y a des recherches,
14 beaucoup de scientifiques très brillants y travaillent, mais
15 le défi demeure énorme. Donc, l'intervention politique doit
16 se faire dans ce milieu incertain.

17 Quels sont les outils à notre disposition?
18 J'ai parlé de l'intervention au niveau des choix qui peuvent
19 être faits, mais quels sont les outils? Donc, il faut s'en
20 remettre à l'automatisation en raison de l'échelle. La seule
21 façon pour s'attaquer vraiment à ce problème, c'est en se
22 servant de systèmes automatisés, mais ces systèmes font des
23 erreurs. Donc, il faut modérer le contenu des algorithmes.

24 Et pour revenir sur ce que ma collègue
25 disait, les plateformes, de plus en plus, peuvent déceler les
26 patterns de comportement, c'est le phénomène ABC que Camille
27 François a énoncé, Chris en a parlé, donc les comportements
28 inauthentiques. Mais le contenu lui-même n'est pas pris en

1 compte, c'est plutôt le réseau, et les scientifiques vont
2 parler des signaux en matière de cybernétique. Il y a quelque
3 chose qui ne va pas. C'est une opération d'influence et on
4 va mettre fin à cette opération. Mais là aussi, le défi est
5 énorme parce qu'il y a toujours beaucoup, beaucoup
6 d'évolution très rapide.

7 Donc, très rapidement parce que je vois que
8 mon temps file, qu'est-ce que les gouvernements doivent
9 faire? Moi, je n'ai pas de réponse facile. Et je crois que ce
10 que beaucoup de mes collègues ont dit au sujet de la
11 transparence est très important.

12 Et mon dernier point, ce sera justement que,
13 de plus en plus, ça devient difficile parce qu'on a
14 « politiciser » les choses. Un peu partout dans le monde, les
15 membres de la classe politique pensent que les grandes
16 plateformes s'attaquent à eux et que, par conséquent, les
17 grandes plateformes essaient de ne plus s'engager. Ça devient
18 coûteux d'assurer une telle supervision.

19 Et il y a aussi les messages chiffrés, ça
20 aussi, ça joue un rôle de plus en plus important pour les
21 communications politiques. Le message chiffré qui ne fait
22 qu'augmenter le problème parce qu'on ne sait pas ce qui est
23 dit. On ne peut pas le voir. Tout ce qu'on peut voir, ce sont
24 les grands patterns de communication et c'est très difficile
25 à ce moment-là de déceler les acteurs malveillants.

26 Merci.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

28 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup, Monsieur

1 Krishnamurthy.

2 Et maintenant, Professeure Laidlaw, s'il vous
3 plait.

4 **--- PRÉSENTATION PAR DR. EMILY LAIDLAW:**

5 **D^{re} EMILY LAIDLAW:** Merci. Merci au
6 Commissaire... à la Commissaire et au personnel.

7 Je m'appelle Emily Laidlaw. Je suis
8 présidente de la Recherche canadienne et professeure associée
9 à l'Université de Calgary.

10 Alors, avec le temps qui m'est imparti, je
11 veux discuter du rôle du droit en ce qui concerne la
12 désinformation et la mésinformation en ligne.

13 Qu'est-ce qu'on peut faire? Évidemment, pour
14 la réglementation, pour toutes sortes de raisons, c'est tout
15 un défi et d'autres l'ont mentionné jusqu'à maintenant. En ce
16 qui concerne l'écosystème de l'information, c'est un système
17 complexe. Au niveau du contenu, on a affaire à des milliards
18 d'éléments, à des milliards d'éléments de contenu de toutes
19 sortes qui vont dans toutes les directions. C'est un peu
20 partout sur la planète et souvent ça appartient à des
21 compagnies privées et ça va très vite.

22 Au niveau de la protection des consommateurs,
23 par exemple, ce sont des entreprises dont on a besoin, elles
24 colligent et divulguent de l'information à des fins de gains
25 financiers et poussent le contenu pour les utilisateurs de
26 façon à rester actifs sur leurs sites. La réglementation
27 devant les tribunaux n'a pas vraiment de visibilité sur leurs
28 pratiques, c'est pourquoi la dimension de la transparence

1 mentionnée par mes collègues est si importante.

2 Donc, les campagnes de désinformation
3 appuyées par des États sont difficiles à combattre puisqu'on
4 exploite précisément la façon dont les médias sociaux ont été
5 conçus et doivent être utilisés. Les États ont des équipes
6 qui créent du contenu, utilisent l'intelligence artificielle
7 pour générer du contenu, diffuser leurs messages par
8 l'entremise de robots, et s'assurer que ce sont des humains
9 au bout du compte qui vont croire que c'est vrai et qui vont
10 encore amplifier le mensonge. C'est pourquoi les individus et
11 les institutions qui ont de l'influence sont souvent les
12 cibles des campagnes de désinformation, que ce soit les
13 médias, les journalistes ou encore la classe politique.

14 En droit, la plupart des cas de
15 mésinformation et de désinformation sont légaux. Des blagues,
16 des mèmes, des vidéos qui font... qui démontrent une fausse
17 vérité, mais qui engendrent justement une méfiance ou la
18 haine à l'égard de ce qui est préjudiciable. Donc, il y a
19 deux types de désinformation. Par exemple, les fausses
20 déclarations au sujet des endroits où on peut voter pendant
21 les élections, et ensuite les lois qui s'attaquent au ventre
22 mou de la désinformation. Ce que j'entends par là, ce sont
23 des lois qui mettent de côté des pièces de contenu
24 individuel, ce qui justement risque de porte atteinte à la
25 liberté d'expression et on se concentre plutôt sur les lois
26 de protection de la consommation, la protection des
27 consommateurs et sur le modèle d'affaires.

28 Et voici, en bref, le modèle juridique. Il y

1 a actuellement deux types de droit... de lois qui s'attaquent à
2 la désinformation dans les médias sociaux.

3 Premièrement, il y a des lois qui tiennent
4 les individus qui sont criminellement ou civilement
5 responsables de la communication de certains types de fausses
6 déclarations. À titre d'exemple, par exemple, de répandre de
7 fausses nouvelles. On juge que c'est non constitutionnel,
8 c'est ce que la Cour suprême a décrété au niveau... au début
9 des années 1990. Par contre, dans le droit pénal, il y a un
10 élément concernant les faussetés au niveau de la
11 Constitution, par exemple la propagande haineuse, la
12 diffamation criminelle et les fraudes.

13 Donc, il y a eu des cas de faux mensonges, et
14 cetera, donc on va avoir un impact sur la réputation. Il y a
15 aussi d'autres lois sur la concurrence qui interdit des
16 représentations fausses ou encore des pratiques d'affaires
17 illégales, et plusieurs lois en matière d'élections qui
18 empêchent de partager de fausses informations au sujet d'un
19 candidat dans le but justement d'avoir un impact sur les
20 résultats de l'élection, par exemple un faux contenu
21 biographique.

22 Et surtout, ce qui est important, c'est que
23 beaucoup de campagnes de désinformation ne portent pas
24 vraiment sur la fausse information et mon collègue, bon,
25 Chris Tworek... j'ai fait un lapsus, Chris Tenove en a parlé.
26 Donc, ce qui est important, par exemple les faux comptes qui
27 sont créés pour harceler un individu pour les forcer à rester
28 silencieux et on diffuse des photos privées, on veut

1 justement créer du mécontentement. Un individu pourrait être
2 accusé de harcèlement ou d'avoir utilisé à tort le contenu
3 d'un ordinateur, mais le défi, c'est que chaque fois il faut
4 absolument identifier une personne comme acteur malveillant.
5 Or, ce n'est pas facile de trouver, d'identifier les
6 personnes délinquantes et ce sont souvent des robots, même
7 s'il y a un humain derrière le robot, il y a des robots qui
8 rendent l'affaire encore plus floue.

9 Alors, il y a des préjudices individuels,
10 mais finalement, il y a l'aspect cumulatif et le préjudice
11 risque de ne pas porter sur un individu. En fait, ce qui nous
12 préoccupe au niveau de la désinformation, c'est la menace
13 démocratique due à l'ingérence parce que justement on ne peut
14 pas faire circuler librement des pensées et des opinions et
15 les lois sont muettes à ce sujet.

16 Le droit actuel est limité et ne s'attaque
17 qu'à un élément du problème, et ça s'explique. Il y a le
18 droit à la liberté d'expression qui est d'une importance
19 fondamentale et toute restriction doit être très limitée, et
20 ce n'est que dans des circonstances limitées qu'un individu
21 doit être jugé responsable pour avoir répandu de la fausse
22 information de façon volontaire, même s'il croit que ces
23 choses-là sont vraies.

24 Donc, encore une fois, le méfait. Et là, on
25 en arrive au deuxième type de droit en matière de
26 désinformation : la réglementation des médias sociaux. Et là,
27 c'est très court.

28 Contrairement à d'autres juridictions, il n'y

1 a pas de loi fédérale pour régler les plateformes. Au
2 niveau provincial, au Québec, il existe une loi qui exige que
3 les plateformes agissent si on les informe qu'il y a un
4 contenu illicite dans leur plateforme.

5 Si on divise cela entre les deux catégories
6 précédentes – contenu des lois (sic) et lois de protection du
7 consommateur –, au niveau du contenu, les plateformes ont des
8 responsabilités en matière de diffamation, de droits
9 d'auteur, on peut avoir une ordonnance du tribunal pour faire
10 disparaître de tels contenus.

11 Au niveau de la protection des consommateurs,
12 les lois sur la concurrence et le secteur privé ont un
13 objectif indirect et peuvent avoir une influence sur
14 l'ingérence de façon indirecte et la mésinformation, et on
15 collige des données et on fait appel au pouvoir des grandes
16 entreprises, mais c'est tout.

17 Donc, où est-ce que nous en sommes? Ben, dans
18 la majeure partie des cas, on s'en remet à l'autogouvernance
19 des plateformes, et il y a des incitatifs pour que celles-ci
20 agissent, mais il y a un phénomène de fatigue dans
21 l'industrie. On ne peut jamais avoir gain de cause, il faut
22 rendre des jugements, par exemple au niveau de la
23 dissémination de la fausse information lors de la pandémie,
24 et le professeur Krishnamurthy a dit en détail ce que font
25 ces plateformes justement.

26 Or, beaucoup de ces plateformes ont une
27 équipe de sécurité nationale, il est question de réponse aux
28 crises ou de politiques nationales. De plus, chaque

1 plateforme est différente, et dans le cas de certaines
2 plateformes, on choisit de rester inactif ou encore on est
3 tout à fait sélectif quant à ce qu'on fait, ce qui crée un
4 environnement très incertain dans un domaine où il y a
5 quelque chose qui a un impact monumental sur la démocratie.

6 Donc, moi, je pense aux solutions. Que faire
7 maintenant?

8 Premièrement, le Canada doit renforcer ses
9 droits, ses lois en matière de programme social pour les
10 médias sociaux, de qu'est-ce qui peut avoir un impact sur
11 cette information, par exemple le projet de loi C-63. Mais
12 là, soyons clairs, le projet de loi comme tel ne porte pas
13 directement sur la désinformation.

14 Les professeurs Krishnamurthy et Tworek ont
15 conseillé le gouvernement en ce qui concerne l'élaboration de
16 cette loi et le point de vue de bien des experts, c'est que
17 la désinformation, c'est l'une des plus grandes menaces, mais
18 il ne faut pas s'y attaquer directement par le biais d'une
19 loi.

20 Alors, pourquoi discuter de ce projet de loi?
21 Le projet de loi imposerait le devoir de fonctionner dans les
22 médias sociaux pour atténuer les risques associés à certaines
23 catégories de contexte. Dans certains cas, ce sont les blocs
24 sur lesquels les campagnes de désinformation se fondent : la
25 haine, le terrorisme, l'incitation à la violence,
26 l'encouragement au terrorisme, et cetera. Évidemment, c'est
27 limité, mais je pense que ça peut justement, si on y va de
28 façon trop vague, nuire à l'aspect constitutionnel des

1 choses.

2 Il y a eu d'autres tentatives. En Europe par
3 exemple, la *Loi sur les services numériques en Europe*
4 s'attaque à la mésinformation et exige que les grandes
5 plateformes atténuent les risques pour le discours civique et
6 les élections. Donc, on ne parle pas de supprimer du contenu,
7 mais plutôt d'atténuer les risques systémiques de préjudices.
8 Et tout récemment, dans l'Union européenne, on a dit, voilà
9 ce que ça signifie en pratique.

10 Il y a aussi le projet de loi C-27 dont je
11 voudrais parler qui propose des modifications qui auraient
12 dû se faire il y a longtemps au secteur du droit privé et
13 introduit une nouvelle loi sur l'intelligence artificielle.
14 Ça vient compléter les lois sur le préjudice en ligne et
15 prend en compte justement le ventre mou de ces modèles
16 d'affaires en lien avec l'intelligence artificielle.

17 Je voudrais vous dire que je ne propose pas
18 que ces projets de loi soient adoptés sans amendement, mais
19 s'attaquent à la structure sous-jacente qui crée
20 l'environnement dans lequel nous vivons et ça devrait être
21 une priorité du gouvernement.

22 Et enfin, je voudrais vous dire que la loi,
23 c'est une petite partie de la solution ici. Je pense
24 qu'aujourd'hui on va parler d'une approche de plan sociétal
25 pour le droit. Je pense qu'il faut avoir d'autres stratégies
26 non juridiques. La Loi, ça peut être un incitatif pour les
27 solutions non juridiques. Par exemple, ce serait trop un
28 risque pour que le projet de loi sur les préjudices en ligne,

1 que ça règle directement la désinformation, mais la
2 Commission pourrait avoir un rôle d'éducation pour des
3 informations. Donc, ça, c'est une façon qu'on peut tenir
4 compte.

5 Merci. Je souhaite vivement participer à la
6 discussion.

7 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup.

8 Nous avons maintenant monsieur Kolga.

9 **--- PRÉSENTATION PAR M. MARCUS KOLGA :**

10 **M. MARCUS KOLGA:** Merci, Commissaire, Madame
11 la Commissaire Hogue. Merci de nous avoir donné la
12 possibilité d'être ici avec des experts si importants. Merci
13 pour vos interventions et pour votre travail pour défendre
14 notre démocratie et pour sauvegarder l'expression libre.

15 Depuis plus de 15 ans, je surveille et
16 j'écris sur les opérations d'information étrangères et sur la
17 répression transnationale, en commençant avec les efforts de
18 la Russie en 2007 pour déstabiliser la démocratie en Estonie
19 avec une manipulation historique en incitant des émeutes et
20 des cyberattaques.

21 Je ne suis pas un universitaire, je suis
22 chercheur, journaliste, et un activiste pour les droits de
23 la personne. Et j'ai pu travailler avec les leaders de notre
24 temps, y inclus Boris Nemtsov qui a été assassiné il y a plus
25 de dix ans à cause de son opposition pour Vladimir Poutine.

26 Et aussi, j'ai lancé la campagne pour les
27 sanctions Magnitski à travailler avec Bill Browder qui était..
28 qui fait en sorte que il a créé la liste des sanctions pour

1 le Kremlin créée en 2002 (sic).

2 Alors, j'ai deux décennies d'expérience. J'ai
3 été cible aussi de la répression transnationale, y inclus...
4 j'avais eu des menaces de mort.

5 Avec ma défense pour les communautés
6 canadiennes vulnérables et les Ukrainiens, les Ouighours, les
7 Tibétains, les Hong Kong, les Taïwanais, les Iraniens, les
8 Biélorusses et les Baltiques et les et les activistes russes,
9 j'ai des préoccupations par rapport à leur sécurité et leurs
10 possibilités et leur liberté de s'exprimer tout en sécurité
11 au Canada.

12 Alors, les journalistes, les activistes,
13 toutes les communautés qui sont les cibles de ces tactiques
14 et il y a un besoin d'avoir un cadre de protection contre les
15 opérations d'influence et contre l'ingérence étrangère et
16 contre la répression transnationale.

17 Cette enquête a entendu les menaces des
18 opérations chinoises qui ont ciblé Michael Chong, Kenny Chiu
19 et Jenny Kwan pour leurs critiques des abus des droits de la
20 personne de Beijing et de faire en sorte que ce régime soit
21 imputable.

22 Et le Kremlin a ciblé Chrystia Freeland et
23 James Bezan, et d'autres, et les effets, on le voit dans le
24 processus démocratique, dans les médias aussi, dans
25 l'incitation de la colère par les médias russes... étatiques
26 russes et leurs intermédiaires où il y a des menaces
27 physiques contre les Canadiens. Il y a les élus et d'autres
28 qui veulent exprimer leur solidarité. Les Canadiens et leur

1 démocratie sont sous menace des régimes autoritaires, pas
2 simplement pendant les élections, mais à l'année longue.

3 Je voudrais proposer un cadre pour
4 sauvegarder les Canadiens vulnérables pour protég... des mesures
5 de protection et d'atténu... de dissuasion pour tenir compte de
6 ces menaces à notre démocratie.

7 Quatre domaines, quatre volets : mesures pour
8 protéger les groupes vulnérables et empêcher la répression
9 transnationale; des mesures pour empêcher les acteurs et
10 comment on peut perturber les opérations, et comment soutenir
11 et réhabiliter les victimes.

12 Tout d'abord, les mesures de protection pour
13 les groupes vulnérables et les personnes.

14 Éducation et la sensibilisation, c'est
15 essentiel pour combattre la répression transnationale. Il
16 faut de la connaissance. Le Canada doit avoir des programmes
17 de sensibilisation pour contrer cette répression
18 transnationale. Ces initiatives, il doit y avoir du matériel
19 de communication, des séminaires et des ateliers pour les
20 journalistes, pour les activistes, pour les dissidents pour
21 les aider à identifier les risques potentiels et pour les
22 équiper avec des stratégies pour atténuer les risques.

23 Il faut tenir compte des menaces
24 cybernétiques. Il faut faire la promotion de davantage de
25 (inintelligible) numérique pour les communautés vulnérables.

26 Les cyberattaques sont un outil pour les
27 régimes autoritaires pour surveiller, intimider et perturber
28 les activités de leurs cibles. Pour se défendre contre ces

1 activités, les Canadiens vulnérables doivent être équipés
2 avec les ressources, les compétences pour les protéger du
3 piratage et d'autres cybermenaces. Ça inclut une formation
4 cyberculture pour qui que... et puis qu'ils puissent comprendre
5 les menaces qui évoluent au niveau numérique.

6 Il faut améliorer la sécurité juridique et
7 personnelle des victimes de ces répressions transnationales.
8 Il faudrait une ligne de signalisation nationale et cette
9 ligne téléphonique devrait garantir la confidentialité de
10 ceux qui appellent, avoir une réaction pour rapporter ces
11 menaces et coordonner avec les forces de l'ordre et les
12 agences de renseignement pour assurer des enquêtes et les
13 actions.

14 De plus, les services juridiques gratuits
15 devraient être disponibles pour les communautés et les
16 acteurs vulnérables. Ça va les aider pour tenir compte des
17 menaces, pour coordonner contre les campagnes orchestrées par
18 les entités étrangères.

19 Deuxièmement, il faut adopter des mesures
20 pour empêcher les acteurs. La mise en œuvre et de C-70 et
21 d'autres législations sont essentielles. La mise en œuvre du
22 LTRIE, et elle est donc, avec C-70, c'est essentiel pour
23 réduire la répression transnationale et les opérations
24 d'influence. La portée de cette loi doit tenir compte
25 d'activités d'influence qui vont au-delà des processus reliés
26 au gouvernement, c'est-à-dire des efforts pour intimider des
27 acteurs des sociétés civiles.

28 C'est important, car la transparence est un

1 dissuasif important. L'identification des acteurs étrangers
2 et leur collaboration, ça crée une responsabilisation.

3 En collaborant avec les organismes de société
4 civile et de journalistes pour exposer la répression
5 transnationale, nous allons pouvoir avancer. Cette approche
6 va sensibiliser le public pour que les Canadiens soient au
7 courant de la nature et de la portée de ces menaces.

8 Davantage de conscience et l'exposition des
9 acteurs va empêcher davantage..

10 **D^{re} LORI TURNBULL:** On vous demande si vous
11 voulez bien ralentir pour les interprètes.

12 **M. MARCUS KOLGA:** Troisièmement, et peut-être
13 ce qui est le plus important, nous devons développer et
14 mettre en œuvre des stratégies pour identifier, pour
15 perturber, pour arrêter les opérations de répression
16 transnationale. Ça veut dire davantage de coopération pour
17 améliorer la coordination entre le SCRS, le CST, la GRC, et
18 les forces de l'ordre locales. En faisant la coordination des
19 ressources et de l'expertise, ces agences peuvent travailler
20 ensemble avec les groupes communautaires et avec la société
21 civile pour identifier, pour perturber les activités des
22 réseaux qui opèrent dans ces opérations.

23 Il faut des groupes de travail spécialisés
24 pour identifier et perturber telles opérations. Il faut
25 envoyer aux acteurs un message que le Canada va les rendre
26 responsables, et ça, ça va aider pour être un dissuasif pour
27 l'avenir.

28 Il faut aussi avoir le soutien des

1 interventions basées dans la communauté avec la société
2 civile et les organisations communautaires pour réagir à la
3 répression transnationale et ça peut inclure les leaders
4 communautaires les experts juridiques, les médias, et les
5 conseillers psychologiques pour offrir un soutien rapidement
6 pour les victimes et pour travailler avec les forces de
7 l'ordre et les agences du renseignement pour exposer les
8 acteurs et limiter les dommages à la réputation et limiter
9 les dommages psychologiques. Et il faudrait avoir des
10 mécanismes de rapport, tels que le Congrès ukrainien, et pour
11 permettre aux membres des communautés de rapporter des
12 incidents d'activités néfastes.

13 Il faut une pression diplomatique, de façon
14 unilatérale et multilatérale sur les États et les entités
15 pour... encore une fois, il s'agit d'une exposition coordonnée,
16 une perturbation de ces opérations et ses collaborateurs sont
17 essentiels pour arrêter... et ça, ça inclut l'application des
18 sanctions Magnitski sur les entités et les acteurs
19 individuels.

20 Le Canada a déjà pris un rôle de leadership
21 pour ce qui est des sanctions et des entités médiatiques
22 russes et ceux qui soutiennent les informations du Kremlin et
23 leurs opérations au Canada, et que le Canada doit appliquer
24 ces sanctions.

25 Le Mécanisme de réponse rapide d'Affaires
26 mondiales a aussi pu exposer les tactiques autoritaires
27 étrangères depuis trois ans, et ils font la coordination avec
28 nos alliés. Toutefois, ces efforts sont limités par une

1 petite équipe de huit finalistes, ce qui restreint sa
2 capacité d'exposer seulement les opérations étrangères
3 d'information.

4 Et il faudrait que la France soit plus de 80
5 personnel (inintelligible) 80 et la Suède aussi a des efforts
6 pour défendre la Suède contre ces opérations et contre la
7 guerre cognitive, et là, ils ont le personnel de
8 70 spécialistes. Il faut aussi coordonner les sanctions parmi
9 nos alliés pour cibler les acteurs et les collaborateurs.

10 Et quatrièmement, nous devons mettre au point
11 des mesures pour soutenir et réhabiliter les victimes de
12 répression transnationale. Donc, il faut un soutien
13 psychologique. Les victimes de ces répressions ont des
14 traumatismes psychologiques qui peuvent durer longtemps et
15 les campagnes de diffamation peuvent... en fait, qui... les
16 pertes d'emploi et c'est essentiel d'avoir un accès à un
17 counselling et des thérapies spécialisées. Il faut des
18 réseaux de pairs, le soutien des pairs pour aider d'autres
19 qui ont fait face à de semblables répressions, pour aider à
20 la résilience et le support mutuel.

21 Nous avons entendu pendant... qu'il y a des
22 menaces avec cette répression transnationale, c'est réel.
23 Aujourd'hui, vous avez... on va publier un guide pour qu'on
24 puisse mieux évaluer les menaces et pour qu'on puisse arrêter
25 ce genre d'opérations. Il faut aller de l'avant avec urgence
26 et détermination. La sécurité de nos citoyens et l'intégrité
27 de nos principes (inintelligible) découlent des actions que
28 nous allons entreprendre maintenant.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup.

2 **D^{re} LORI TURNBULL:** Et maintenant, nous allons
3 passer à la docteure Ghai Bajaj.

4 **--- DÉCLARATION PAR DR. SHELLY GHAI BAJAJ:**

5 **D^{re} SHELLY GHAI BAJAJ:** Alors, je voudrais
6 commencer en remerciant la Commission de m'avoir invitée et
7 aussi je voudrais saluer mes copanélistes.

8 Alors, je suis au niveau doctorat,
9 postdoctoral à l'Université de Waterloo au Balsille School of
10 International Affairs.

11 Alors, mes remarques sont basées sur les
12 recherches empiriques et comparatives qui mettent l'accent
13 sur les diasporas et sur les ethnies culturelles au Canada et
14 la désinformation numérique. Alors, vous avez plusieurs des
15 (inintelligible) chinois et les diasporas de l'Asie du Sud au
16 Canada.

17 Notre recherche met aussi l'accent sur des
18 espaces privés numériques, donc nous mettons l'accent sur les
19 applications de messages directs qui sont souvent cryptés.
20 Aussi, je vais parler de la recherche de façon collective,
21 c'est notre – j'utilise « notre », car j'ai une petite équipe
22 qui travaille avec moi, mais je voudrais aussi reconnaître
23 qu'il y a des centaines de participants au groupe de
24 discussion qui ont répondu à nos questions détaillées et ceux
25 qui ont répondu à nos enquêtes.

26 Alors, il y a trois points que je voudrais
27 soulever pour structure ma présentation. Tout d'abord, la
28 propagation de la désinformation n'est pas... n'a pas lieu dans

1 un vide. Et deuxièmement, la désinformation et la
2 mésinformation, ce n'est pas une expérience universelle. Et
3 troisièmement, les réponses au niveau des politiques doivent
4 tenir compte de ces facteurs pour cultiver la résilience
5 sociale et pour décrier la capacité de créer de la confiance.

6 Alors, je voudrais vous situer d'abord le
7 contexte pour vous expliquer comment se propage la
8 désinformation. Comme Heidi avait mentionné, ce n'est pas un
9 phénomène nouveau, mais il y a tout de même de nouvelles
10 dimensions à la propagation de cette information. L'espace
11 d'information est en train de croître avec différents acteurs
12 menaçants, et ça se diversifie par rapport au contexte
13 technologique. La portée et la vitesse pour le transfert et
14 la propagation de désinformation, c'est très rapide et ça
15 vient bien au-delà des frontières nationales. Il y a
16 différents outils, l'automatisation numérique, la collecte de
17 données, analyc (phon.) de prédiction, les réseaux de trolls
18 et de robots et évidemment les nouvelles technologies liées à
19 l'IA générative. Et tout ça, ça a une fonction pour accroître
20 la propagation de désinformation.

21 Il y a aussi la diversification des
22 plateformes des médias sociaux sur lesquels se trouvent des
23 informations. Depuis trois ans dans notre... depuis notre
24 étude, nous voyons une explosion de TikTok comme source
25 d'informations, surtout pour les plus jeunes. Donc, là où se
26 trouve la désinformation et sa propagation est en constante
27 évolution.

28 Ces changements technologiques ont lieu avec

1 des changements géopolitiques importants. Nous avons
2 davantage de pression sur notre ordre institutionnel
3 international, mais sur le multilatéralisme, et nous sommes
4 maintenant dans un nouveau territoire avec davantage de
5 concurrence pour le pouvoir et des nouvelles alliances que
6 nous avons, par exemple avec le BRICS+.

7 L'espace d'information numérique est utilisé
8 de plus en plus comme terrain de jeu pour ces tensions
9 géopolitiques, et nous voyons aussi qu'il y a une
10 diversification des actes étatiques. Nous connaissons les
11 grands joueurs, la Russie, la Chine et l'Iran, mais il y a
12 aussi d'autres acteurs menaçants, la Turquie, l'Arabie
13 saoudite et l'Inde, et bien de ces États ont des institutions
14 importantes. Ils sont bien organisés pour être capables
15 d'opérer de façon stratégique dans l'espace numérique.

16 Et il y a aussi bien des acteurs étatiques
17 intermédiaires qui travaillent dans toute la chaîne de
18 désinformation au niveau de la production et la
19 dissémination. En Inde, vous avez en Asie du Sud-Est, vous
20 avez des économies pour la production et la dissémination.

21 Et il y a aussi des acteurs non étatiques. Le
22 rôle des grandes entreprises technologiques et vous avez
23 aussi les cybertroupe, les gens seuls, les collectifs de
24 piratage, et d'autres réseaux de trolls et de robots. Donc,
25 c'est un espace incroyablement grand pour tout un tas
26 d'acteurs.

27 Et comment nous essayons de comprendre avec
28 notre recherche, eh bien, c'est un exercice qui nous permet

1 de trouver des conséquences pour les politiques. Alors, pour
2 contrer ces... la désinformation, il y a des voies directes et
3 indirectes. Les voies directes, certains des collègues en ont
4 déjà parlé, c'est-à-dire des opérations d'information, des
5 campagnes, coordonner des désinformations, la manipulation de
6 l'invasion intérieure avec des techniques comme le
7 *astroturfing*, et aussi la propagande computationnelle pour
8 amplifier la diffusion.

9 Mais aussi des voies indirectes, et souvent
10 on ne les... on n'en tient pas compte et on ne... c'est difficile
11 de les mesurer. Et là, on peut discuter du transfert
12 d'informations qui se fait à tous les jours de l'information
13 numérique problématique entre les cycles « électoraux ».

14 Une autre voie indirecte, c'est les espaces
15 « elles-mêmes » sont par nature transnationales et c'est
16 difficile de respecter des frontières. Des personnes font
17 partie d'environnements informationnels multiples et qui
18 s'intersectent, et c'est également des discussions en ligne
19 et des conversations interpersonnelles. Et il y a ce
20 mouvement dont a parlé Elizabeth, les mouvements
21 d'information à travers les différentes frontières, dans
22 différents espaces numériques. Ça, on (inintelligible) une
23 logique de cascade et de désinformation.

24 Et ça, c'est important parce que, de plus en
25 plus, c'est difficile, parfois même impossible de déterminer
26 l'origine, l'intention, ou encore de trouver la source, qui
27 est responsable de l'ingérence. Y a-t-il un seul acteur?
28 Difficile à dire.

1 Et tout cela se produit dans un contexte où
2 il y a de plus en plus de déficit dans la confiance à l'égard
3 de la démocratie.

4 Donc, est-ce que c'est un symptôme ou encore
5 un enjeu? Est-ce qu'il y a une chute de la confiance à
6 l'égard des processus, des institutions et des normes
7 démocratiques, ainsi que de leurs valeurs connexes.

8 Voilà le contexte. Voilà la toile de fond sur
9 ce qui touche la dissémination de la désinformation.

10 Et maintenant, parlons des expériences
11 différentielles et de l'impact de la désinformation,
12 particulièrement important d'en tenir compte dans des
13 démocraties pluralistes comme le Canada, et c'est là-dessus
14 qu'on se concentre par exemple dans les diasporas
15 ethnoculturelles racialisées : quel est l'impact.

16 Il y a quelques points à mettre en lumière
17 compte tenu des impacts et des expériences dans ces
18 collectivités. Premièrement, il y a des distinctions dans
19 l'espace numérique utilisé. Souvent, on a des espaces privés,
20 des zones de clavardage chiffrées et c'est supérieur à ce que
21 l'on trouve dans le reste de la société, ce qui met en
22 lumière la diversité de l'environnement informationnel de ces
23 collectivités.

24 Comme je le disais, ce sont des espaces
25 désormais « transnationaux », et dans notre sondage, on a vu
26 que 80 % des répondants avaient indiqué appartenir à des
27 groupes qui sont internationaux au niveau de la composition
28 et du membership. Il y a aussi des impacts différents en ce

1 qui concerne la dissémination de la désinformation dans ces
2 collectivités. Et cela se manifeste de deux façons.

3 Premièrement, au niveau individuel. Des
4 individus, des personnes nous ont dit qu'ils sont tout
5 simplement épuisés par le volume de désinformation auquel on
6 a à faire face dans toutes sortes d'environnements
7 numériques, et parfois les corrections et tout le reste, ça
8 devient encombrant, ça devient un fardeau épuisant faire le
9 tri de tout cela. Il y a aussi la dynamique culturelle dont
10 il faut tenir compte, surtout quand il est question de
11 décider comment s'engager et comment contrer la
12 désinformation qui a été partagée.

13 Il y a aussi une question de prise en charge,
14 et ça, c'est peut-être un peu d'optimisme, mais on y
15 reviendra dans la période de questions. Encore une fois, il y
16 a l'impact sur les groupes, c'est-à-dire les diasporas font
17 face à la désinformation de deux façons : la désinformation
18 qui circule dans leurs collectivités, mais aussi la
19 désinformation qui cible leur collectivité.

20 Alors, dans toutes les diasporas, il y a des
21 incidents de hâte, de stigmatisation, de marginalisation, et
22 dans certains cas, même une menace à la sécurité physique des
23 individus et à la sécurité des êtres chers. Donc, pas
24 seulement de la désinformation en provenance des pays d'où
25 ils viennent, mais aussi l'aspect xénophobe, le narratif
26 anti-immigration par suite de l'environnement qui a cours aux
27 États-Unis ou ailleurs dans d'autres pays étrangers.

28 Tout cela doit éclairer nos projets quand il

1 est question de contrer les préjudices attribuables à la
2 désinformation.

3 Ici, je vais citer quelques points, le temps
4 file. Alors, je pense qu'il faut passer à l'offensive. C'est
5 ça la meilleure façon de se défendre. Et il faut aller au-
6 delà du cadre règlementaire et juridique ou encore de la
7 réponse technologique, surtout quand il est question des
8 espaces privés technologiques. Alors, il faut songer aux
9 solutions, il faut que cela vise deux objectifs : la
10 résilience, la confiance à long terme.

11 Engager des organisations de la société
12 civile parce que souvent on s'en remet à des intermédiaires
13 dans cette collectivité-là. Se concentrer sur la littératie
14 médiatique, mais aussi songer à d'autres formes de
15 littératie, par exemple la littératie en matière
16 d'information. Souvent, dans la recherche, on dit que c'est
17 l'une des formes les plus robustes pour justement faire face
18 à la désinformation. Il faut aussi prévoir les capacités dans
19 la numératie numérique, donc pour contrer ces phénomènes, que
20 ce soit chiffré ou pas, dans diverses applications, c'est une
21 des solutions. Et il y a aussi une occasion à saisir pour le
22 Canada, c'est-à-dire exploiter notre diversité en matière de
23 troisième langue dans les espaces informatiques, surtout dans
24 le contexte de ces collectivités.

25 Et j'ai bien hâte de traiter des questions
26 qui sont restées en suspens lors de la période de questions
27 et réponses.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup.

1 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup à tous nos
2 panélistes. Ç'a été extrêmement enrichissant.

3 Nous approchons de la pause, après quoi on
4 passera à la question-réponse. Encore une fois, si vous
5 voulez réagir très rapidement à ce que vos collègues ont dit
6 pendant que c'est frais dans votre mémoire, n'hésitez pas, on
7 a quelques minutes, et faites-moi un signe si vous voulez
8 dire quelque chose.

9 Bon, très bien alors.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Très bien. Donc, on va
11 faire une pause d'à peu près 30 minutes parce qu'il faut
12 ensuite passer aux questions-réponses. Alors, on verra. Il
13 faut avoir toutes ces questions.

14 Alors, restez ici, on va reprendre bientôt,
15 dans une demi-heure.

16 --- La séance est suspendue à 10 h 26

17 --- L'audience reprend à 11 h 12

18 **D^{re} LORI TURNBULL:** Alors, bienvenue. Nous
19 sommes de retour. Merci à tous nos conférenciers. Nous en
20 avons appris beaucoup. Je sais que ma tête est remplie
21 d'idées.

22 Alors, maintenant, on va passer à une séance
23 de questions et réponses. J'ai toute une liste de questions.
24 Je vais les poser à l'un ou à plusieurs d'entre vous et on
25 verra avec le temps qu'il nous reste ce qu'on pourrait
26 couvrir.

27 Et, Madame la Commissaire, y a-t-il des
28 questions que vous voudriez poser?

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, allez-y, allez-y. On
2 verra à la fin si je vais intervenir.

3 **D^{re} LORI TURNBULL:** D'accord.

4 **--- DISCUSSION OUVERTE:**

5 **D^{re} LORI TURNBULL:** Alors, Monsieur Kolga et
6 Monsieur le professeur Tworek, y a-t-il des modèles à
7 l'international pour contrer la DMM qu'on pourrait adapter en
8 fonction des besoins au Canada? Quels seraient, selon vous,
9 les avantages et les inconvénients qu'on a vus en Europe avec
10 l'approche à l'égard de la Russie, par exemple?

11 Monsieur Kolga?

12 **M. MARCUS KOLGA:** Oui, écoutez, il y a
13 beaucoup de possibilités à l'international et qui ont connu
14 pas mal de succès. On a déjà entendu parler pas mal de la
15 Finlande comme modèle et pour ce qui est d'en arriver sur le
16 plan de la résilience générationnelle à l'égard de la
17 désinformation, surtout en provenance de la Russie dans ce
18 cas.

19 En Finlande, ce que l'on fait, c'est qu'on
20 tente de s'assurer que toutes les générations à venir de
21 Finlandais auront des médias numériques et les compétences
22 pour les utiliser dans le contexte des ressources cognitives
23 qu'il faut dans la vie quotidienne d'un citoyen. Donc, il ne
24 s'agit pas tout simplement d'avoir un cours pour une année
25 donnée pour les étudiants à tel ou tel niveau, il s'agit
26 plutôt d'intégrer cela à l'ensemble du programme scolaire
27 finlandais. Du jardin d'enfance jusqu'au diplôme
28 universitaire, dans tous les sujets, il y a une composante en

1 ce qui concerne la littératie médiatique. C'est intégré.

2 Les Finlandais ont compris que le problème
3 n'est pas nouveau, ce n'est pas un problème qui va
4 disparaître demain. La menace de désinformation dans nos
5 démocraties, dans nos sociétés est persistante et prend de
6 l'ampleur. Donc, c'est la démarche qu'on a adoptée et je
7 crois qu'il faudrait certainement s'en inspirer.

8 Du côté de la Suède, on a compris la menace
9 de plus en plus importante. Je crois que ça remonte à 2018 ou
10 2019. On a décidé, donc, de mettre sur pied l'Agence de
11 défense psychologique suédoise, agence indépendante du
12 gouvernement comme tel, qui est dotée de quelque 70 employés.
13 Ç'a été créé en janvier 2022.

14 Le but, c'est de coordonner la réaction, la
15 réponse de la Suède quand il est question de désinformation
16 étrangère. On contrôle, on expose le phénomène et les
17 opérations de désinformation, et on assure aussi la
18 coordination entre les services de renseignement, le
19 militaire, et les organismes qui s'occupent de faire
20 respecter les lois. Il faut souligner que l'Agence est
21 indépendante du gouvernement. Elle a les ressources
22 nécessaires, elle est bien financée. Et après avoir discuté
23 avec des collègues en Suède, on m'a dit que c'est très
24 efficace comme méthode.

25 L'Estonie aussi, parce que là-bas, on a
26 affaire à des opérations de désinformation depuis près de
27 100 ans en provenance de la Russie. Donc, encore une fois,
28 c'est une menace à l'égard de cet État, à l'égard de la

1 nation et qui est persistante. On a eu beaucoup de courage.
2 On a exposé les collaborateurs à l'intérieur et à l'étranger,
3 des gens, des groupes qui travaillent avec la Russie pour
4 tenter de saper la démocratie estonienne.

5 Et voilà à quoi la transparence mène :
6 dissuasion et résilience.

7 Et Taiwan aussi. Taiwan devrait être examinée
8 et ç'a été très efficace comme travail là-bas depuis au moins
9 une décennie compte tenu de la menace de plus en plus
10 importante en matière de ciblage de l'information à Taiwan.
11 Il existe là-bas une coordination incroyable entre la société
12 civile et le gouvernement. En vertu de cette initiative,
13 quand on décèle dans l'information taïwanaise quelque chose,
14 la société est informée et qu'il s'agisse d'un individu, d'un
15 ministre ou d'une agence du gouvernement, l'unité en question
16 dans le gouvernement doit immédiatement répondre dans les
17 deux heures à cette alerte concernant la désinformation qui
18 les a ciblés, et ça peut être un même sur les réseaux
19 sociaux, et Taiwan est très, très, très efficace.

20 Et je pense qu'il y a d'autres pays dont on
21 pourrait s'inspirer.

22 **D^{re} LORI TURNBULL:** Et Professeur Tworek,
23 qu'en pensez-vous? Et des exemples peut-être à
24 l'international?

25 **D^{re} HEIDI TWOREK:** Oui. On nous a donné
26 beaucoup d'exemples. Permettez-moi d'extrapoler deux ou trois
27 choses.

28 Premièrement, ce genre d'exemples à

1 l'international nous démontre qu'on ne doit pas tout
2 simplement supprimer des documents, il faut être positif
3 aussi et afficher des choses. Par exemple, à Taïwan pendant
4 la COVID, on a parlé de « humour » au lieu de « rumeur ».
5 Donc, plutôt que de simplement enlever de l'information, on a
6 contré celle qui était offerte, par exemple en utilisant
7 l'humour avec des chiens sympathiques, et cetera, et donc, ça
8 peut être amusant plutôt que lourd et accablant, et c'est ce
9 qu'on voit dans des endroits comme Taïwan, donc l'humour.

10 Et on pourrait avoir une littératie plus
11 active à l'égard des médias, s'inspirer de ce qui se fait au
12 Royaume-Uni. Il y a une petite organisation sans but lucratif
13 qui va dans les écoles pour enseigner la littératie, mais on
14 produit aussi des articles et ça peut être très, très, très
15 utile pour contrer le cynisme, parce que quand on fait la
16 critique les gens deviennent de plus en plus cyniques à
17 l'égard de tous les médias, alors que si on dit on va créer
18 du matériel, là, les gens voient qu'il y a un choix entre ce
19 qui est présenté et ce qu'on doit croire. Donc, ce n'est pas
20 seulement quelque chose qui est limité par les contraintes
21 d'espace.

22 Donc, il y a ces efforts sans but lucratif,
23 donc que ce soit encore une fois, comme je le disais, au
24 Royaume-Uni, donc voir comment dans la société civile, il y a
25 des organisations qu'on pourrait encourager à agir dans ce
26 domaine.

27 Finalement, une dernière raison de regarder à
28 l'international, pas seulement l'aspect positif, mais aussi

1 voir les tactiques à l'étranger. On a dit que ce qui se
2 passait au Canada s'était produit aussi dans bien d'autres
3 pays, et parfois il y a déjà plusieurs années. Donc, c'est
4 pourquoi il faut avoir du contrôle, un examen de ce qui se
5 fait à l'international pour tenter de se doter des bons
6 systèmes tant que l'affaire n'est pas présente au Canada.

7 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup.

8 Je vais reprendre quelque chose que monsieur
9 Tenove a dit et est-ce qu'on peut inclure le rôle du
10 gouvernement et la société civile aussi.

11 **D^{re} SHELLY GHAI BAJAJ:** Eh bien, moi, je pense
12 que le défi de la désinformation, c'est nécessaire d'avoir
13 une réponse multidimensionnelle avec toute la société. On n'a
14 pas parlé de toute la société, mais souvent il nous manque
15 des détails pour voir comment on peut avoir des approches
16 pansociétales.

17 Alors, quand il s'agit des diasporas
18 ethnoculturelles, le rôle des organisations de sociétés
19 civiles, c'est absolument essentiel. Ces organisations ont un
20 niveau élevé de confiance à l'intérieur des communautés, et
21 un thème sous-jacent à tout ce que je dis aujourd'hui, c'est
22 le thème de la confiance.

23 Il y a aussi des organisations qui sont un
24 point de contact pour les nouveaux venus au Canada pour les
25 aider à avoir des connexions avec les ressources dans les
26 pays où ils arrivent. Donc, il y a beaucoup de confiance dans
27 ces communautés et ces instances.

28 Alors, nous avons une méthodologie d'être

1 partenaires avec les organisations communautaires pour
2 comprendre la propagation des informations dans ces
3 communautés. Alors, ce qu'on était contents de voir, c'était
4 que ces organisations sont déjà en train de faire beaucoup de
5 travail pour contrer la désinformation dans ces communautés.
6 Et ils sont beaucoup plus au courant des menaces et les
7 préjudices auxquels font face leurs communautés, car ces
8 organisations sont basées sur la représentation des membres
9 qui ont de l'expérience vécue. Et ils sont aussi très
10 conscients des plateformes utilisées par leurs communautés,
11 ils sont au courant des dynamiques des pays d'origine, des
12 évènements et des points politiques qui peuvent faire en
13 sorte qu'il peut y avoir davantage d'activités de
14 mésinformation dans les communautés.

15 Dans notre recherche, on a trouvé aussi que
16 parfois ces organismes communautaires, en partenariat avec
17 les initiatives « gouvernementaux » peuvent contrer et de
18 façon efficace la mésinformation. Un exemple, eh bien, c'est
19 la question des vaccins pour la COVID. Il y avait un
20 gouvernement... un programme gouvernemental qui donnait du
21 financement pour les organisations communautaires pour faire
22 de la sensibilisation pour leurs membres sur les avantages et
23 les inconvénients des vaccins. Et ces organismes, ils ont
24 fait venir des experts médicaux de leurs communautés et les
25 membres qui pouvaient communiquer dans une troisième langue.
26 Donc, ils ont eu des séances Zoom avec leurs membres, donc
27 les personnes pouvaient poser des questions à un expert
28 auquel ils faisaient confiance au sujet des vaccins et ils

1 ont... voir quelles étaient... l'utilisation des vaccins suite à
2 ces sessions.

3 C'est un petit exemple, mais un exemple
4 concret de comment on peut faire en sorte que ces organismes
5 puissent aider, car ce sont des intermédiaires dans lesquels
6 on a confiance.

7 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup. C'est très
8 intéressant.

9 Dans nos discussions avant le panel, nous
10 parlions des approches pansociétales, alors que je pense que
11 c'est... on essaye de voir quels rôles peuvent être joués par
12 les intervenants gouvernementaux et ceux qui ne sont pas
13 gouvernementaux.

14 Alors, je voudrais poser une question par
15 rapport à réglementer des entités qui ne sont pas limitées au
16 Canada, comment (inintelligible), WeTak... WeChat, pardon, ou
17 Wit... ou TikTok, quelle serait une approche pour le
18 gouvernement du Canada.

19 **D^{re} SHELLY GHAI BAJAJ:** Eh bien, je dirais
20 pour la réglementation de la technologie, ç'a toujours été un
21 défi. La plupart des entreprises ne sont pas basées au
22 Canada. J'ai tendance à m'inquiéter moins à ce sujet, car
23 finalement le Canada peut adopter les lois que... voulues, mais
24 il peut y avoir des difficultés pour les appliquer et il y a
25 différentes capacités pour réglementer contre ces
26 entreprises.

27 Le fait d'avoir une enquête par une instance
28 réglementaire, que ce soit la commissaire à la protection de

1 la vie privée qui va enquêter sur une entreprise qui n'est
2 pas au Canada, mais que leurs activités affectent les
3 Canadiens et Canadiennes. Ils peuvent voir qu'ils ne
4 respectent pas le droit canadien. Donc, il s'agit de nommer
5 le comportement de faire en sorte que on indique c'est
6 honteux, leurs activités.

7 Alors, ça sera toujours un problème et à
8 l'avenir, on voit qu'il y a une normalisation et une
9 cohérence internationales dans ce domaine et on en est encore
10 loin de réaliser ce qu'on voudrait. Mais pour les... on a un
11 groupe international d'instances de réglementation pour
12 trouver des éléments en commun pour ce qui est des préjudices
13 en ligne. Là, il ne s'agit pas de l'application de la loi,
14 mais ça tient compte du fait que si... mondialement, si on peut
15 être d'accord, ça nous avance pour en tout cas ce qui est
16 d'établir des normes.

17 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup.

18 J'ai une question pour le professeur
19 Krishnamurthy, ensuite on va changer de propos.

20 Est-ce que vous pourriez nous parler du rôle
21 de l'« anonymité » en ligne? Quel rôle est-ce que ça joue
22 dans la désinformation?

23 **M. VIVEK KRISHNAMURTHY:** Eh bien, merci pour
24 la question. Eh bien, commençons avec la loi. La loi sur la
25 libre expression reconnaît le droit de prendre la parole de
26 façon anonyme, mais c'est très important dans certains
27 contextes. C'est pas simplement de parler, mais c'est aussi
28 de faire des recherches, chercher des informations de façon

1 anonyme. Il y a bien des gens qui ne veulent pas être tracés
2 s'ils veulent chercher des informations, surtout
3 (inintelligible)... et ç'a été essentiel l'histoire de la
4 démocratie dans bien des pays, y inclus ici. Mais évidemment,
5 c'est une épée à double tranchant, car l'« anonymité » joue
6 un rôle et il y a certains défis posés par l'« anonymité »,
7 et ce serait beaucoup plus facile si nous savions qui disait
8 quoi et on pourrait dire, bon, ça, c'est un étranger, donc il
9 faut régler autrement que pour ce qui est d'un discours
10 national. Ça, peut-être qu'on veut y réfléchir.

11 Mais d'après moi, essayer de régler
12 l'anonymat en ligne, c'est vraiment très dangereux dans une
13 démocratie. C'est peut-être une guérison qui est pire que la
14 maladie. Alors, il faudrait voir qu'est-ce qui est important.
15 Là, il y a un environnement international et c'est très
16 important pour nous de choisir des moyens qui concordent avec
17 nos valeurs et penser aux conséquences.

18 Je travaille beaucoup avec les ONG dans le
19 sud mondial où il y a une tendance où ça semble dans une
20 démocratie quand il y a la règle du droit et on peut compter
21 sur les fonctionnaires, mais dans un contexte autoritaire,
22 c'est extrêmement répressif. Donc, ça, il faut faire très
23 attention de comment on travaille dans cet espace, car il y a
24 aussi des conséquences pour les démocraties à l'étranger
25 également.

26 **D^r CHRIS TENOVE:** Moi, je voudrais rajouter
27 quelques points. Alors, peut-être que j'ai un petit peu une
28 différente... un différent point de vue et peut-être certaines

1 parties concordent avec ce que disait Vivek.

2 Il y a des gens qui sont tout à fait d'accord
3 à voir des... qu'on leur attribue des activités antisociales et
4 la recherche de l'anonymat, eh bien, ça ne garantit pas que
5 les gens vont éviter ces activités antisociales.

6 Alors, il faut distinguer entre l'anonymat et
7 l'irresponsabilité. On peut maintenir le droit d'être
8 anonyme, donc éviter les préjudices si c'est lié avec leur
9 identité pour assurer l'utilisation des (inintelligible)
10 qu'ils soient tout de même responsables en cas de violation
11 de modalités d'utilisation ou des lois de financement qui
12 pourraient être attribuées à ces comptes et on peut agir.

13 Donc, penser à l'imputabilité, ça, c'est... ou
14 rendre compte, c'est très important, mais ce n'est pas
15 forcément aligné avec la question de l'anonymat.

16 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci. Très intéressant.
17 Je prends beaucoup de notes.

18 Alors, on va changer un petit peu notre point
19 de vue.

20 Alors, Madame Dubois, la période électorale,
21 la différence entre ce qu'on fait dans la période électorale
22 et comment nous traitons les choses différemment pendant la
23 période des campagnes plutôt qu'aux autres moments normaux où
24 il y a de plus en plus du matériel qui touche aux campagnes.

25 **D^{re} ELIZABETH DUBOIS:** Eh bien, l'idée d'être
26 en période électorale ou pas, eh bien, historiquement, ç'a
27 été très important, car nous acceptons davantage de limites
28 sur le type de discours, sur les dépenses possibles pour le

1 nécessaire (phon.), les publicités. Donc, on accepte ces
2 restrictions dans une période électorale comparé à en dehors
3 des élections.

4 Mais ça, c'est avant les médias sociaux,
5 toutes les peurs par rapport aux peurs de désinformation dans
6 le contexte en ligne, alors on a pu voir ce que les
7 universitaires appellent les campagnes permanentes, et c'est
8 pas que c'est tout le temps pareil, les campagnes, mais c'est
9 le fait que les partis politiques et des tierces parties
10 aussi sont en mode campagne activement, que ce soit une
11 période électorale ou pas.

12 Alors, nous avons vu certains ajustements des
13 lois électorales pour dire... s'ajuste, bon, il peut y avoir
14 une période préélectorale quand il s'agit de publicités
15 politiques, et la désinformation et l'ingérence étrangère,
16 c'est un domaine où il faut penser à si, oui ou non, il y a
17 suffisamment de différences pour dire qu'il faut un
18 traitement différent, que ce soit en période électorale ou
19 pas.

20 Par exemple, quand il s'agit des campagnes de
21 désinformation, les campagnes qui sont le plus efficace, ce
22 sont les médias sociaux souvent, et ça touche aux comptes qui
23 ont été créés ou des acteurs qui sont en place, que ce soit
24 des influenceurs, des comptes qui ont été... mais des
25 ressources et de l'énergie pour avoir un auditoire, pour
26 connaître son auditoire, et ensuite la désinformation est
27 payée à un moment particulier. Mais c'est... on s'en sert de
28 toutes ces ressources qui ont été investies bien avant la

1 campagne électorale et avant que le contenu de désinformation
2 est là sur le réseau social.

3 **D^{re} LORI TURNBULL:** <Non interprété>...

4 **D^{re} EMILY LAIDLAW:** Oui, alors je voudrais
5 reprendre ce que la professeure Dubois... Alors, il y en a
6 certains d'entre nous qui travaillent avec les élections et
7 désinformation. Dernièrement, je faisais une étude à comment
8 on comprend de façon juridique la période électorale, et mon
9 approche, eh bien, c'était beaucoup de ce qui se passe, c'est
10 un genre de violence lente. Comme la docteure Ghai Bajaj
11 disait, c'est vraiment du goutte-à-goutte sur une longue
12 période alors que la période électorale c'est un point
13 important. Donc, c'était une distraction de regarder
14 seulement la période électorale.

15 Il peut y avoir des choses qu'on peut
16 comprendre, mais on a déjà vu que, bon, il ne faudrait pas
17 qu'il y ait des désinformations, des fausses informations sur
18 un candidat ou sur un lieu, mais ça ne tient pas compte du
19 préjudice sous-jacent dont on parle, et il faut une approche
20 pansociétale pour protéger la partie importante des élections
21 démocratiques.

22 **D^{re} LORI TURNBULL:** Est-ce que je peux vous
23 poser une autre question? Est-ce qu'il y a un rôle pour le
24 CRTC ici?

25 **D^{re} EMILY LAIDLAW:** Eh bien, je pense que plus
26 largement, c'est un rôle du gouvernement. Alors, la réponse,
27 c'est oui, absolument, il faut que le gouvernement fasse
28 preuve de leadership et ce que nous pouvons imaginer, c'est

1 une discussion sur une instance ou une commission qui va
2 faire en sorte qu'il puisse y avoir une société pansociétale.

3 Mais il y a un rôle aussi pour les instances
4 de réglementation. Est-ce que ce serait le CRTC? Bien, je
5 dirais que non, et parce que c'est une instance de
6 réglementation pour la diffusion. Mais les médias sociaux,
7 c'est tout à fait différent que la radiodiffusion ou les
8 médias traditionnels. Ça, on en a parlé un petit peu déjà
9 aujourd'hui, que la réaction de ces plateformes qui sont dans
10 un espace par rapport à la gouvernance de l'internet, c'était
11 un flux d'information mondial et il a toujours été libre.
12 Donc, les stratégies de réglementation ont toujours été
13 toujours un peu différentes.

14 Et quand il y a eu l'arrivée... l'avènement des
15 médias sociaux, il y a des rôles des intermédiaires ou de
16 gardiens pour faciliter, souvent pour faciliter les
17 communications des autres, et ça, c'est tout à fait différent
18 que l'idée d'un radio diffuseur qui vont faire le choix d'une
19 histoire, qui vont vouloir communiquer, et par rapport aux
20 choix et le contrôle qu'ils ont.

21 Il n'y a rien de tout ça dans les médias
22 sociaux. Il s'agit des policiers... des politiques sur la
23 technologie et les droits de la personne, et parle de la
24 réglementation sur l'IA et tout ça ensemble. Donc, c'est la
25 politique sur la technologie, et ça, c'est tout à fait
26 différent. Donc, il faudrait une instance qui se penche là-
27 dessus, mais ça ne serait pas la CRTC.

28 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup.

1 Maintenant, Docteur Ghai Bajaj.

2 **D^{re} SHELLY GHAI BAJAJ:** Alors, d'autres ont
3 mentionné que les acteurs étrangers vont utiliser activement
4 la période entre les élections pour faire des essais avec des
5 sujets et des points de vue pour voir... pour préparer les gens
6 au niveau micro, mais aussi pour voir quel narratif va
7 vraiment être accepté. Donc, il faut crier, crier, puis il
8 faut voir qu'est-ce qui est accepté. Et une fois la période
9 électorale arrive, il y a déjà, dans les communautés dans la
10 société des idées qui circulent qui vont ressortir et qui
11 vont être importantes pour les électeurs.

12 Des exemples. Les Russes, par exemple, ils u...
13 Reddit et pour faire des essais et aussi pour ils vont
14 infiltrer des groupes de mamans pour circuler des
15 informations sur les vaccins. Et aux États-Unis, il y a eu
16 des équipes... des informations sur la COVID à ce qui circule
17 et dans ces groupes Facebook. Donc, il y a beaucoup de
18 travail qui doit se faire pour comprendre au niveau des
19 périodes... de la démarcation entre le contexte quotidien et le
20 contexte électoral, eh bien, en fait, cette ligne n'existe
21 plus.

22 **D^{re} LORI TURNBULL:** Monsieur Tenove (sic)?

23 **M. MARCUS KOLGA:** Alors, par rapport à la...

24 **L'INTERPRÈTE:** Pardon, c'est monsieur Kolga.

25 **M. MARCUS KOLGA:** Ça fait presque 80 que la
26 Russie est (inintelligible). Nous le savons, car en 1946, il
27 y a eu une enquête pour les opérations d'influence et des
28 Russes à l'époque, après que... à l'ambassade, il y avait

1 quelqu'un qui est sorti de l'ambassade avec une valise de
2 documents, et ces documents pouvaient identifier de élus, des
3 journalistes, des universitaires, et d'autres qui agissaient
4 en tant que d'agents et conservateurs du gouvernement russe.

5 Donc, ce travail, ils le font déjà et ça fait
6 plus... presque cent ans ici au Canada, et nous savons
7 maintenant d'après un affidavit du FBI et qu'ils continuent
8 ce travail non seulement au Canada, mais dans tout
9 l'Occident. Alors, peut-être qu'il y a différents rythmes de
10 travail à différentes périodes et dans différents pays, mais
11 c'est constant, cette campagne, et ça, c'est clair dans
12 l'affidavit du FBI. Et c'est la surveillance de nos espaces
13 d'information et de l'environnement politique pour identifier
14 les questions les plus polarisantes de l'époque pour crier
15 des fausses informations, de la désinformation, pour
16 exacerber les diffusions ou même pour crier des conflits en
17 utilisant ces divisions.

18 Et voilà ce que fait la Russie, pas
19 simplement dans les périodes électorales, mais à tout moment,
20 et le 4 septembre cette année, l'affidavit du FBI éclaire là-
21 dessus.

22 L'idée que la Russie, la Chine ou l'Iran
23 attendent une période électorale pour agir, eh bien, je pense
24 que ça, c'est plus... c'est désuet et ça rend vulnérable...

25 **D^{re} LORI TURNBULL:** Très bien. Oui. Allez-y.

26 **D^{re} ELIZABETH DUBOIS:** Je suis tout à fait
27 d'accord avec ce qui a été dit en bonne partie, mais
28 j'aimerais donner aussi un avis un peu différent. Il y a des

1 différences entre la période électorale et le reste du temps.
2 Le potentiel pour la désinformation constituant une menace
3 électorale, plus on se rapproche de la date de l'élection
4 finalement, plus ces menaces... plus la menace est grande.

5 Je ne dis pas pour autant qu'il faut se
6 contenter de surveiller les choses pendant la période
7 électorale, non, mais il faut vraiment songer à la période la
8 plus vulnérable juste avant le moment où l'électorat va se
9 prononcer lors d'une élection. Parce que plus on attend, plus
10 c'est difficile de dénoncer, de déceler et de contrer la
11 désinformation.

12 On y arrivera peut-être plus tard, mais il y
13 a des rôles à jouer pour les gouvernements pendant cette
14 période en particulier. Et là, je crois qu'il faut que ce
15 soit différent comme approche de ce qu'on fait normalement.

16 **D^{re} LORI TURNBULL:** Je vais m'assurer qu'on y
17 reviendra un peu plus tard.

18 Oui?

19 **M. VIVEK KRISHNAMURTHY:** Écoutez, moi,
20 j'aimerais parler d'un enjeu encore plus étendu qui sous-tend
21 toute la conversation. Quel est l'espace de décision pour
22 faire face à des défis de ce genre? Est-ce que c'est fondé
23 sur la période de bref électoral ou pas? Ou alors, est-ce
24 qu'il faut un horizon plus large. Par exemple, voir comment
25 nos institutions qui remontent finalement au 19^e siècle,
26 comment est-ce que ce n'est plus adapté au 21^e siècle et à
27 l'information dans le monde que nous connaissons.

28 À l'époque, ça coûtait cher de distribuer

1 l'information, la produire, et maintenant, le cout est
2 presque nul. Ça ne coute rien. Donc, je pense que la
3 conversation doit porter sur des enjeux, par exemple : est-ce
4 qu'il faut avoir une période constante d'élections dans des
5 circonscriptions à tour de rôle? C'est une idée qui me vient
6 comme ça.

7 Mais je pense qu'il y a aussi une crise
8 démocratique de façon générale. Les gens se disent que le
9 système ne fonctionne pas en leur faveur, ce qui accroît la
10 vulnérabilité à l'égard de l'influence néfaste, qu'elle
11 provienne de l'étranger ou de l'interne. Il faut une
12 conversation, donc, beaucoup plus étendue. Il faut mettre
13 cela à l'ordre du jour. Je sais qu'ici, c'est à l'ordre du
14 jour pour la Commission, mais toute la société doit s'en
15 saisir.

16 **D^{re} LORI TURNBULL:** Oui, je pense que c'est
17 très intéressant, mais écoutez, je vais vous mettre sur la
18 sellette. À quoi pensez-vous précisément dans le contexte de
19 l'ingérence étrangère? Est-ce qu'il y a des aspects de
20 gouvernance qui sont tellement désuets que le défi ne peut
21 être relevé?

22 **M. VIVEK KRISHNAMURTHY:** Dans notre système
23 démocratique, je dirais que nous avons des évènements où les
24 enjeux sont très, très, très élevés, et l'avantage si on fait
25 de l'ingérence, peu importe le cout, et c'est très faible,
26 c'est très important comme profit. Par exemple, les
27 assemblées de nominations, on s'est dit ça relevait des
28 partis, mais est-ce que, compte tenu de cette vulnérabilité à

1 l'égard de l'influence étrangère, ça devrait être conservé en
2 l'état? C'est un exemple des réformes institutionnelles qui
3 seraient peut-être... qu'il serait peut-être nécessaire
4 d'envisager.

5 Et le système électoral, comment est-ce qu'il
6 fonctionne? Encore une fois, que ce soit ici, au fédéral, ou
7 dans les provinces – on en a parlé –, mais peut-être que le
8 système du premier qui dépasse la limite dans le système
9 électoral et qui obtient la majorité, ben, on en a vu là des
10 majorités et des minorités, mais est-ce que c'est vraiment
11 une forme qui permet de s'inoculer contre l'influence néfaste
12 provenant de l'étranger? Est-ce qu'on ne peut pas améliorer
13 la qualité de la démocratie au fil du temps? Je pense que ce
14 sont des conversations qui ont trait à ce sujet, même si
15 c'est périphérique.

16 **D^{re} LORI TURNBULL:** Oui, et je veux revenir à
17 ce qu'a dit le professeur Dubois.

18 Je vais commencer par vous si vous êtes
19 d'accord, et ensuite les autres pourront intervenir.

20 Je fais allusion aux choses qu'il faudrait
21 peut-être faire pendant une période de brefs électoraux par
22 opposition aux autres périodes ordinaires. Est-ce qu'on peut
23 faire quelque chose pour aider dans le contexte électoral les
24 gens qui sont visés par cette désinformation? Parce que c'est
25 l'une des principales vulnérabilités dont on a parlé et comme
26 vous l'avez dit. Peut-être qu'on n'a plus le temps de
27 corriger ce qui a été fait.

28 **D^{re} ELIZABETH DUBOIS:** Oui. Écoutez, encore

1 une fois, je pense qu'il y a toutes sortes d'exemples, et
2 ici, je vais me concentrer sur le protocole public et le
3 panel.

4 Donc, l'idée selon laquelle ce panel... ben,
5 c'est un groupe qui va être en mesure de déterminer s'il y a
6 des incidences qui sont suffisantes et s'il faut rendre
7 l'affaire publique ou encore informer certains groupes de
8 l'évènement.

9 Or, ce que nous savons quant à la façon dont
10 ce panel fonctionne, c'est qu'il y a des structures très
11 élevées, des guides très élevés en ce contexte, la publicité
12 à faire autour de telle ou telle chose, rendre public cela.
13 Mais je pense qu'il faut quelque chose de plus peaufiné comme
14 mesure à l'approche d'une élection pour faire face à une
15 menace sophistiquée. Je pense que le niveau de la menace
16 n'est pas le seul élément.

17 Il faut voir aussi à quel point on est avancé
18 dans ce domaine et à quel point le public va réagir si
19 l'affaire est rendue publique, et si les gens l'apprennent
20 plus tard, quand c'est rendu public, je crois que le risque,
21 c'est que les choses n'aient pas été bien cartographiées, si
22 vous voulez.

23 Donc, il faut plus d'information, à mon avis,
24 pour les gens qui sont les cibles spécifiques en période de
25 campagne électorale. Par exemple, la classe politique qui est
26 ciblée et qui ne le sait même pas au cours d'une campagne.
27 Alors, ça, je pense que c'est quelque chose qui peut être
28 corrigé relativement facilement.

1 Puis ensuite je pense qu'il faut aussi des
2 exigences, par exemple pour faire rapport après chaque
3 élection quand il est question de choses qui n'ont pas été
4 rendues publiques, mais dont on s'est aperçus. Par exemple,
5 préoccupations de sécurité nationale qu'on ne peut révéler
6 publiquement, mais peut-être que plus tard on pourrait
7 indiquer au public voilà comment nous avons fait notre
8 travail et pourquoi on a agi de telle ou telle façon. À ce
9 moment-là, je pense que la confiance augmenterait à l'égard
10 du système, et on peut parler d'un manque de transparence
11 actuellement.

12 Donc, finalement, je pense qu'il faut aussi
13 un processus supplémentaire pour voir ces choses qui se
14 déroulent lentement, ces idées à faible niveau qui se
15 perpétuent, et souvent, dès le départ, on ne veut pas que ça
16 atteigne le seuil de déclenchement. Or, ce sont justement des
17 acteurs qui veulent agir en sourdine, si vous voulez, pour ne
18 pas se faire attraper, et là, je pense qu'il faut un
19 processus différent, un processus supplémentaire pour prendre
20 en compte ce phénomène, si vous voulez, clandestin.

21 Il y a toutes sortes d'options, mais là, je
22 laisserai à d'autres le soin d'en discuter.

23 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci. Merci beaucoup.

24 Professeur Tworek?

25 **D^{re} HEIDI TWOREK:** Merci beaucoup.

26 Ben, je veux revenir sur e que le professeur
27 Dubois a dit et au sujet de la recherche en ce qui concerne
28 les élections de 2019, et ce qu'on a constaté, c'est qu'il y

1 avait diverses façons dont le harcèlement et l'abus pouvaient
2 avoir un impact sur l'information et ces mises en lumière
3 pendant une campagne électorale. Mais la raison pour laquelle
4 c'est important, c'est que non seulement ç'a un effet sur le
5 candidat, mais aussi sur la capacité de faire campagne.

6 Si on a des membres du personnel qui
7 consacrent la majeure partie de leur temps à contrer le
8 harcèlement en ligne, ben, ça veut dire qu'ils ne peuvent pas
9 s'occuper de la vraie campagne sur le terrain. Donc, c'est un
10 outil très efficace pour empêcher les ressources de faire le
11 travail qu'on devrait leur confier, surtout en période de
12 campagne électorale.

13 Donc, il y a toutes sortes de choses qu'on
14 pourrait faire pour corriger cette situation.

15 À un certain moment, le harcèlement en ligne,
16 la menace en ligne peut vraiment être une formule de
17 désinformation et il faut en tenir compte. Et je soulignerais
18 que pourquoi il faut s'en occuper? C'est que si nous voulons
19 vraiment avoir des gens qui sont nommés et élus et qui
20 reflètent la diversité de la population canadienne, ben, il
21 faut en tenir compte, il faut être attentif. La recherche
22 prouve que les gens qui travaillent dans les campagnes, et
23 songez par exemple aux agents qui s'occupent des élections,
24 ils sont un peu découragés quand ils voient ce qui se passe
25 et les gens de leurs communautés qui sont menacés de cette
26 façon. Donc, ça remet en question la représentativité de la
27 population canadienne et la qualité de nos processus.

28 **Me LEILA GHAAHARY:** J'aimerais demander aux

1 gens de ralentir un peu.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'aurais une question
3 aussi après ce que vous avez dit. Et là, ça s'adresse à
4 chacun d'entre vous. Pourriez-vous nous dire ce que vous
5 pensez d'un éventuel mécanisme pour venir en aide aux
6 candidats, aux candidats qui se présentent s'ils sont
7 justement visés? On a entendu des gens se plaindre ici de ce
8 qu'ils avaient subi et on peut imaginer ce que ça représente
9 une telle expérience traumatisante. Est-ce qu'il faudrait
10 faire quelque chose pour ces gens-là?

11 **D^r CHRIS TENOVE:** Si vous me permettez, tout
12 d'abord, les deux premiers points à l'ordre du jour. D'une
13 part, comme le professeur Dubois l'a dit, quand ce sont des
14 choses qu'on ne connaît pas, au niveau de la source par
15 exemple, ça, je pense que cette information-là est
16 importante. Il faut la retracer. Il y a aussi des rôles
17 importants à jouer pour les partis politiques pour qu'eux-
18 mêmes assurent un appui suffisant, des lignes directrices
19 pour tous les candidats, pour tout le personnel, et dans des
20 entrevues, nous avons appris que ce n'était pas toujours le
21 cas. Il faut aussi un engagement public de la part des partis
22 pour que les gens qui travaillent au sein du personnel ou
23 pour la campagne pour ne pas amplifier les abus.

24 Il y a aussi des questions supplémentaires en
25 ce qui touche, par exemple, la qualité des enquêtes des
26 autorités policières. D'après notre recherche dans certains
27 cas, oui, ça marche bien, et dans d'autres régions
28 géographiques, par exemple, on n'a pas accès aux forces de

1 l'ordre, et par conséquent, personne ne comprend vraiment ce
2 qui se passe et il n'y a pas d'intervention pour corriger la
3 situation.

4 **D^{re} EMILY LAIDLAW:** Alors, je veux compléter
5 ce que le professeur Tenove vient de dire. J'ai fait pas mal
6 de recherches, pas mal de travail en ce qui concerne les
7 solutions au harcèlement en ligne sur le plan juridique,
8 surtout en période électorale, et je dois dire qu'il n'y a
9 pas de bonne réponse, il n'y a pas de réponse facile. Si on
10 avait une baguette magique, évidemment on s'en serait servi
11 pour régler le problème il y a déjà bien longtemps. Alors, il
12 faut songer à des mécanismes différents à notre disposition –
13 on a parlé d'une meilleure compréhension et d'une formation
14 pour les forces de l'ordre – de façon qu'on comprenne
15 vraiment les enjeux quand il y a des menaces spécifiques
16 contre des individus parce que, vraiment, on parle ici
17 d'activités criminelles. Or, le défi, le défi, c'est que de
18 temps à autre, il y a un individu, par exemple dans les
19 médias sociaux, qui ont beaucoup, beaucoup d'influence et qui
20 sont suivis par beaucoup de gens. Donc, ces gens-là fomentent
21 la révolte et les attaques contre telle ou telle personne, et
22 dans le cas des représentants élus, on voit vraiment des
23 contenus en permanence qui créent un climat de peur constant.

24 S'il y a une réponse, c'est peut-être, du
25 moins en ce qui concerne les médias sociaux, c'est justement
26 avoir des solutions plus adaptées dans leur contexte pour
27 intercepter et ralentir les attaques virales, et là, il faut
28 avoir des modèles de comportement appropriés. Il faut peut-

1 être, dans les médias sociaux, des instruments de détention
2 pendant la période électorale qui soient plus efficaces parce
3 que c'est très lourd comme climat à ce moment-là, c'est très
4 fréquent.

5 Donc, il faut des politiques claires – pour
6 les plaintes, par exemple – pour tenir compte du harcèlement,
7 pour s'y attaquer, et il y a aussi les questions
8 intersectionnelles qui rendent les gens dans certaines
9 situations plus vulnérables que d'autres.

10 Il y a aussi les organisations qui aident,
11 qui tentent d'aider les candidats. J'oublie les noms des
12 organisations, mais il y en a en Colombie-Britannique, et il
13 y a des gens, il y a des organisations qui travaillent auprès
14 des candidats qui risquent d'être vulnérables pour qu'eux-
15 mêmes soient plus résilients, qu'ils se sentent habilités,
16 qu'ils aient les connaissances nécessaires pour naviguer en
17 pareilles situations difficiles.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'aurais une autre
19 question. D'après les témoignages entendus ici, certains ont
20 dit que les campagnes de désinformation n'ont pas vraiment
21 beaucoup d'impact sur la façon dont l'électorat se prononce,
22 dont le vote se produit. Est-ce que vous avez des choses que
23 vous voudriez partager avec nous? Est-ce qu'il y a des choses
24 que vous savez à cet égard?

25 **D^{re} SHELLY GHAI BAJAJ:** Écoutez, ça, c'est une
26 question dont on a discuté dans les milieux universitaires,
27 surtout en ce qui concerne la désinformation. Dans quelle
28 mesure est-ce que cela a un impact sur les résultats

1 électoraux? Il y a... il n'y a pas de consensus. Dans certains
2 cas, on dit oui, et dans d'autres cas, les experts disent
3 non, ça n'a aucune influence. Mais ce qui est plus utile à
4 mon avis, c'est de réfléchir à la façon dont l'information
5 fonctionne dans la chaîne de causalité et les mécanismes qui
6 ont un lien avec les résultats.

7 C'est aussi utile d'élargir la perspective
8 quand on parle des résultats en matière de désinformation. Il
9 se peut très bien que cela n'ait pas d'impact sur un résultat
10 individuel, mais ça peut contribuer à la polarisation, à la
11 radicalisation, à l'érosion du climat social, de la pollution
12 dans l'environnement, si vous voulez, et ça devient tellement
13 bruyant que les gens ne peuvent plus prendre de décision
14 éclairée au moment du vote.

15 Donc, les impacts de la désinformation vont
16 au-delà des simples résultats électoraux. Il faut réfléchir
17 aux mécanismes qui lient démocratie et désinformation. Il y a
18 toutes sortes d'étapes intermédiaires auxquelles il faut
19 réfléchir quand on parle d'augmenter la résilience et de
20 contrer la désinformation aussi.

21 **D^r CHRIS TENOVE:** Oui, tout à fait. À mon
22 avis, il y a un sujet connexe dans le rapport initial de la
23 Commission à ce sujet. Je crois que des membres du Groupe des
24 cinq, le Panel des cinq, disaient que dans certains cas
25 l'information s'autonettoie. Qu'est-ce qu'on veut dire par
26 là? Donc, il y a cet autonettoyage. Si je me fie à cette
27 discussion, ça signifie que l'exposition est jugée suffisante
28 et la réaction à l'information est telle que l'effet n'est

1 pas mesurable sur les résultats électoraux.

2 Alors, je pense que c'est un terme qui pose
3 problème parce que, en fait, dans l'environnement de
4 l'information, les choses arrivent, il y a des groupes qui
5 agissent individuellement pour limiter des impacts et ce
6 nettoyage n'est jamais parfait. Alors, il y a des éléments
7 supplémentaires à ajouter à cette équation. Et pour revenir à
8 ce qui a été dit précédemment, par exemple, quand on parle de
9 la désinformation, est-ce que ça a un impact sur l'opinion
10 publique et, par conséquent, sur les résultats électoraux?
11 Comme le professeur Tworek l'a dit, il y a aussi des impacts
12 directs sur la capacité des partis et des candidats de
13 simplement faire campagne et de faire face à la menace.

14 Et toutes ces atteintes aux attentes que nous
15 avons en ce qui concerne l'influence indue, tout ça est
16 amplifié. Et surtout, dans ce contexte, c'est difficile de
17 s'autocorriger sans qu'il y ait une intervention
18 gouvernementale. Comment? Bien, premièrement, cet
19 autonettoyage ne prend pas en compte la coercition, le
20 financement néfaste, et cetera, et d'autre part, ça ne marche
21 pas dans les écosystèmes de l'information qui n'ont pas accès
22 à l'information au sens large, en ce sens que si sur WeChat
23 on cible un groupe qui n'est pas de langue anglaise ou
24 française, la possibilité de l'autocorrection pour
25 s'appliquer à cet espace est très, très, très limité, pour ne
26 pas dire inexistant, et le professeur Dubois l'a dit, ça ne
27 s'applique pas dans la période critique où il faut vraiment
28 une réponse rapide parce qu'on est à la veille d'une

1 élection.

2 Et on a vu des acteurs étrangers justement
3 mener des opérations importantes juste avant la tenue des
4 élections. Dans certains pays, il y a des périodes où les
5 médias ne peuvent réagir parce qu'il y a un confinement, si
6 vous voulez, de la communication, et c'est difficile
7 d'identifier ou de coordonner les activités, faire le lien
8 entre ce qui se fait en ligne et ailleurs, quels sont les
9 acteurs menaçants, c'est très difficile à retracer, que ce
10 soit pour les chercheurs indépendants ou les journalistes, et
11 il y a des circonstances où l'intervention gouvernementale
12 est requise.

13 Et très rapidement, on a discuté précédemment
14 du *Buffalo Chronicle* et de l'élection de 2019 et ç'a été fort
15 intéressant comme débat : est-ce qu'il fallait changer les
16 choses. Et l'une des choses qui semblent avoir fonctionné
17 dans ce scénario, c'est que, premièrement, Facebook était
18 prêt à faire appliquer ces politiques pour corriger la
19 situation, mais est-ce que toutes les plateformes vont être
20 prêtes à faire de même? Sinon, ça serait encore un autre
21 échec de l'autocorrection, de l'autonettoyage.

22 Et il y a aussi un petit nombre de
23 journalistes en ce qui concerne l'accès et les compétences à
24 des données qui peuvent intervenir et éclairer la situation,
25 et il y a un de ces acteurs qui n'est plus là, qui n'existe
26 plus. Donc, on s'en remet à très, très peu d'acteurs pour ce
27 qui est de la capacité dans les médias et dans la société
28 civile pour justement participer à de telles activités

1 d'autocorrection.

2 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci.

3 Professeur Dubois.

4 **D^{re} ELIZABETH DUBOIS:** Moi, je voudrais
5 renchérir sur ce qui vient d'être dit. Je suis tout à fait
6 d'accord.

7 Et je voulais aussi noter que parfois, quand
8 on pense à la désinformation, on pense seulement à une
9 désinformation qui peut convaincre quelque chose (sic), de
10 quelque chose qui n'est pas vrai ou pour changer d'opinion ou
11 pour changer le comportement. Mais souvent, l'objectif de ce
12 genre de campagne, c'est en fait de rendre le
13 (inintelligible) faire en sorte qu'ils soient silencieux, les
14 gens, et pour qu'ils sentent qu'ils ne peuvent pas se fier à
15 l'environnement des informations, et ensuite, si vous n'avez
16 pas confiance, eh bien, vous n'avez pas confiance dans les
17 systèmes électoraux, les structures politiques. Donc, il y a
18 des effets, et il ne s'agit pas d'être convaincu par la
19 désinformation, mais c'est le résultat de la présence de
20 cette désinformation dans votre vie au quotidien.

21 **D^{re} SHELLY GHAI BAJAJ:** Oui, et pour continuer
22 sur ce qu'a dit la docteure Dubois, quand il s'agit de
23 l'érosion de la confiance, eh bien, peut-être il faut penser
24 à un petit changement de perception pour poser la question.
25 Plutôt comment contrer la désinformation à leurs menaces,
26 peut-être qu'il faudrait reposer la question et se demander
27 comment est-ce qu'on peut créer davantage de confiance.

28 **D^{re} LORI TURNBULL:** Est-ce que vous pouvez y

1 répondre à la question, si vous voulez?

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Continuez.

3 **D^{re} SHELLY GHAI BAJAJ:** Eh bien, en tant que
4 chercheuse, eh bien, tout d'abord, et c'est important de
5 parler avec les gens, parler avec les communautés, car ils
6 ont leur propre expérience et leurs propres histoires avec
7 cette information. Il faut comprendre où se situent les
8 lacunes au niveau de la confiance. Il y a des communautés qui
9 sont davantage vulnérables à la désinformation et ils sont
10 davantage prêts à y croire. Et c'est pas simplement une
11 question de communautés des diasporas, il y a des
12 communautés, des chercheurs aux États-Unis qui vont étudier
13 les prédispositions par rapport à la désinformation.

14 Donc, comprendre où il y a des lacunes de
15 confiance à l'intérieur de notre société diversifiée, c'est
16 une première étape obligatoire pour tenir compte du manque de
17 confiance.

18 **M. VIVEK KRISHNAMURTHY:** Ç'a été tellement
19 riche, cette discussion, et je voudrais relier ce qui a été
20 dit par les dernières interventions à la théorie de libre
21 expression et du droit.

22 Alors, quels sont... il y a l'idée du marché
23 d'idées, donc qu'il faudrait avoir toute une grande latitude
24 pour l'expression et les meilleures idées vont ressortir. Et
25 quand il s'agit de... il faut voir quels sont les échecs du
26 marché dans ce marché des idées.

27 Alors, vous avez des moments de
28 désinformation, des instants où on peut penser à la structure

1 des marchés : les plateformes, les différents types de médias
2 de communication et les différentes sortes d'interliens que
3 nous avons.

4 Donc, ça, ça nous amène à une question. Eh
5 bien, cette désinformation a tel impact sur telle communauté,
6 et on peut se demander quelles sont les structures que nous
7 voulons promouvoir pour améliorer l'écosystème d'informations
8 de façon générale. Et donc, là, il s'agit de voir comment on
9 peut concevoir les systèmes, quelles sont les valeurs que
10 nous voulons incorporer, qu'est-ce qu'on peut prioriser. Et
11 ça, c'est beaucoup plus facile à régler de façon
12 constitutionnelle que l'expression elle-même, et voilà que le
13 fait d'avoir le panel et il y a beaucoup d'instances de
14 réglementation à l'intérieur à l'international ont pensé en
15 profondeur à la structure des plateformes et des
16 interventions qui pourraient améliorer les situations.

17 Donc, ça, c'était une des choses que je
18 voulais dire.

19 La deuxième préoccupation que j'ai par
20 rapport à ce dont on discute, c'est que nous luttons dans la
21 dernière... c'est une dernière guerre. Mais ce que nous voyons
22 dernière nous, c'est pas forcément ce qui va se passer à
23 l'avenir. Si vous pouvez pirater le système actuel, vous
24 pouvez avoir votre... ce que vous voulez. Donc, il faut penser
25 aux vulnérabilités, systématiquement, que les acteurs menaçants
26 vont exploiter dans le prochain environnement, dans
27 l'environnement futur et d'en tenir compte. Et ça, c'est pas
28 tout simplement bon.

1 Il faut règlementer, il faut innover, il
2 faut... il va falloir avoir un système continu de réflexions
3 entre la réglementation, les plateformes, la société, pour
4 continuer à s'adapter à ce qui est un écosystème en
5 changement.

6 **D^{re} LORI TURNBULL:** Professeure Laidlaw et
7 Professeur Kolga.

8 **D^{re} EMILY LAIDLAW:** Merci beaucoup. C'est une
9 bonne occasion pour suivre ce qu'a dit le professeur
10 Krishnamurthy par rapport aux défis juridiques quand on
11 essaye de trouver des solutions. Et il y a eu des
12 commentaires par rapport à l'aspect conception – design.

13 Alors, ce que nous voyons en Europe et au
14 Royaume-Uni, en Australie, en tout cas pour ce qui est de la
15 réglementation pour les médias sociaux, c'est un changement
16 plutôt que... bon, si on essaye de s'attaquer à du contenu
17 individuel, tout d'abord il y a des questions de libre
18 expression et ça ne va pas être très efficace. Donc, on
19 essaye de voir des mécanismes et la conception des médias
20 sociaux elle-même, donc comment les algorithmes vont pousser
21 certains contenus. Mais comment est-ce qu'on peut structurer
22 des systèmes de modération de contenu? Est-ce qu'on pourrait
23 se plaindre de... pendant quelque chose, en direct? Est-ce
24 qu'on a une réponse?

25 Mais il faut toujours voir qu'est-ce qui est
26 inclus dans cette catégorie. Est-ce qu'on peut inclure la
27 désinformation de façon large? Et ça, c'est une question où
28 il y a beaucoup de controverse.

1 Le projet de loi C-63, eh bien, oui, il y a
2 un élément de sécurité pour les enfants, on peut le mettre de
3 côté, mais tout le reste, c'est un contenu criminel, et
4 malgré ça, certaines des polarisations et la méfiance qu'on
5 voit de façon générale dans notre société ont fait en sorte
6 que c'est très controversé, le fait qu'on contenu criminel et
7 l'activité criminelle pourraient inclure pour la question de
8 portée...

9 Alors, si vous rajouter quelque chose telle
10 la désinformation, mon point de vue, c'est dans un monde
11 idéal où vous avez une instance indépendante qui va
12 s'attaquer à ces problèmes de façon prudente, eh bien,
13 absolument, il faut inclure la désinformation dans la portée,
14 du moment que ça ne cherche pas à enlever le contenu, mais
15 qu'on cherche... c'est peut-être un mécanisme pour avoir une
16 approche pansociétale, pour voir quelles sont les différentes
17 choses qu'on peut faire qui vont aider pour améliorer
18 l'environnement.

19 Mais dès que vous mettez en place une
20 instance, eh bien, là, ça devient ciblé pour ce qui est du
21 manque de confiance. L'approche européenne, ce qu'ils ont
22 inclus, ce sont les processus électoraux et le discours
23 civique. Leurs lignes directrices ont été publiées
24 dernièrement et dictent que pendant une période électorale,
25 il faut qu'il y ait des facteurs ou des mécanismes en place
26 pour composer avec ces problèmes.

27 Mais il faut voir la capacité pour les
28 entreprises. Ils ne mentionnent pas les différents types

1 d'excellence et toutes les élections. Alors, j'ai dit,
2 qu'est-ce qu'on va faire ici? Ça va être une élection pour
3 les commissions scolaires?

4 J'ai parlé avec les Premières Nations par
5 rapport aux vulnérabilités et aux défis qu'ils ont de ce
6 côté-là. Alors, est-ce que ça va se passer aussi dans les
7 élections des Premières Nations et dans leurs communautés?

8 Alors, avec comment est-ce qu'on... là, il
9 s'agit de milliards de contenus et de tout un tas
10 d'élections. Eh bien, c'est pas clair ce qui est possible.

11 Moi, j'ai réfléchi au discours civique comme
12 étant une idée. Nous savons que c'est dans un monde idéal,
13 mais il faut toujours penser de comment on peut en faire une
14 arme et comment ça peut être utilisé pour la répression.
15 Donc, s'il y a des lois plus strictes dans certains pays
16 autoritaires ont été utilisées pour arrêter de l'expression
17 qu'ils n'aiment pas. Ça, c'est un danger très réel. Il faut y
18 penser quand on pense aux mécanismes juridiques.

19 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup.

20 Monsieur Kolga?

21 **M. MARCUS KOLGA:** Je voulais reprendre la
22 question de l'impact pendant les élections.

23 Je pense qu'il faut essayer de regarder où
24 est-ce qu'on cherche l'impact, et c'est pas simplement en
25 périodes électorales. Il faudrait penser aux effets sur nos
26 politiques, sur les médias, sur l'environnement de
27 l'information. Nous savons des documents de cet affidavit du
28 FBI qui a été publié, c'est que la Russie et son objectif,

1 c'est d'affecter les politiques. Les élections, c'est une
2 partie, mais ils veulent manipuler leurs politiques et des
3 opinions par rapport aux questions importantes. C'est ça,
4 qu'ils veulent cibler. Et donc, c'est là où il faut chercher
5 à avoir un impact.

6 **D^{re} LORI TURNBULL:** Très bien. Merci.

7 Il nous reste un petit peu de temps, donc je
8 vais un petit peu changer de point de vue. Je voudrais
9 demander à la docteure Ghai Bajaj sur quelque chose que vous
10 avez soulevé plusieurs fois, mais j'aimerais que vous nous en
11 disiez plus.

12 La question, c'est : comment est-ce que les
13 communautés des diasporas au Canada peuvent être mieux
14 soutenues pour pouvoir se protéger contre la mésinformation
15 et la désinformation et tout ce dont on parle.

16 **D^{re} SHELLY GHAI BAJAJ:** Merci beaucoup pour
17 cette question. Moi, j'ai passé les dernières années à
18 penser, à réfléchir à tout ça et je pense que c'est un
19 domaine qui fait en sorte que le Canada est un petit peu
20 différent des pays européens quand il s'agit de s'attaquer à
21 la désinformation. Bien que c'est important de tirer des
22 leçons, des comparaisons avec d'autres pays européens, c'est
23 aussi tout à fait nécessaire de reconnaître qu'il y a
24 certaines de reconnaître qu'il y a certaines limites de ce
25 qu'on peut tirer comme conclusion de ces comparaisons, car il
26 y a bien des pays comme l'Estonie et la Finlande sont tout à
27 fait homogènes et ce sont des États unitaires aussi, ils
28 n'ont pas une diversité fédérale et régionale.

1 Mais c'est peut-être une occasion pour le
2 Canada d'être un leader également dans son approche pour
3 créer de la résilience dans les communautés diversifiées et
4 je pense qu'il faut y penser étape par étape en tant que
5 processus.

6 Première étape, c'est essentiel de comprendre
7 l'expérience des informations tout à fait particulière pour
8 ces communautés, car c'est un domaine assez nouveau de
9 recherche en reconnaissant qu'il y a une différence de la
10 façon que c'est propagé dans ces communautés et il y a une
11 différence aussi par rapport aux impacts. Et dans notre
12 travail, nous pensons que ces communautés ont des
13 vulnérabilités à cette désinformation et ils s'attaquent à
14 certaines des informations dans leurs communautés dont ils
15 sont conscients, mais aussi des informations contre leurs
16 communautés, et ça, ça peut être étranger, ça peut être du
17 pays d'origine, mais ça peut aussi venir d'acteurs ici au
18 Canada. Donc, il faut habiliter ces communautés, mais il faut
19 aussi reconnaître qu'il y a tout un historique problématique
20 que ces communautés historiquement ont été surveillées, et
21 ça, ça peut contribuer à ce qu'ils considèrent comme
22 acceptable en tant que réponse des gouvernements.

23 Ce qu'on a trouvé dans nos groupes de
24 discussion quand on a posé la question de quelle serait la
25 meilleure façon, quelle serait la meilleure approche pour la
26 désinformation dans vos communautés, c'est : « Eh bien, nous
27 allons nous en occuper, ne vous ingérez pas. On est au
28 courant du problème, on sait ce qui circule. » Et il y a une

1 véritable hésitation, et ça reprend la question de confiance,
2 de méfiance.

3 Donc, avec les communautés, il faut vraiment
4 utiliser la conscience comme cadre organisationnel. Il y a
5 différentes façons qu'on peut le faire. On peut être
6 partenaires, avec des intermédiaires, des parties civiles, et
7 aussi des chercheurs. Quand nous avons ouvert des groupes de
8 discussion, on a posé la question : « Qu'est-ce que vous
9 pensez de cet objet de recherche? », et il y a bien des gens
10 qui ont dit : « Merci beaucoup de nous poser des questions
11 par rapport à ça, car c'est quelque chose où on a du mal dans
12 nos sociétés. »

13 Donc, le Canada a la possibilité de créer des
14 capacités de recherches pour faire des liens avec les
15 diasporas ethnoculturelles pour comprendre leur expérience.

16 Et aussi, il y a la problématique de la
17 diversité des tierces langues au Canada. Il y a tellement de
18 désinformation qui a lieu dans ces communautés et c'est dans
19 une tierce langue. Donc, là, c'est important pour nous
20 d'utiliser cette opportunité comme levier dans nos réponses,
21 dans nos messages et nos préven... nos messages de prévention
22 pour être capable de communiquer dans les modes préférés de
23 communication. Ça, ça peut être très utile, et parfois,
24 traiter les communautés comme partenaires égales et non pas
25 comme des outils pour nous aider à contrer la désinformation.
26 Je pense que dans ces communautés, ils ont cette impression.
27 Ils sont très au courant, ils sont prêts à en parler. Ils
28 font déjà beaucoup du travail important, alors comment est-ce

1 qu'on peut les habiliter avec les institutions, avec des
2 intermédiaires, et aussi avec des résultats qu'on trouve pour
3 créer une confiance, pour bâtir la confiance.

4 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup.

5 Je vais poser une question pour vous tous.
6 Certains d'entre vous en ont parlé dans certains de vos
7 commentaires, mais je pense que c'est une bonne question pour
8 terminer, pour conclure notre séance.

9 Quelle est votre évaluation d'un rôle de
10 coordinateur national qui pourrait être à Sécurité publique
11 pour contrer... un tel coordinateur, est-ce qu'il pourrait
12 avoir un rôle?

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et ça, c'est vis-à-vis de
14 la désinformation.

15 **D^{re} LORI TURNBULL:** Allez-y.

16 **M. VIVEK KRISHNAMURTHY:** Oui, je peux
17 commencer.

18 Eh bien, oui, pourquoi pas? Ça paraît bien,
19 mais je pense qu'on est un petit peu à côté. On dirait une
20 solution de réaction et on parle des réponses à ce qui arrive
21 en temps réel. Mais je pense qu'il faut vraiment mettre
22 l'accent plutôt dans une réflexion holistique, dans la
23 conception des systèmes d'information et comment
24 l'information bouge, circule dans la société. Donc, c'est une
25 petite inversion, oui, bon, il peut y avoir une meilleure
26 coordination, un point central de contact, tout ça, c'est
27 très bien, mais je pense que c'est peut-être pas la réponse
28 nécessaire.

1 **M. MARCUS KOLGA:** Comme quelqu'un qui est dans
2 la société civile, ça serait très utile. Certains d'entre
3 nous, nous l'avons demandé depuis longtemps. Des gens comme
4 moi, nous sommes sur les premières lignes et on essayer de
5 contrer ces opérations d'information, donc d'avoir un
6 coordinateur qui pourrait travailler avec nous, avec les
7 forces de l'ordre, avec le gouvernement, avec les
8 institutions pour créer une instance qui s'attaque à la
9 désinformation, je pense que c'est très utile, et je pense
10 qu'il faudrait utiliser le modèle suédois.

11 **D^{re} EMILY LAIDLAW:** Eh bien, moi, je serais un
12 petit peu au milieu de ces différentes opinions. Ça va
13 dépendre du rôle et je pense que ce que vous avez suggéré
14 comme le modèle de la Finlande, ça nous donne une idée de ce
15 que peut faire un coordinateur, mais pour moi, un
16 coordinateur, il me semble que c'est plutôt quelqu'un qui
17 fait des liens entre différents secteurs quand ce qu'il nous
18 faut vraiment, c'est une instance qui peut être un leader
19 pour corriger ces problèmes, et qui sera bien financé et qui
20 va pouvoir financer des... avec les communautés avec le soutien
21 en finançant ce dont ils ont besoin pour qu'ils vont pouvoir
22 travailler avec des codes de pratiques pour les médias
23 sociaux, avec...

24 L'UE ont eu leur loi sur les services
25 numériques, ils ont travaillé pour établir des codes de
26 pratiques, donc du mécanisme doux en premier. Donc, une
27 instance qui pourrait avoir un tel rôle, ça pourrait être
28 utile. Je pense que... donc, moi, je dis que oui, il faut peut-

1 être faire quelque chose en ce sens. Mais il y a eu des
2 tentatives dans le passé. Aux États-Unis, entre autres, et,
3 quoi, ça a duré un mois, et puis la personne à qui on avait
4 confié cette tâche a été complètement démolie.

5 Donc, je ne devrais peut-être pas trop
6 insister, mais je pense que le détenteur de ces
7 responsabilités deviendrait une cible, alors il faut
8 comprendre les risques qui découlent d'une telle solution, et
9 je reviens toujours à la politique administrative et à
10 l'aspect juridique, il faut du leadership en ce qui concerne
11 la politique en question parce qu'il est question de
12 l'écosystème de l'information. Il faut explorer les solutions
13 possibles. Par exemple dans d'autres pays, on a dit, oui, il
14 faut un organisme qui, au sens large, joue un rôle de
15 leadership sur le plan de la politique technique pour établir
16 des liens, pour dire, ah! ça, c'est un enjeu qui porte sur la
17 concurrence, la protection des droits de la personne, et
18 cetera.

19 Donc, quand on parle de désinformation, je
20 sais que c'est encore plus limité, mais là, c'est beaucoup
21 plus vaste comme perspective, l'économie de l'information
22 dans son ensemble qui a... qui recoupe tous ces secteurs, donc
23 il faudrait quelqu'un qui a les connaissances et l'expertise
24 nécessaires pour surveiller tout cela et qu'il soit en
25 contact avec des groupes des organisations de façon à ce que
26 ça puisse progresser vraiment.

27 **M. VIVEK KRISHNAMURTHY:** Très rapidement, en
28 ce qui concerne ce qui serait peut-être nécessaire. Au

1 Royaume-Uni, on a une loi sur ce sujet. OFCOM, c'est ni plus
2 ni moins le CRTC là-bas, a retenu les services de quelque
3 400 personnes du secteur privé, on les a payés à des salaires
4 concurrentiels pour la technologie de l'information de façon
5 à commencer à comprendre le système et à mettre en œuvre les
6 solutions.

7 Je sais que monsieur Kolga a parlé de
8 80 personnes à l'agence suédoise, 70 chez les Français, mais
9 on parle d'investissements sérieux si on veut vraiment
10 relever le défi et s'y attaquer.

11 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci.

12 Professeur Tenove?

13 **D^r CHRIS TENOVE:** Oui. Deux choses.

14 Premièrement, quand il est question d'un coordonnateur
15 national pour la contre-désinformation à l'échelle de la
16 Sécurité publique, il pourrait effectivement coordonner
17 certaines de ces activités, identifier les activités de
18 renseignement et les regrouper dans un organisme
19 gouvernemental ou encore songer au partage de l'information.
20 Que ce soit le SCRS ou d'autres, il faut vraiment réfléchir
21 au cadre pour le partage de l'information.

22 Jusqu'à maintenant, il y a eu beaucoup de
23 politiques, il y a eu aux États-Unis des poursuites devant
24 les tribunaux. Or, il faut un cadre clair. D'une part, il ne
25 faut pas empêcher la communication, et, d'autre part, il ne
26 faut pas faciliter les compromis ou les échanges indus par
27 des acteurs gouvernementaux qui l'emporteraient sur les
28 acteurs du privé au niveau du partage.

1 Question très distincte. En plus d'être
2 intéressé par l'amélioration de la capacité pour le
3 gouvernement d'identifier, de contrôler les opérations
4 étrangères et d'y réagir, il faut aussi songer à la façon
5 dont on peut renforcer les composantes de la société civile
6 et, par exemple, l'une des contributions importantes, ce
7 serait comment appuyer les organismes à l'extérieur du
8 gouvernement pour qu'ils aient accès à des données, à des
9 données nécessaires dans l'environnement de la communication,
10 et peut-être voir comment on peut payer des gens pour y
11 parvenir.

12 Il y a une démarche qui a été essayée, et
13 déjà, ici, il en était question à la Commission : appuyer un
14 observatoire dans les médias de cet écosystème, et je pense
15 qu'il y a des formules productives de recherche en action.
16 Ça, c'est un bon exemple, mais il faut voir comment on
17 pourrait aussi diversifier ou plutôt continuer à diversifier
18 ce qui peut justement renforcer cette capacité dans la
19 société civile.

20 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup.

21 Professeure Tworek, s'il vous plait?

22 **D^{re} HEIDI TWOREK:** Ben, pour revenir à ce que
23 je disais et à ce qu'a dit le professeur Mundi (sic) au sujet
24 de l'échelle de ce qui est nécessaire et de l'expertise à
25 mettre à profit, encore une fois, je partage tout à fait ce
26 point de vue et je pense qu'une seule personne serait très
27 limité, même une douzaine de personnes, ce serait limité
28 compte tenu de l'ampleur des besoins.

1 Deuxièmement, à savoir si on va revenir sur
2 ce que le docteur Tenove a dit au sujet du financement, est-
3 ce qu'on trouverait un endroit... par exemple, est-ce que ce
4 serait le cas pour ce qui est du renforcement des politiques
5 qui existent déjà en ce qui concerne le système FINTRAC? Est-
6 ce qu'on pourrait se servir de ces ressources pour créer, par
7 contre, quelque chose de nouveau là où il faut faire
8 respecter davantage les politiques qui existent déjà plutôt
9 que de créer quelque chose de nouveau?

10 Troisièmement, parler de l'écosystème au sens
11 large, il faut se souvenir encore une fois des incitatifs
12 dans cet écosystème parce qu'il y a toutes sortes d'acteurs
13 étrangers non étatiques qui participent à la désinformation.
14 Par exemple, en 2016, la Macédonie (sic) qui a parlé de
15 l'appui à Hillary Clinton, et ensuite on a parlé d'appuyer
16 Donald Trump. Pourquoi? Parce qu'on faisait plus d'argent en
17 appuyant l'un que l'autre. Donc, il faut penser à tout
18 l'écosystème, aux incitatifs de ce genre et un tel
19 coordinateur ne prendrait pas nécessairement en compte cette
20 réalité.

21 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci. Merci beaucoup.

22 Est-ce que j'ai raté quelqu'un?

23 Donc, bien, écoutez, il ne nous reste que 2
24 ou 3 minutes, et je voudrais demander à la Commissaire
25 maintenant, avant de conclure, s'il y a un suivi qu'elle
26 voudrait assurer.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non. Écoutez, moi, j'ai
28 beaucoup de choses à absorber, à assimiler, parce que j'ai

1 écouté ce qui a été dit, honnêtement.

2 **D^{re} LORI TURNBULL:** Est-ce qu'il y a une
3 demande de dernière minute, quelque chose que vous avez
4 oublié ou esquivé?

5 **D^r CHRIS TENOVE:** Écoutez, peut-être une
6 petite remarque.

7 J'ai déjà dit que les plateformes des médias
8 sociaux ont des politiques parfois admirables qui sont en
9 vigueur, mais qui ne suffisent pas nécessairement et qui ne
10 sont pas nécessairement appropriées ou mises en œuvre de
11 façon appropriée. Donc, on pense que ça va se poursuivre de
12 cette façon, et surtout dans le cas des grandes plateformes
13 américaines, que ce sont des partenaires qui vont continuer à
14 faire les choses de façon volontaire pour protéger la
15 démocratie canadienne.

16 Or, je pense que l'on constate certains
17 changements dans certaines grandes plateformes, une
18 prolifération aussi de plus petites plateformes où, là, cette
19 hypothèse n'est peut-être pas nécessairement viable.

20 Alors, comment se protéger? Comment garantir
21 nos attentes? Parce que nous avons eu des relations
22 productives, mais faut-il désormais être plus strict au
23 niveau de la réglementation? Il faut considérer cela.

24 Encore une fois, c'est un milieu qui change
25 constamment et il y a toutes sortes de possibilités à
26 l'horizon. Alors, je ne parle pas seulement de WeChat ou de
27 TikTok, mais de plateformes américaines aussi, et c'est une
28 réalité qu'il faut envisager.

1 **D^{re} LORI TURNBULL:** Professeure Dubois?

2 **D^{re} ELIZABETH DUBOIS:** Oui. Ça me fait penser
3 à ce que vous avez dit, aux autres types d'entreprises. Par
4 exemple, les médias sociaux, on en a beaucoup parlé, mais il
5 faudrait étendre la perspective pour les autres espaces en
6 ligne, pas nécessairement les plateformes de médias sociaux,
7 et la boîte noire de l'intelligence artificielle, on n'en a
8 pas discuté. Or, il y a des outils qui sont créés
9 actuellement par des entreprises qui participent à cette
10 désinformation, à toutes ces campagnes. Donc, il faut y
11 réfléchir. Comment est-ce que c'est régi? Et que nous réserve
12 l'avenir dans cet écosystème où il y a toutes sortes
13 d'acteurs?

14 On sait que, bon, il y a les hypertrucages,
15 on a vu des ballons d'essai, par exemple les campagnes
16 astroturf pour utiliser l'IA, et je pense qu'il y a aussi des
17 boîtes de clavardage qui vont s'intéresser à ces initiatives.
18 Les entreprises qui créent ces outils, il est essentiel d'en
19 tenir compte.

20 **D^{re} LORI TURNBULL:** Et le mot de la fin au
21 professeur Krishnamurthy?

22 **M. VIVEK KRISHNAMURTHY:** Oh, ma foi, quel
23 honneur!

24 Écoutez, ce que je retiens surtout, c'est
25 qu'il faut des politiques administratives et des innovations
26 sociales qui vont suivre les innovations, le rythme des
27 innovations. Donc, il faut repenser à tout ce que nous
28 faisons. Et ce qui me paraît extrêmement important, c'est

1 avoir des politiques publiques qui vont encourager
2 l'expérimentation et l'innovation pour avoir des réponses
3 adéquates.

4 Parce que pour l'instant on ne sait pas quoi
5 faire. Et on ne connaît ni le numérateur, ni le dénominateur,
6 donc il faut que colliger l'information, pas seulement par le
7 biais de la transparence, mais aussi avec des approches
8 différentes.

9 **D^{re} LORI TURNBULL:** Sur cette note, merci
10 beaucoup à vous tous. Vos présentations ont été fascinantes.
11 La discussion aussi, très enrichissante. Alors, merci. Merci
12 beaucoup.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup. Ç'a été
14 vraiment fascinant et je pense qu'on aurait pu, ma foi,
15 continuer pendant des jours et des jours. Mais je vous
16 remercie sincèrement de votre générosité et d'avoir partagé
17 vos connaissances. Merci beaucoup.

18 --- La séance est suspendue à 12 h 30

19 --- La séance est reprise à 13 h 31

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bon après-midi.

21 Nous commençons avec nos nouveaux invités cet
22 après-midi. Le titre de la table ronde est "L'intégrité
23 électorale: les concours au leadership », ou « L'intégrité
24 électorale : courses à l'investiture et courses à la
25 direction", certains diraient "courses à la chefferie".

26 Alors, oui, nous avons cinq panélistes
27 aujourd'hui. Je les nomme très rapidement, mais le... je
28 laisserai le soin à la professeure Turnbull de les présenter

1 de façon plus complète.

2 Alors, nous avons Laura Stephenson on Zoom;
3 we have André Blais. André Blais is just on my left; Marc
4 Mayrand, à gauche aussi, au milieu, au centre. Monsieur Ken
5 Carty sur Zoom aussi.

6 Carty, c'est la façon de la prononcer?

7 Et notre dernier invité, Mike Pal.

8 Alors, Madame Turnbull, la parole est à vous.

9 **--- TABLE RONDE: INTÉGRITÉ ÉLECTORALE : COURSES À**

10 **L'INVESTITURE ET COURSES À LA DIRECTION :**

11 **--- PANEL ANIMÉ PAR DR. LORI TURNBULL:**

12 D^{re} LORI TURNBULL: Merci.

13 Bienvenue à notre séance. Merci aux
14 panélistes qui se joignent à nous aujourd'hui pour parler des
15 courses à l'investiture.

16 Je présente tous et chacun, et je présenterai
17 le sujet rapidement. On donnera la parole aux panélistes qui
18 parleront pendant 10-15 minutes. Et voilà.

19 Je suis Lori Turnbull, professeure à
20 l'Université Dalhousie.

21 Le Conseil de recherche de la Commission,
22 Matthew Ferguson, sera coanimateur, il est avocat pour la
23 Commission.

24 Nous sommes en panel hybride aujourd'hui. Sur
25 Zoom, Laura Stephenson, professeure à l'Université de Western
26 Ontario.

27 André Blais, dans la pièce, professeur
28 émérite à l'Université de Montréal.

1 Dans la pièce, Marc Mayrand, ancien chef
2 électoral du Canada.

3 Ken Carty, professeur émérite, Université de
4 Colombie-Britannique.

5 Et Mike Pal, professeur associé de la faculté
6 du droit à l'Université d'Ottawa.

7 Bienvenue à tous. Quelques minutes pour notre
8 sujet.

9 Les concours à l'investiture permettent aux
10 partis politiques de choisir les candidats qui les
11 représenteront dans chaque circonscription dans les élections
12 générales. Ces processus sont la première étape d'une
13 élection. Chaque parti politique détient ses propres règles
14 qui gouvernent les processus d'investiture et elles sont
15 applicables par le parti plutôt que par Élections Canada.
16 Elles ne sont pas enchâssées dans la Loi.

17 Élections Canada, dans les processus
18 électoraux, ont la responsabilité de surveiller les
19 contributions financières et qui sont règlementées par la *Loi*
20 *sur les élections*.

21 Donc, dans notre rapport intérimaire, la
22 Commissaire, Marie-Josée Hogue, a dit que les concours à
23 l'investiture sont la possibilité pour les États étrangers de
24 s'ingérer dans nos processus électoraux. Ces processus
25 peuvent être vulnérables à l'ingérence étrangère pour
26 diverses raisons. Des facteurs pourraient être les règles de
27 vote, d'élections, les procédures de vote, citoyenneté ou les
28 règles et l'application des règles. Et les concours au

1 leadership font face aux mêmes problèmes pour ces raisons ou
2 d'autres.

3 Nous avons parlé à l'avance de qui
4 commencerait et nous allons commencer sur Zoom avec le
5 professeur Carty.

6 La parole est à vous.

7 **--- PRÉSENTATION PAR D^r KENNETH CARTY:**

8 **D^r KENNETH CARTY:** Merci. Bonjour à tous.

9 Je suis Ken Carty. Je suis professeur
10 retraité de sciences politiques à l'Université de la
11 Colombie-Britannique.

12 Une grande partie de mon travail
13 universitaire a porté sur l'organisation et le fonctionnement
14 des partis politiques ici au Canada et dans d'autres
15 démocraties occidentales.

16 En ce qui concerne le processus de nomination
17 des candidats et de sélection des dirigeants. Mes recherches
18 m'ont amené à observer un grand nombre de partis politiques,
19 qu'il s'agisse de partis fédéraux, provinciaux, et d'un bout
20 à l'autre du pays.

21 D'abord, permettez-moi de souligner qu'aucun
22 de ces nombreux évènements n'a jamais semblé... ne se
23 ressemblait. Chacun d'entre eux reflétait les impératifs et
24 les motivations politiques du moment, ainsi que les
25 différents et nombreux aspects de la vie politique
26 canadienne. La grande diversité de ces processus et des
27 évènements reflète les réalités fondamentales auxquelles nos
28 partis politiques sont confrontés lorsqu'ils cherchent à se

1 faire élire.

2 Je tiens ici à préciser que je parle du parti
3 dans son ensemble et de ses membres dans tout le pays et non
4 du caucus parlementaire qui opère à u niveau très différent
5 de notre système politique. Les liens entre les deux sont
6 souvent ténus, et je laisse les commentaires à ce sujet pour
7 les questions suivantes.

8 Nos partis politiques ne sont pas des
9 organisations typiques dotées d'une structure clairement
10 définie ou d'un mode régulier de relations d'autorité interne
11 régissant leurs prises de décisions. Mieux vaut les décrire
12 comme un réseau presque informel d'associations locales semi-
13 indépendantes qui servent de base aux activités électorales
14 des partisans intéressés. Ils sont volatils et variables. Il
15 s'agit de bénévoles amateurs dont l'engagement temporel est
16 limité et varié.

17 Au fond, les organisations de partis dans les
18 circonscriptions de base sont essentiellement des machines
19 électorales conçues pour aspirer les votes lors des
20 élections.

21 Inévitablement, leur structure formelle est
22 le reflet des incitations fournies par le système électoral
23 uninominal majoritaire à un tour. La plupart de leurs
24 activités sont façonnées et régies par cette réalité. Bien
25 que les partis aient modifié la forme et la présentation de
26 leur mécanisme au fil du temps, ils n'en ont pas
27 fondamentalement changé la forme et la présentation.

28 Les partis établissent ou parfois

1 reconnaissent simplement les associations locales dans chaque
2 circonscription électorale pour répondre à leurs impératifs
3 électoraux fondamentaux, c'est-à-dire de désigner des
4 candidats et de mener des campagnes électorales en leur nom.

5 Jusqu'à récemment, ces associations et leurs
6 activités n'étaient pas règlementées. Elles ont maintenant
7 enregistré auprès d'Élections Canada aux fins de rapports
8 financiers, mais leur nature est essentielle n'a guère
9 changé.

10 Le cadre général des partis peut être décrit
11 en termes de systèmes de franchises partisans. Dans chaque
12 circonscription, les partisans se réunissent au sein d'une
13 association locale pour gérer les affaires du parti. En
14 général, les partis sont assez agnostiques et ouverts à
15 l'égard de ceux qui peuvent adhérer et participer à leurs
16 affaires. Conséquemment, la nature, la force et les
17 ressources dont dispose une association de parti de
18 circonscription est le reflet des intérêts et des activités
19 des sections locales qui souhaitent participer.

20 Cela signifie que la présence et la capacité
21 des associations locales d'un parti varient énormément. Dans
22 certaines circonscriptions, l'association peut avoir des
23 membres actifs avec plus de mille noms sur son registre et
24 des fonds considérables dans la caisse du parti. Dans
25 d'autres districts, le parti peut n'avoir qu'une présence
26 limitée sans responsables ni membres réguliers, et sans fonds
27 à sa disposition.

28 De même, il peut y avoir de grandes

1 différences dans la nature des membres, leurs intérêts
2 politiques ou communautaires qui les ont amenés aux activités
3 politiques. Les associations locales dans certains endroits
4 peuvent être dominées par un groupe homogène déterminé à
5 faire avancer une cause spécifique, mais elles peuvent aussi
6 simplement refléter le large éventail d'intérêts qui donne
7 vie à leur communauté d'intérêts.

8 Étant donné que l'objectif principal de
9 l'organisation du parti est électoral, la tâche et le pouvoir
10 principaux de l'association locale ont longtemps été
11 l'identification des besoins et des intérêts de la
12 communauté, la sélection des candidats, et la préparation et
13 la conduite de la campagne électorale au niveau de la
14 circonscription en son nom.

15 Historiquement, la mise en candidature se
16 faisait lors de réunions publiques. Les membres des
17 associations locales votaient pour le candidat individuel.
18 C'est toujours la pratique normale.

19 Les organisations nationales ou leurs
20 dirigeants sont connus pour essayer de manipuler de manière
21 informelle ou même d'interférer directement avec ce
22 processus. Ils le font parfois. Ce genre d'ingérence va à
23 l'encontre des normes des droits des membres des partis
24 locaux. Ça peut engendrer des conflits internes considérables
25 au sein de l'organisation gâchant ainsi un processus de mise
26 en candidature et la campagne subséquente.

27 Ce que je dis, c'est que l'une des parties
28 les plus importantes du processus électoral, c'est-à-dire la

1 mise en candidature de ces candidats est en grande partie
2 réglée, gérée et régie par des partis politiques dirigés par
3 des associations informelles et ouvertes. En l'absence de
4 contraintes réelles sur la participation, il est relativement
5 facile pour toute personne intéressée d'influencer la
6 sélection des candidats, et donc, qui sera le député à se
7 joindre à l'association et se rendre à la réunion
8 d'investiture.

9 Mieux encore, si on a un programme
10 particulier ou un candidat préféré, il suffit de recruter un
11 grand nombre d'amis ou de membres de la communauté partageant
12 les mêmes idées pour faire de même.

13 L'ajout d'un bloc de nouveaux participants
14 instantanés a la capacité... des touristes politiques, comme le
15 disait Joe Clark, a la capacité de déterminer une décision de
16 nomination. Et cela, l'arrivée de ces nouveaux membres peut
17 renverser les plans ou les attentes des dirigeants et des
18 membres de l'association en place ou de l'organisation qui
19 essaie de superviser le processus.

20 Ce processus signifie qu'il y a des tendances
21 assez régulières pour les membres des associations. Les
22 adhésions augmentent généralement, souvent de façon
23 importante, au cours d'une année électorale précisément pour
24 faciliter la participation des gens participant au processus
25 de nomination, puis chutent souvent l'année suivante, les
26 participants ne voyant plus de raison de maintenir leur
27 adhésion.

28 Très souvent, ceux qui restent actifs sont

1 ceux qui ont soutenu le candidat final; ceux qui partent sont
2 ceux qui ont soutenu un autre candidat potentiel.

3 Donc, de cette façon, les membres de
4 l'association varient au fil des cycles électoraux et
5 reflètent souvent les partisans personnels des candidats, en
6 particulier ceux qui réussissent à devenir députés.

7 Cette description générale d'associations
8 locales fluides dont les processus de mises en candidatures
9 sont faciles à pénétrer, doit être modifiée en fonction de
10 l'évolution de la situation. Les nominations ne sont pas
11 contestées dans la majorité des circonscriptions locales des
12 grands partis. Nombre de leurs associations locales se
13 considèrent non compétitives dans leur circonscription et
14 sont peu susceptibles ou incapables d'attirer de bons
15 candidats, et certaines sont dominées par les députés
16 sortants qui réussissent à être réélus sans contestation.

17 Cela dit, l'incertitude même qui caractérise
18 le processus ouvert fait qu'il est toujours possible pour la
19 planification des élections d'être dépassée au moment de
20 l'élection. Cependant, les études récentes suggèrent qu'un
21 problème plus important peut être la difficulté croissante
22 qu'éprouvent les Canadiens à se faire élire et à attirer des
23 candidats forts.

24 La structure de notre parti, qui s'apparente
25 à une franchise, a des conséquences observables pour le
26 processus de sélection des dirigeants. Les partis canadiens
27 ont été, on s'en souviendra, dans le monde parlementaire de
28 Westminster a impliqué leurs membres dans le processus de

1 sélection des dirigeants il y a cent ans. L'évolution du
2 système classique de convention à la direction a permis à
3 chaque association d'envoyer un ensemble de délégués à une
4 convention d'investiture nationale et, comme dans le cas des
5 mises en candidature, cela a stimulé l'augmentation du nombre
6 de membres, car des gens et des groupes se sont joints à
7 l'association pour participer.

8 En fait, l'augmentation du nombre de membres
9 a presque toujours été plus importante dans les années de
10 sélection que dans les années d'élections générales pour les
11 partis d'importance, et c'est surtout parce que toutes les
12 associations de circonscriptions ont droit d'envoyer des
13 délégués de sorte à ce que les associations faibles et fortes
14 ont vu leur nombre d'adhérents augmenter. En effet, les
15 équipes de candidats à la direction sont souvent ciblées, les
16 associations faibles, car elles s'avéraient plus faciles à
17 pénétrer, à capter l'attention du public et des membres.

18 La décision des partis de passer à un vote de
19 tous les membres pour la sélection des dirigeants a modifié
20 cette dynamique au cours des dernières années. Toutefois, il
21 subsiste une propension organisationnelle à pondérer les
22 votes des membres en fonction de la carte électorale pour
23 s'assurer que toutes les parties du pays soient représentées.
24 Les groupes disposent donc encore d'une marge de manœuvre
25 limitée pour tenter d'influencer le résultat en inondant les
26 membres d'une association de circonscription.

27 Je suggérerais que le défi que représente la
28 réglementation de processus est ancré dans la variation

1 extraordinaire qui existe dans un système d'unités
2 organisationnelles fluides, peuplées de membres transitoires
3 d'associations de circonscriptions qui se modifient pour
4 répondre au système de l'évolution de l'économie et de la
5 société. On transforme... il faudrait transformer la nature
6 essentielle de la vie des partis canadiens.

7 Merci.

8 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup, Professeur
9 Carty.

10 Passons à monsieur Mayrand, s'il vous plait.

11 **--- PRÉSENTATION PAR M. MARC MAYRAND:**

12 **M. MARC MAYRAND:** Thank you.

13 Bonjour. Permettez-moi de me présenter. Marc
14 Mayrand.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Monsieur Mayrand, oui.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Voilà.

17 **M. MARC MAYRAND:** C'est beau? Bon.

18 Bonjour, Madame la Commissaire.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonjour.

20 **M. MARC MAYRAND:** Je reprends. Marc Mayrand,
21 qui a sans aucun doute été invité à participer à cette table
22 ronde en raison du fait que j'ai été directeur général des
23 Élections du Canada pendant presque dix ans.

24 Pour les fins de la discussion, les
25 panélistes se sont partagé les sujets. Dans le cas qui me
26 revient, il s'agit de discuter brièvement du régime
27 statutaire qui s'applique aux partis politiques et aux
28 courses à la direction ainsi qu'aux courses locales à

1 l'investiture.

2 Et après ce tour d'horizon, je me propose de
3 discuter très brièvement de certaines vulnérabilités qui me
4 viennent à l'esprit quand je considère le régime et
5 d'explorer certaines pistes de solution pour fins de
6 discussion.

7 D'abord, le régime statutaire. La première
8 chose à noter, c'est que les partis politiques ne sont pas
9 tenus de s'enregistrer. Ils peuvent exister complètement à
10 l'écart du régime statutaire. Dans ce cas-là, évidemment, ils
11 ne seront pas reconnus comme tels, leur nom n'apparaîtra pas
12 sur les bulletins de vote et leurs candidats seront des
13 candidats indépendants, dits indépendants. Mais tout ça, tout
14 simplement signaler que ça reste une possibilité.

15 Pour pouvoir s'enregistrer et être reconnus,
16 les partis doivent rencontrer une série de conditions. On
17 peut se demander pourquoi un parti voudrait s'enregistrer,
18 ben, il y a certains avantages matériels très importants. Le
19 premier, c'est de pouvoir émettre des reçus d'impôt pour les
20 contributions qui sont reçues par le parti; le deuxième,
21 c'est certainement de recevoir un remboursement de 50 % de
22 leurs dépenses électorales après une élection — c'est pas un
23 mince bénéfice; l'avantage aussi, c'est d'avoir leur nom
24 inscrit sur le bulletin de vote à côté du nom des candidats.
25 Et autre avantage important pour les partis qui sont
26 enregistrés, c'est d'avoir accès à la liste électorale,
27 c'est-à-dire la liste des électeurs qui est maintenue par
28 Élections Canada.

1 Enfin, un autre avantage qui existe, qui est
2 plus ou moins d'actualité cependant, compte tenu de
3 l'évolution des médias, mais il y a, en vertu de la loi, les
4 partis ont droit à du temps d'antenne privilégié pendant la
5 campagne électorale. Ça peut être du temps gratuit ou du
6 temps payé, c'est un peu compliqué tout ça, mais ça reste un
7 avantage que les autres n'auront pas.

8 Bon. Les partis, évidemment, naissent,
9 évoluent. Je pense que M. Carty l'a bien démontré, c'est très
10 fluide, la vie d'un parti politique. Ils disparaissent
11 régulièrement, se fusionnent, renaissent, c'est reconnu par
12 la loi. Et on peut constater que présentement au Canada, il y
13 a 18 partis enregistrés, dont 5 ont des candidats élus et
14 représentés à la Chambre des communes, mais ce nombre-là
15 varie constamment.

16 Pour pouvoir être reconnus, les partis
17 politiques, pour pouvoir être enregistrés auprès d'Élections
18 Canada, doivent rencontrer certaines conditions qui sont
19 plutôt de base. Je vous dirais qu'à chaque fois que le
20 Parlement a essayé de restreindre ou d'imposer des normes aux
21 partis politiques, la Cour suprême s'est montrée très
22 réticente à reconnaître des mesures contraignantes vis-à-vis
23 des partis politiques.

24 Il était une époque où, pour pouvoir être un
25 parti, il fallait avoir un certain nombre de candidats à
26 travers le pays et la Cour suprême a jugé que c'était
27 contraire à la Charte, aux droits protégés par la Charte.

28 Donc, aujourd'hui, ce qui reste de tout ça

1 après ces débats-là, c'est que pour devenir un parti
2 enregistré, il faut, premièrement, avoir une mission de
3 participer aux affaires publiques – ce qui est assez simple,
4 c'est un énoncé qui est fait par le parti dans un formulaire;
5 il faut être en mesure et s'engager à endosser au moins un
6 candidat et à le soutenir pendant l'élection; troisième
7 exigence qui est plus normative aussi, c'est celle d'avoir au
8 moins 250 membres qui sont des électeurs, c'est-à-dire qui
9 sont des citoyens canadiens âgés de 18 ans.

10 Si ces conditions-là sont remplies avec
11 quelques exigences en matière de gouvernance, comme
12 politiques de protection sur les droits privés, la nécessité
13 d'avoir un agent financier, un vérificateur financier, et
14 cetera, un parti sera tout simplement enregistré aussitôt
15 qu'il aura présenté un candidat à l'élection et pourra
16 bénéficier de tous les avantages qu'on a mentionnés plus tôt.

17 Ces conditions-là doivent être renouvelées à
18 tous les trois ans. Quand je vous dis que les partis évoluent
19 rapidement, donc à tous les trois ans, ils doivent renouveler
20 leurs conditions d'inscription auprès du directeur général
21 des élections.

22 Une fois inscrits ou reconnus, les partis
23 doivent se soumettre à un régime financier très strict qui
24 est basé sur des contraintes quant aux contributions, quant
25 aux dépenses qui peuvent être faites, et qui est caractérisé
26 essentiellement par la transparence. Vous pouvez, et je
27 soupçonne qu'avec l'intelligence artificielle, ça va être
28 incroyable, les analyses qui vont pouvoir être faites sur les

1 finances des partis politiques, les sources de revenus et
2 comment les dépenses sont faites.

3 Ces contraintes-là puis ces règles de
4 transparence, à mon avis, assurent... devraient donner
5 confiance aux Canadiens que l'ingérence étrangère ne passe
6 pas par les flux financiers. On ne verra pas au Canada un
7 milliardaire se payer ou se taper une présidence. On ne verra
8 pas des gens... d'ailleurs, on a vu dans le passé, dans des
9 courses à la chefferie, des gens qui avaient investi des
10 sommes importantes de leurs propres fonds, ce qui était tout
11 à fait illégal. Même si vous êtes candidat à la chefferie,
12 vous ne pouvez pas mettre plus que le montant de la
13 contribution prévu par la loi, et ce régime-là a été
14 confirmé, endossé par la Cour suprême à plusieurs reprises,
15 je dirais.

16 Outre la réglementation financière, ben, les
17 partis sont un peu laissés à eux-mêmes. Il y a quelques
18 règles de gouvernance concernant la présence de certains
19 officiers, d'un certain nombre d'officiers, mais à part cela,
20 ils sont libres de mener leurs activités à leur guise, même
21 en ce qui concerne les courses à la chefferie puis les
22 courses à l'investiture. La seule exigence, c'est que ces
23 courses-là soient dénoncées auprès d'Élections Canada, mais
24 Élections Canada n'a aucun rôle à jouer dans ces courses-là,
25 sauf en ce qui concerne les questions financières.

26 De façon générale, donc, les partis vont
27 déterminer qui peut être membre, quels sont les droits des
28 membres, qui peut être candidat à l'investiture, qui peut

1 être candidat à la chefferie, et à quelles conditions ces
2 personnes ou ces candidats-là peuvent porter leurs
3 candidatures. Ils vont déterminer si, oui ou non, il y aura
4 une course à l'investiture dans une circonscription donnée,
5 puis ils vont déterminer, oui, s'il y aura une course à la
6 chefferie, quand, quelle sera la durée. Dans le cas des
7 courses à la chefferie, on voit souvent qu'il y a des
8 montants qui doivent être déposés par les participants, qui
9 ont un effet dissuasif sur leur participation, à l'occasion.

10 Donc, les partis sont maîtres d'établir les
11 paramètres des courses à l'investiture et des courses à la
12 direction. Ils vont déterminer évidemment le droit de vote,
13 ils vont déterminer les dates de ces événements-là, ils vont
14 déterminer quand ça ouvre, quand ça ferme, les mises en
15 candidatures, ils vont déterminer le mode de scrutin utilisé.
16 Dans certains cas, dans les courses de parti, on voit que
17 c'est... les partis ont utilisé soit des modes de scrutin
18 préférentiels ou avec des votes transférés – or, ce qui était
19 parfaitement inconnu dans le système canadien autrement. Ils
20 vont pouvoir également utiliser le vote électronique, c'est
21 leur choix de déterminer quel est le mode de scrutin qu'ils
22 souhaitent et quelles sont les technologies qu'ils vont
23 utiliser pour mener le scrutin.

24 Ils vont également déterminer les mécanismes
25 de résolution de disputes, puis à cet égard-là, ils vont
26 souvent faire signer des déclarations de confidentialité aux
27 candidats qui se soumettent aux règles du parti, évidemment,
28 ou de l'association, et qui renoncent ni plus ni moins à des

1 recours externes.

2 C'est... le caractère privé ressort aussi du
3 fait que non seulement les choses se font à l'interne, mais
4 aussi qu'il y'a pas de surveillance, autre que les questions
5 financières, y'a pas de surveillance externe, y'a pas de
6 contrôle externe. Même les tribunaux sont très réticents et
7 très rarement vont intervenir dans les questions internes des
8 partis.

9 Donc, sauf pour le régime financier, les
10 partis sont maitres de leur destinée. C'est la culture qui
11 existe actuellement au sein des partis et quand on envisage
12 des changements, il faut, à mon avis, garder ça à l'esprit.

13 Maintenant, le système, tel qu'il existe,
14 présente des vulnérabilités. Les entités politiques
15 présentent... je pense qu'il y a des risques d'ingérence
16 étrangère à plusieurs égards qui peuvent se présenter, mais
17 même quand on considère ces possibilités d'ingérence, il ne
18 faut pas perdre de vue que toutes les entités ne présentent
19 pas le même niveau de risque et que même à l'intérieur des
20 partis politiques – M. Carty l'a bien fait ressortir tantôt –
21 , les associations locales ne sont pas toutes égales. Et je
22 pense que quand on pense à une réglementation statutaire pour
23 les partis, il faut garder à l'esprit cette diversité qui
24 existe, cette fluidité puis cette diversité qui existent
25 entre les entités politiques, entre les partis eux-mêmes, et
26 également à l'intérieur des partis entre les associations.

27 On peut quand même envisager quelques
28 vulnérabilités qui peuvent nous venir rapidement à l'esprit.

1 Le premier, c'est souvent la question de l'argent : est-ce
2 que l'argent peut être un facteur dans les courses à
3 l'investiture ou dans les courses à la chefferie. Oui, c'est
4 un facteur, mais c'est un facteur règlementé, fortement
5 règlementé et très transparent. Pendant une course à la
6 chefferie, je pense dans le dernier mois de la course à la
7 chefferie, les candidats... chacun des candidats doit publier,
8 remettre un rapport de ses entrées de fonds puis ses sorties
9 de fonds, et ça va être publié immédiatement sur le site web
10 d'Élections Canada. Donc, on peut voir presque en temps réel
11 l'évolution des finances des candidats à la chefferie.

12 Donc, de ce côté-là, je vois mal... je vois peu
13 de risques. Je pense que les Canadiens peuvent avoir
14 confiance dans leur système à cet égard-là. C'est sûr qu'il
15 faut toujours garder à l'esprit qu'il y a des enjeux
16 émergents et puis qu'il faut être prêt à réagir rapidement et
17 à modifier le régime, si c'est nécessaire pour faire face à
18 ces enjeux-là.

19 Un des risques aussi qui exposent les partis
20 et les associations locales à l'ingérence étrangère, à mon
21 avis, c'est le membership. De façon générale au Canada, la
22 plupart des partis ont comme règle qu'il faut avoir 14 ans,
23 être... appuyer le parti, et possiblement, dans certains cas,
24 payer des frais de membership. C'est tout ce que ça prend, et
25 le membership généralement donne le droit de vote aux
26 membres.

27 Ça présente des enjeux face à l'ingérence, ça
28 présente des enjeux aussi d'un point de vue presque

1 philosophique : est-ce que c'est normal que des gens qui ne
2 sont pas éligibles à voter à une élection puissent déterminer
3 qui seront les candidats à cette élection-là? Je vous pose la
4 question. Ça peut être une source... une matière à réfléchir.

5 On peut envisager des scénarios
6 effectivement, d'après ce qu'on peut comprendre de ce qui
7 s'est passé dans les dernières élections, où une entité
8 étrangère pourrait essayer de noyauter, surtout, je vous
9 dirais, une association locale. Dans le cas d'une course à la
10 chefferie, ça commence à devenir assez ambitieux et difficile
11 de le cacher, mais c'est pas impossible, disons, c'est
12 concevable, mais dans les courses locales, c'est très
13 concevable que les... qu'une entité étrangère parraine le
14 membership d'un nombre important de participants qui
15 pourraient, effectivement, contrôler les résultats d'une
16 course à l'investiture.

17 Est-ce que restreindre le membership serait
18 une solution à ce problème-là? Je ne suis pas certain. Est-ce
19 que restreindre le droit de vote à ces événements-là serait
20 une solution? Peut-être. Oui.

21 Une autre vulnérabilité, c'est du côté des
22 technologies. On en a moins parlé mais c'est toujours très,
23 très présent. C'est une menace constante. On le voit même
24 dans la campagne qui suit son cours aux États-Unis où des
25 entités étrangères ont encore piraté des sites des campagnes
26 électorales au sud de la frontière. Donc, c'est un risque
27 toujours présent et je vous dirais qu'il est, à mon avis,
28 exacerbé par le fait que de plus en plus les partis, pour

1 toutes sortes de bonnes raisons, souhaitent utiliser le vote
2 électronique pour choisir le candidat à la chefferie.

3 Or, le vote électronique est éminemment
4 susceptible à des manipulations. J'ai pas... je ne peux pas
5 vous dire quelle est la solution à ce sujet-là, mais je pense
6 qu'il faudrait réfléchir. D'un côté, c'est très innovateur de
7 la part des partis d'utiliser des nouvelles technologies pour
8 des fins de vote; d'un autre côté, comment s'assurer que les
9 risques liés à ces technologies-là sont bien... sont également
10 bien gérés. Et je dois vous dire qu'au Canada, dans les
11 organisations électorales, à ma connaissance, y'a pas une
12 organisation au Canada qui encourage à ce moment-ci le vote
13 électronique.

14 Bon, on me dit d'accélérer, alors je vais
15 garder les pistes de solutions pour un peu plus tard lors des
16 discussions. Merci.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** On va avoir le temps d'en
18 discuter.

19 **M. MARC MAYRAND:** Merci, Madame.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'y tiens.

21 **DR. LORI TURNBULL:** Thank you so much.

22 Professor Pal.

23 **--- PRÉSENTATION PAR MR. MICHAEL PAL:**

24 **M. MICHAEL PAL:** Merci beaucoup, Madame la
25 Commissaire et Conseil de recherche au Conseil de la
26 Commission.

27 J'aimerais qu'on parle... je suis professeur de
28 droit à l'Université d'Ottawa et je travaille sur le droit

1 électoral et le droit canadien et constitutionnel comparatif.

2 Alors, c'est bien de passer après monsieur
3 Mayrand qui s'est concentré principalement sur la
4 réglementation légale des partis politiques et, en
5 particulier, comment l'ingérence étrangère affecte comment on
6 doit envisager la réglementation légale des courses à la
7 nomination.

8 Donc, pas mal de mon propos parlera du
9 financement de la campagne, le financement politique. Ça tend
10 à être là que la loi est la plus solide à l'heure actuelle,
11 la plus robuste, mais il y a encore d'autres choses à faire.

12 Alors, quatre points principaux que je vais
13 vous présenter.

14 Le premier concerne le cadre juridique
15 général applicable aux partis. Nous avons une combinaison
16 d'autorégulation, d'autoréglementation, et un cadre
17 statutaire légal qui, dans un sens, reflète les valeurs
18 publiques qui ont évolué au fil du temps pour prendre en
19 compte de plus en plus d'aspect des partis politiques.

20 Alors, je sais que toutes sortes de
21 propositions ont été lancées, je n'ai pas suivi toutes les
22 minutes des témoignages jusqu'à maintenant, mais d'avoir des
23 entités externes, d'Élections Canada et des courses à la
24 chefferie, je ne serais pas en faveur de ces choses-là pour
25 les raisons que je vais vous expliquer.

26 Je crois que la meilleure option sera de
27 préserver l'autorégulation, mais de mettre à jour les cadres
28 légaux statutaires pour prendre en compte les réalités de

1 l'ingérence étrangère.

2 Deuxièmement, je parlerai brièvement des
3 valeurs, si nous allons modifier la *Loi sur les élections*,
4 alors quelles valeurs devraient animer ces réformes
5 potentielles. Nous l'avons dans le titre du panel
6 aujourd'hui, l'intégrité électorale, donc ça, ce n'est pas
7 une surprise.

8 J'ajouterais également le modèle égalitaire
9 des élections qui, comme monsieur Mayrand l'a mentionné, a
10 été soutenu à maintes reprises par la Cour suprême du Canada
11 et je crois que c'est un guide important pour nous ici.

12 Troisièmement, je donnerais des domaines où
13 je pense que la Commission pourra envisager de proposer des
14 réformes au statut et certains spécifiques autour de ça.

15 Et quatrièmement, si j'ai le temps, une ou
16 deux observations sur le rôle de la *Charte des droits et*
17 *libertés* parce qu'un certain nombre de ces propositions,
18 directement ou indirectement, soutiennent la liberté
19 d'expression ou la liberté d'expression politique.

20 Alors, je reviens donc à la réglementation
21 légale des partis politiques. Je suis tout à fait d'accord
22 avec les présentations de mes collègues au panel aujourd'hui.
23 J'ajouterais simplement que, traditionnellement, dans le
24 common law, les partis politiques étaient des associations
25 non incorporées, un peu comme des syndicats, et nous avons
26 encore beaucoup dans ce système qui est le résultat
27 historique de cela.

28 Alors, pour faire court, c'est devenu

1 intenable au fil du temps de continuer de voir les partis
2 politiques de cette façon-là parce qu'ils jouent un rôle si
3 essentiel dans notre démocratie électorale comme conduite
4 vers l'exercice du pouvoir. Alors, nous sommes arrivés à un
5 lieu, un peu comme les syndicats, où ce sont des entités
6 privées, mais très fortement règlementées conformément au
7 cadre statutaire. Au niveau fédéral, bien sûr, c'est la *Loi*
8 *sur les élections*.

9 Et je suis d'accord avec mes collègues que
10 les principales décisions demeurent des décisions privées
11 prises au niveau des partis : qui est nommé, qui doit être le
12 chef. Essentiellement, ce sont des opérations internes.

13 Là où le cadre législatif a évolué, c'est
14 pour essayer de traiter certains domaines où c'était vu dans
15 l'intérêt du public que ça ne devrait pas être purement des
16 décisions privées. Ces règles impliquent le financement
17 politique, un certain nombre de mesures de transparence comme
18 la reddition de comptes, les obligations de transparence,
19 différentes règles d'application, et cetera.

20 Alors, nous avons vu une évolution dans la
21 façon d'approcher les choses, d'approcher les partis par le
22 système juridique. Donc, là où on en arrive, c'est un
23 équilibre entre l'autoréglementation, on n'a pas eu la pure
24 autoréglementation depuis un moment, mais on n'a pas non plus
25 une intervention à cent pour cent par l'État ou le
26 législateur.

27 Et donc, les courses à la nomination et au
28 leadership reflètent cet équilibre comme c'est régulé à

1 l'heure actuelle, c'est principalement pour les partis des
2 questions internes, mais il y a des règles robustes surtout
3 au travers de la communication des états financiers, de la
4 transparence, comme monsieur Mayrand l'a indiqué.

5 Donc, ce moment que la Commission ici nous
6 donne l'occasion d'envisager au vu de l'ingérence étrangère
7 et de ce que la Commission a appris, si on a toujours ce bon
8 équilibre entre la réglementation, l'autorégulation privée et
9 la réglementation publique.

10 On pourrait imaginer que s'il y avait de
11 l'ingérence au niveau d'un parti, l'un des risques sera au
12 niveau des membres du parti lui-même. Ils pourraient souffrir
13 s'il y avait des actions négatives d'un acteur malicieux.
14 Mais on pourrait dire qu'il y a un risque aussi pas juste au
15 parti, mais à tout le système démocratique et qui pourrait
16 éroder la confiance des électeurs dans le processus
17 électoral. Alors, ce que cela m'indique, c'est le besoin de
18 mettre à jour cet équilibre actuel pour traiter de ces défis
19 actuels.

20 Alors, si on transfère tout ça à une entité
21 externe comme Élections Canada ou un autre organe, je crois
22 que ce serait problématique parce que cela met à mal la
23 capacité des partis à administrer leurs propres affaires
24 internes. Donc, nous devrions mettre à jour afin de faire
25 face à la réalité de l'ingérence étrangère, mais sans ignorer
26 cette histoire et cette régulation privée par les partis eux-
27 mêmes de leurs questions internes.

28 Alors, je passe à la prochaine question

1 autour des valeurs, alors : si on met à jour le cadre
2 législatif, comment est-ce que l'on devrait penser à ça en
3 général.

4 Le titre de notre panel aujourd'hui parle de
5 l'intégrité électorale. Mes collègues des sciences politiques
6 connaîtront bien ce terme. On parlait avant d'élections
7 justes et libres, et maintenant l'intégrité électorale est
8 devenue un petit peu le concept à la mode. Mes collègues ne
9 seront peut-être pas d'accord, mais la plupart des
10 définitions de l'intégrité électorale parlent de normes
11 internationales. Je crois qu'on a entendu des définitions et
12 je suggèrerais ce que ça indique en proposant des réformes
13 des normes mondiales sur ce que l'intégrité électorale
14 pourrait peut-être prendre en compte.

15 L'intégrité électorale comme concept est
16 également préoccupée de tout le cycle électoral, pas juste le
17 jour du vote, mais tout le processus qui mène jusqu'à cela :
18 les actions de l'organe de supervision, les actions des
19 partis, et cetera.

20 Deuxième... bon, il y a encore beaucoup de
21 choses qu'on pourrait dire là-dessus, mais pour des raisons
22 de temps, je passerai à la deuxième valeur. C'est le mode
23 égalitaire des élections.

24 Alors, beaucoup de règles qui s'appliquent
25 aux partis politiques directement ou indirectement
26 restreignent la liberté d'expression politique ou la liberté
27 d'association ou même le droit de vote de certains individus.
28 La Cour suprême, dans une série de différents cas, a maintenu

1 des restrictions comme continuant les politiques égalitaires,
2 et je crois qu'il y a au moins deux sentiments, donc deux
3 sentiments d'égalitarisme à la Cour ont été appliqués.

4 L'un, c'est qu'il doit y avoir un pied
5 d'égalité, il ne devrait pas y avoir des régulations
6 différentes pour les petits partis ou les grands partis ou
7 des... ceux qui ont des chances de gagner par rapport à ceux
8 qui n'ont pas de chances de gagner. Toutes les entités
9 règlementées devraient être au même niveau.

10 La deuxième, c'est que les grandes disparités
11 dans l'accès aux ressources ou richesses peuvent corrompre le
12 processus politique, et c'est pourquoi nous avons des règles
13 comme les limites de dépenses et les limites de
14 contributions. Et donc, je crois que le modèle égalitaire met
15 tout le monde sur un pied d'égalité et doit prendre en compte
16 de l'influence disproportionnée de la part de ceux qui ont
17 accès à des ressources, et ça, ça doit être maîtrisé si on
18 pense aux mises à jour dans le régime réglementaire.

19 Donc, troisième point : comment on pourrait
20 mettre à jour le régime. Et donc, il y a un certain nombre de
21 domaines où je suggérerais qu'on doit le prendre en compte.

22 Le premier concerne l'éligibilité pour se
23 présenter en tant que candidat et aussi comme candidat à la
24 nomination. Nous avons une approche assez générale quant à
25 qui peut être candidat, il y a un certain nombre de nouveaux
26 délits, notamment depuis la *Loi de la modernisation de la loi*
27 *sur les élections* et peut-être des recommandations qui
28 découleront de cette Commission.

1 Donc, une chose à prendre en compte, c'est de
2 savoir si les statuts doivent empêcher que les individus qui
3 sont condamnés à différents délits d'ingérence étrangère
4 puissent se présenter comme candidats, même si le parti
5 voudrait les approuver.

6 Et deuxièmement, deuxième barrière, c'est le
7 financement des campagnes et notamment les contributions. Je
8 suis d'accord avec monsieur Mayrand dans le sens où on a un
9 régime assez robuste lorsqu'il s'agit des contributions, mais
10 là où il y a eu des préoccupations traditionnelles pour des
11 malfaisances nationales ou internationales, ç'a été autour
12 des contributions non monétaires : des contributions qui
13 peuvent prendre la forme de liquidités ou l'équivalent ou des
14 contributions de biens, de services qui devraient être
15 communiquées et signalées à leur valeur de marché.

16 Donc, il me semble que c'est un domaine de
17 vulnérabilité pour l'ingérence étrangère et je crois qu'il y
18 a eu certaines preuves indiquant que ça se faisait.

19 Une façon de faire face à cela, c'est que
20 ceux qui font des contributions non monétaires affirment leur
21 citoyenneté et que ça soit signalé ou que les candidats ou
22 les candidats de nomination, les associations de districts
23 électorales prennent des mesures pour s'assurer que ces
24 contributions viennent uniquement de ceux qui sont éligibles
25 à faire des contributions.

26 L'autre domaine autour des contributions que
27 je soulignerais pour vous concerne le montant qui peut être
28 contribué. C'est 1 725 \$, je crois que ça monte de 25 \$ tous

1 les ans, c'est le même montant pour les courses à la
2 nomination que pour les candidats. La limite de dépenses
3 imposée sur les candidats à la nomination est bien plus
4 faible qu'elle ne l'est dans une élection générale. Je crois
5 que c'est 1/20^e d'après les statuts, donc c'est à peu près
6 25... 24-25 000 \$ dans beaucoup de circonscriptions, mais le
7 montant qu'on peut contribuer est le même.

8 Donc, le risque d'un petit nombre d'individus
9 qui ne sont peut-être pas éligibles à faire des contributions
10 monétaires est exacerbé dans la course à la nomination parce
11 que l'argent permet d'aller plus loin parce que le montant
12 qui peut être dépensé est bien moindre. Donc, on pourrait
13 envisager si ça devrait être la même limite de contributions
14 maximale pour les courses à la nomination que pour les
15 élections générales pour les candidats.

16 Le prochain point concerne les rapports et la
17 divulgation. Les candidats à la chefferie doivent signaler
18 durant les campagnes et de façon instantanée pour certains de
19 leurs rapports. Les courses à la nomination doivent
20 généralement présenter des rapports robustes 30 jours après
21 la date de sélections – donc ça, c'est après que la course
22 soit terminée.

23 Donc, les électeurs et potentiellement les
24 organes électoraux, ceux qui appliqueraient la loi n'ont pas
25 nécessairement accès aux mêmes informations qui sont
26 transparentes pour les candidats au leadership. Et ça, c'est
27 en partie historiquement parce qu'on ne sait pas quand la
28 course à la chefferie a lieu. Certaines personnes sont

1 nommées, certains concours sont longs ou plus courts, mais ça
2 veut dire qu'il y a moins de transparence par rapport à ce
3 qui se fait à cause des règles sur le rapport.

4 Le prochain domaine concerne la
5 réglementation de ce qu'on appelle les tierces parties : les
6 groupes d'intérêt, les individus, plutôt que des petits
7 partis politiques.

8 Lorsque je vais parler à mes collègues dans
9 le monde, ils entendent parler des élections canadiennes. Ce
10 qui les intéresse le plus, c'est notre régime autour des
11 dépenses des tierces parties dans les élections fédérales,
12 bien plus strict que beaucoup des autres démocraties
13 comparables comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande.

14 Le régime de tierces parties qui s'applique
15 dans la période avant les élections lorsqu'il y a une
16 élection statutaire ou dans la période de campagne ne
17 s'applique pas aux courses à la nomination, à moins que
18 potentiellement ça tombe durant la période de réglementation
19 avant les élections. Donc, ça ouvre la porte à différents
20 acteurs malintentionnés qui pourraient participer à de la
21 dépense de tierces parties durant cette période.

22 Alors, j'arrive presque à la fin de mon
23 temps, donc un dernier point sur la Charte.

24 Beaucoup des réformes qui pourraient être
25 envisagées auraient un impact sur la Charte. Je dirais
26 simplement que les élections et les courses à la nomination
27 sont censées être pour ceux qui sont au sein de la
28 juridiction et ça serait une limite raisonnable que d'essayer

1 de restreindre le rôle de l'intervention étrangère dans les
2 courses à la nomination, en particulier.

3 Donc, sur ce, je conclurais mon propos et je
4 me réjouis de la discussion et des questions. Merci.

5 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup. Nous
6 allons maintenant passer à Professeur Blais.

7 **--- PRÉSENTATION PAR D^r ANDRÉ BLAIS:**

8 **DR. ANDRÉ BLAIS:** Bonjour. Je me présente :
9 André Blais, je suis professeur émérite au Département de
10 science politique de l'Université de Montréal.

11 Je vais offrir mes réflexions sur les règles
12 qui ont été mises en place par les différents partis
13 politiques canadiens pour choisir des candidats locaux. Je
14 dirai également un mot à propos de la sélection des chefs de
15 parti. Ces réflexions s'inspirent de ma conception
16 personnelle de la démocratie, mais j'ai évidemment à l'esprit
17 les risques que les pratiques actuelles posent pour ce qui
18 est de l'ingérence étrangère dans le processus électoral
19 canadien.

20 Commençons par la sélection des candidats
21 locaux. Laissez-moi indiquer comment, selon moi, devrait se
22 faire cette sélection selon ma conception de la démocratie
23 représentative.

24 La première question est : qui choisit? Et
25 ici, j'aimerais faire le contraste entre soit le parti
26 central ou soit l'association locale. Il me semble que la
27 réponse ici est simple : une combinaison des deux. Le
28 candidat représentera la circonscription s'il est élu et

1 l'association locale devrait avoir une voix au chapitre, mais
2 le candidat portera l'étiquette du parti national et celui-ci
3 devrait également avoir son mot à dire. La solution la plus
4 simple et la plus logique, à mon avis, est de laisser
5 l'association locale choisir un candidat, mais de donner au
6 parti central un droit de veto, soit au niveau de la
7 candidature ou même au niveau de la sélection, pour s'assurer
8 que le candidat du parti respecte certains critères jugés
9 fondamentaux.

10 Devrait-on imposer cette règle à tous les
11 partis? Non. Non, parce qu'il y a matière à débat sur le rôle
12 respectif du central et du local dans la sélection des
13 candidats et j'estime qu'on doit laisser les partis décider
14 la procédure qu'ils jugent la plus appropriée. Ma lecture de
15 la situation actuelle est que le central joue un rôle
16 beaucoup plus important que le local, mais je suis prêt à
17 vivre avec.

18 Personnellement, j'estime donc qu'on devrait
19 donner plus de pouvoir au local. Reste à voir si c'est
20 réaliste. Comme l'a souligné le professeur Carty, plusieurs
21 associations locales sont pratiquement inexistantes. La
22 prépondérance du niveau central présente d'ailleurs un
23 avantage clair pour ce qui est du risque d'ingérence
24 étrangère. On peut supposer qu'il est plus facile pour un
25 groupe ou gouvernement étranger de contrôler ou manipuler le
26 processus au niveau local qu'au niveau national, le niveau
27 national qui dispose davantage de ressources et qui a intérêt
28 à ce que la réputation du parti ne soit pas entachée. C'est

1 probablement pour cette raison que les tentatives d'ingérence
2 étrangère dont nous avons entendu le plus parler semblent
3 avoir été au niveau local.

4 S'il revient à chaque parti de définir la
5 procédure de sélection des candidats et en particulier le
6 rôle respectif du central et du local dans le processus, il
7 m'apparaît essentiel que cette procédure soit claire,
8 transparente et établie à l'avance plutôt que décidée de
9 façon circonstancielle selon les intérêts du moment. Devrait-
10 on imposer une telle transparence? J'hésite beaucoup à
11 proposer une nouvelle réglementation. C'est ici que les
12 médias, selon moi, pourraient jouer un rôle crucial. Si les
13 partis savent que leur procédure de sélection des candidats
14 sera scrutée à la loupe par les médias, en fonction de
15 critères comme la transparence, ils seront plus enclins à
16 adopter des règles plus démocratiques.

17 Si l'on admet qu'il y a de la place pour les
18 deux niveaux, le local et le national, dans la sélection des
19 candidats locaux, et qu'au niveau local cela implique un vote
20 des membres du parti, la question se pose alors à savoir qui
21 a le droit de voter pour choisir le candidat local.

22 Je vais laisser de côté ici l'épineuse
23 question à savoir depuis combien de temps une personne doit
24 avoir été membre pour avoir le droit de vote. Je vais plutôt
25 m'attarder à la question qui m'apparaît encore plus
26 importante qui est que, selon moi, la situation est tout à
27 fait différente lorsqu'il s'agit de statuer qui a le droit de
28 vote. Ma position est que seules les personnes ayant la

1 citoyenneté canadienne et qui sont âgées de 18 ans et plus,
2 c'est-à-dire les personnes qui ont le droit de vote aux
3 élections législatives fédérales, devraient avoir le droit de
4 vote aux élections de sélection des candidats locaux. C'est
5 le principe de cohérence démocratique qui devrait prévaloir
6 ici. Je ne vois pas comment on peut justifier que certaines
7 personnes seraient suffisamment compétentes pour voter dans
8 un cas mais pas dans l'autre. Je crois que ceci fait l'objet
9 d'un consensus assez large dans l'ensemble de la population.
10 Je propose donc d'imposer aux partis de ne donner le droit de
11 vote aux élections de nomination de leurs candidats locaux
12 qu'aux personnes qui ont le droit de vote aux élections
13 législatives fédérales.

14 Je voudrais préciser que cela n'empêcherait
15 pas les partis d'être plus inclusifs au niveau de leur
16 membership. La règle ne s'appliquerait qu'aux élections pour
17 la sélection du candidat local et pour la sélection du chef.
18 Elle serait simple d'application. Elle mettrait fin à des
19 pratiques abusives d'ingérence étrangère qui ont fait les
20 manchettes et qui suscitent, je crois, une désapprobation
21 générale.

22 Je comprends qu'on souhaite favoriser la
23 participation du plus grand nombre possible de personnes dans
24 le processus électoral. Je serais personnellement favorable à
25 l'octroi du droit de vote à 16 ans. Mais il me semble logique
26 d'appliquer les mêmes règles d'inclusion et d'exclusion pour
27 toutes les élections fédérales, y compris celles liées à la
28 sélection des candidats locaux et du chef de parti.

1 Un mot finalement à propos du processus de
2 sélection des chefs de partis. J'appliquerais la même
3 logique. J'inviterais les partis à être transparents dans
4 leurs règles mais je n'adopterais aucune réglementation
5 coercitive, laissant plutôt aux médias le soin de scruter les
6 procédures et leur mise en œuvre. Mais j'imposerais ici aussi
7 l'obligation de ne donner le droit de vote qu'aux personnes
8 qui sont éligibles de voter aux élections fédérales.

9 Lorsqu'on examine le processus électoral
10 canadien, toute l'attention est généralement centrée sur les
11 élections législatives dans le cadre desquelles l'ensemble
12 des citoyens canadiens est appelé à exprimer ses préférences.
13 Il ne faut pas oublier que ces élections sont précédées par
14 d'autres élections dans le cadre desquelles les membres des
15 différents partis choisissent leurs candidats dans les
16 différentes circonscriptions ainsi que leur chef. Ces
17 dernières élections définissent les options entre lesquelles
18 les citoyens canadiens pourront choisir lors de l'élection
19 législative générale. En somme, le processus de nomination
20 des candidats est une composante essentielle de la démocratie
21 représentative.

22 Le processus de nomination actuel me semble
23 déficient à plusieurs égards. Comme je l'ai expliqué au
24 début, je souhaiterais un meilleur équilibre dans les
25 pouvoirs accordés aux assemblées locales et à l'exécutif
26 national. Dans les faits, le national joue un rôle
27 prépondérant, mettant en cause le principe de la démocratie
28 locale. Les procédures sont souvent modifiées selon les

1 intérêts du moment. Et finalement, on a observé au cours des
2 dernières années des cas patents d'ingérence étrangère dans
3 le processus.

4 Devant une telle situation, on est tenté de
5 proposer de nouvelles réglementations pour combler les
6 lacunes existantes. Il faut résister à cet élan, parce qu'il
7 n'y a pas de consensus sur ce qui constitue une pratique
8 démocratique et en partie parce que toute réforme risque
9 d'avoir des effets pervers, comme le soulignera certainement
10 tantôt la professeure Stephenson.

11 Pour l'essentiel, je ne propose donc pas de
12 réglementer davantage le processus de nomination. Je souhaite
13 cependant que les médias jouent un rôle plus actif dans
14 l'évaluation critique des procédures mises en place par les
15 différents partis, et peut-être que la Commission pourra
16 contribuer à rappeler aux médias qu'ils ont un rôle essentiel
17 à jouer.

18 Il y a cependant une exception, à mon avis.
19 J'estime que la cohérence démocratique exige que seules les
20 personnes qui ont le droit de vote aux élections législatives
21 aient le droit de vote aux élections de nomination. Cette
22 exigence aurait l'avantage de réduire les risques d'ingérence
23 étrangère. Une petite réglementation, simple et, je crois,
24 d'application facile.

25 Merci.

26 **DR. LORI TURNBULL:** Thank you very much,
27 Professor Blais.

28 And now we are going to come to Professor

1 Stephenson on Zoom.

2 --- PRÉSENTATION PAR DR. LAURA STEPHENSON :

3 D^{re} LAURA STEPHENSON: <Non interprété> ...de
4 vous parler aujourd'hui, même à distance.

5 Je suis Laura Stephenson. Je suis professeure
6 et cheffe de Département de science politique à l'Université
7 de Western Ontario. Je suis aussi coordonnatrice du
8 Consortium sur la démocratie électorale qui a administré
9 l'étude (inintelligible) depuis 2019, et organise des
10 sondages d'opinion au Canada. Mes recherches portent sur le
11 comportement de politiques à tous les niveaux du
12 gouvernement.

13 Quand je me demandais ce que je voulais dire
14 ici, il y a deux choses qui m'ont frappée. Tout d'abord,
15 c'est clair qu'il y a certaines méthodes que les acteurs
16 étrangers peuvent utiliser pour s'ingérer dans les élections
17 canadiennes. Il y a des points de suivi pour les partis pour
18 choisir les candidats qui présentent des campagnes
19 électorales qui sont particulièrement vulnérables.

20 C'est sûr et certain que les règles suivies
21 par chaque parti pour les mises en candidatures, les partis
22 sont susceptibles de manipulation par des non-citoyens, par
23 des acteurs malveillants qui veulent avoir un effet sur les
24 élections canadiennes.

25 Pour certains, il semble que c'est une
26 solution simple, c'est-à-dire nettoyer ces processus pour
27 ainsi dire avec de nouveaux règlements pour la mise en
28 candidature et pour les directions. Le professeur Blais a

1 suggéré une réforme d'éligibilité. Dans ce pays où chaque
2 citoyen a le droit de vote, ça semble être un choix facile
3 pour empêcher que quelqu'un d'inadmissible de voter aux
4 élections, de participer à ces décisions. Enfin, ils ne
5 peuvent même pas voter pour ces personnes.

6 Cependant, une deuxième chose qui m'est
7 évidente, c'est qu'il y a toutes sortes de réglementations
8 supplémentaires dans la mise en candidature et dans les
9 élections qui peuvent avoir une incidence négative sur le
10 niveau d'engagement politique. La réalité, c'est que les
11 niveaux d'engagement politique dans les processus politiques
12 canadiens ne sont pas très robustes. Lors des dernières
13 élections, moins 63 % des citoyens admissibles ont utilisé
14 leur droit de vote. Récemment, le taux de participation était
15 inférieur à 60 % et la grande majorité des Canadiens ne sont
16 pas membres d'un parti politique.

17 C'est dans ce contexte que nous devons
18 comprendre que toute mesure prise pour influencer le rôle des
19 partis ou des processus de direction peut avoir des
20 conséquences graves et peut être négative. L'examen de
21 comment et pourquoi les gens sont motivés à participer au
22 processus électoral est donc justifié.

23 Il y a deux choses importantes ici. Tout
24 d'abord, de reconnaître les limites subies par les partis et
25 peut-être pourquoi le *statu quo* sert des intérêts. Le
26 professeur Carty, il a expliqué beaucoup de ces points, et
27 donc, je vais retourner brièvement aux points les plus
28 pertinents.

1 L'objectif du parti, c'est de faire élire ses
2 membres ou pour changer les politiques. Au Canada, nous
3 élisons des députés individuels pour représenter les intérêts
4 de nos circonscriptions. Ça veut dire que comprendre les
5 communautés et recruter des candidats de cette communauté est
6 un élément important du processus électoral. Les associations
7 de district assument cette responsabilité. Dans la plupart
8 des cas, ces circonscriptions sont composées d'activistes
9 militants qui appuient le parti. Mais la réalité, c'est que
10 le nombre de partis dans chaque circonscription varie
11 considérablement et souvent ce n'est pas très élevé. Les
12 ressources sont très limitées. Beaucoup de ces associations
13 n'ont même pas de concours de mises en candidatures parce
14 qu'il y a seulement un candidat.

15 Dans des circonscriptions de partis
16 traditionnellement non populaires, il y a deux défis. Il est
17 difficile de trouver quelqu'un, de trouver des gens pour les
18 appuyer et pour faire des campagnes, pour les aider, donc,
19 est encore plus difficile.

20 Les campagnes de mises en candidatures et des
21 directions sont des moments cruciaux pour ces associations
22 parce que la possibilité de voter attire des membres aux
23 partis. Les partis veulent cela pour des cotisations,
24 l'enthousiasme, la dynamique, les noms, ils ont besoin de
25 membres. Des campagnes fortes ont besoin de bénévoles, elles
26 ont besoin de dons monétaires aussi. Quand vous allez frapper
27 à la porte exige beaucoup de gens, des contacts personnels et
28 d'obtenir des voix.

1 Donc, comment est-ce que le parti peut
2 obtenir et trouver ces bénévoles? Parce qu'ils doivent
3 accueillir tout le monde qui veut participer, et attirer de
4 nouveaux membres par des concours, des mises en candidatures
5 à la direction est nécessaire pour les partis pour leur
6 permettre d'accomplir leur mission centrale, c'est-à-dire
7 gagner les élections. Assurer la participation
8 (inintelligible) de personnes peut faire la différence entre
9 gagner et perdre un siège parlementaire.

10 À cette fin, c'est logique que les règles
11 actuelles du parti suivies par les partis canadiens sont très
12 inclusives. Même si l'âge de vote est 18 ans, la plupart des
13 partis ne limitent pas leurs membres à cet âge. Ils n'exigent
14 pas de citoyenneté canadienne non plus. Et la durée d'être
15 membre avant de pouvoir voter varie aussi; dans certains cas,
16 c'est seulement deux jours. Même pour être candidat, les
17 règles varient considérablement. Cette inclusivité reflète
18 les deux réalités que je viens d'énoncer, c'est-à-dire :
19 qu'un candidat local doit être représentant de la
20 circonscription locale et que les partis bénéficient de ces
21 supporteurs.

22 Le deuxième facteur, c'est qu'au niveau des
23 citoyens, l'inclusivité au processus de mise en candidatures
24 et de direction a des répercussions au niveau de
25 l'engagement. La conséquence de trouver des membres pour
26 participer au processus dépasse seulement la représentation
27 d'une communauté dans une association. Ça signifie aussi que
28 le processus électoral doit être accessible aux personnes

1 intéressées qui veulent y participer. Cela est d'une
2 importance cruciale. Si on veut que les personnes qui
3 participent à la vie politique représentent la diversité de
4 la société canadienne, non seulement les élites établies ou
5 les intérêts traditionnels.

6 Si les concours de mises en candidatures et
7 de direction ne permettent aux gens de présenter leurs noms
8 en attirant de nouveaux membres du parti, il y a un risque
9 que le parti va devenir immuable et sans importance pour la
10 communauté qu'il est censé servir. Si les partis n'avaient
11 pas de bénévoles, les types de campagnes qui pourraient
12 organiser seraient très différents de celles que nous
13 connaissons actuellement.

14 Même si je ne suis pas sûr quelle est ma
15 position (inintelligible) suggestion (inintelligible)
16 possibilité pour la direction, je sais qu'une telle
17 restriction pourrait décourager les électeurs futurs : ceux
18 qui n'ont pas encore atteint la majorité et ceux qui ne sont
19 pas encore des citoyens canadiens. Les deux groupes sont des
20 électeurs potentiels dont la participation à la démocratie
21 canadienne est incertaine.

22 Nous savons des recherches (inintelligible)
23 que le sens du devoir est un facteur important dans la
24 participation électorale. Nous savons aussi, parce qu'on voit
25 une baisse du devoir et de participation parmi les jeunes que
26 le devoir ce n'est pas quelque chose qu'on peut manipuler
27 facilement. On a besoin d'autres méthodes aussi pour motiver
28 les gens à participer à la vie politique.

1 Penser qu'on peut faire une différence, avoir
2 un sens d'efficacité offrent... encouragent les gens à
3 participer. L'enthousiasme qu'on ressent aussi, faire partie
4 d'un concours à la direction d'un parti, contribuer à l'étape
5 clé du processus démocratique peut être crucial pour
6 encourager l'association politique. Une telle expérience au
7 processus électoral peut déterminer comment on voit la vie
8 politique et l'importance de la politique dans votre vie
9 personnelle. Quand une personne a le droit de vote,
10 l'expérience de socialisation a une grande valeur.

11 Étant donné ce que nous savons sur les
12 tendances au niveau de la participation dans les générations,
13 étant donné que le Canada est une société d'immigrants, on ne
14 peut pas fermer les yeux à cette réalité.

15 Considérez comme exemple ce scénario suivant.
16 Une famille vit dans une circonscription où ils font partie
17 d'une communauté ethnique importante. Ils ne connaissent pas
18 très bien le système politique. Les mises en candidatures
19 pour devenir candidat sont ouvertes par un parti important.
20 Un des membres de la communauté décide de présenter sa
21 candidature, mais la personne est réaliste, elle sait que
22 c'est très difficile de gagner contre (inintelligible). Ils
23 savent que c'est nécessaire de recruter des partisans, non
24 seulement pour le concours, mais aussi pour la campagne. Et
25 donc, il crée un certain élan, trouve des nouveaux membres
26 pour le parti pour qu'ils puissent voter dans le concours de
27 mises en candidatures. Ces nouveaux membres sont
28 enthousiastes. Ils n'ont pas encore participé à la vie

1 politique parce que ça ne les intéressait pas ou parce qu'ils
2 n'ont pas le droit de vote. Et maintenant, ils peuvent
3 participer au processus qui va aider leur communauté. Leur
4 enthousiasme va vers une étape vers d'autres engagements à
5 l'avenir pour partir un sens de communauté et d'efficacité
6 qui peut... que les enfants peuvent hériter.

7 Mais si les règles du concours sont plus
8 restrictives, la possibilité d'une association d'attirer
9 (inintelligible) enthousiasme diminue. Et tous ces nouveaux
10 membres potentiellement efficaces ne pourront pas connaître
11 cette expérience directe et ne pourront pas générer
12 d'enthousiasme pour le processus politique.

13 En résumé, plus les concours deviennent
14 restrictifs, plus l'inclusivité et l'accessibilité sont
15 affaiblies.

16 Il y a deux choses qu'il faut considérer.

17 Tout d'abord, la vulnérabilité du système
18 actuel de mises en candidatures et de direction et les
19 capacités des partis de fonctionner de façon efficace s'ils
20 ne peuvent pas compter sur un bassin de partisans qui veulent
21 aider, ça c'est un problème.

22 En deuxième lieu, le risque d'aliéner et de
23 perdre la possibilité d'intégrer les électeurs du monde
24 d'aujourd'hui et de demain, c'est important.

25 Les deux ont des implications au niveau de la
26 représentation et la qualité du processus démocratique. C'est
27 important pour la démocratie canadienne.

28 Merci.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

2 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup,
3 Professeure Stephenson. Merci à tous les participants.

4 Nous allons maintenant prendre une pause
5 avant de passer à la période de questions-réponses. Mais je
6 vais demander tout d'abord s'il y a un panéliste qui veut
7 répondre très vite à ce qu'un autre panéliste a dit
8 aujourd'hui.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Tout le monde
10 sourit.

11 **D^{re} LORI TURNBULL:** Donc, nous allons prendre
12 une pause et nous reviendrons pour la (inintelligible) ...

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** On va prendre une pause de
14 30 minutes.

15 --- La séance est suspendue à 14 h 42

16 --- La séance est reprise à 3 h 21

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, je sais que j'aurais
18 dû présenter le Maitre Ferguson qui est avocat de la
19 Commission.

20 Pardon, j'ai oublié de vous présenter.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** <Non interprété> That's
22 okay, Commissioner. Thank you.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** <Non interprété> So you
24 can go ahead, one of you.

25 **--- DISCUSSION OUVERTE:**

26 **D^{re} LORI TURNBULL:** Je veux juste vérifier,
27 Ken, pour savoir si vous êtes là ?

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** <Non interprété>

1 J'invite tout le monde à parler lentement pour le bénéfice
2 des interprètes. Moi-même inclus.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, en commençant dès
4 maintenant.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Professeur Pal, j'ai une
6 question, peut-être des commentaires sur les modifications à
7 notre projet de loi 67 (sic), surtout l'influence sur le
8 processus politique, et maintenant c'est une infraction en
9 vertu de l'article 20.4 :

10 « Pour toute personne qui commet une
11 infraction à une association, avec
12 une entité étrangère, participe à des
13 comportements trompeurs avec
14 l'intention de nuire au processus
15 gouvernemental, l'exécution d'une
16 fonction et dans l'exercice ou
17 l'exercice d'un droit démocratique au
18 Canada. »

19 Est-ce que vous pouvez nous donner des
20 détails sur l'application de cette disposition à un concours
21 de mise en candidatures ?

22 **M. MICHAEL PAL:** Oui. Merci beaucoup.

23 Donc, 20.4, amendement récent, s'applique au
24 concours de mises en candidatures, et donc, c'est applicable.

25 J'ai des questions à ce sujet. On parle de
26 participer à des comportements trompeurs afin d'exercer de
27 l'influence. La question que je vais poser : quel est le lien
28 entre cela et d'autres dispositions dans la *Loi sur les*

1 *élections du Canada* concernant la collusion ou d'autres
2 activités interdites ?

3 Peut-être que conduite... ne concerne pas
4 directement des infractions qui nous semblent indésirables et
5 qu'on ne voudrait pas voir dans des concours de mises en
6 candidatures. Et ça s'applique aux concours, et ça, c'est
7 clair, mais peut-être que l'interprétation est plus étroite
8 que ce que j'aurais espéré avant de mettre cette provision
9 dans la loi.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que quelqu'un
11 veut répondre à cela ?

12 **D^{re} LORI TURNBULL:** D'accord. Merci.

13 Je vais essayer maintenant de poser une
14 question pour expliquer ce qu'on peut faire pour ce qui est
15 des cotes de sécurité pour les personnes qui participent aux
16 activités de partis politiques parce qu'il y a plusieurs
17 façons peut-être d'aborder cette question. Mais il s'agit
18 vraiment de déterminer comment les partis font leur travail,
19 que ce soit l'activité publique ou privée. Est-ce qu'on peut
20 apporter des modifications à leurs façons de faire ? Les
21 partis voudraient ces changements ?

22 Monsieur Mayrand, tout d'abord, sur la
23 possibilité de faire cela, même si c'est une option, est-ce
24 que ce serait utile de normaliser les cotes de sécurité pour
25 les chefs de parti ? Est-ce qu'il serait utile de penser
26 peut-être à un contrôle de sécurité pour les candidats ? Est-
27 ce que cela donnerait à la population une plus grande
28 confiance dans le système ?

1 **M. MARC MAYRAND:** Oui, pour augmenter la
2 confiance du public. Le grand public a confiance dans les
3 processus, mais il y a un problème de capacité et le niveau
4 aussi d'approbation, et il me semble que les partis font déjà
5 pas mal de... sur du contrôle, de vérifications pour des
6 candidats aux élections. Je pense que ce serait utile, si on
7 peut le faire de façon confidentielle et en privé entre le
8 parti et le candidat et l'autorité responsable de vérifier la
9 cote de sécurité.

10 Une autre chose, bien sûr, c'est le timing.
11 Vous avez peut-être des milliers de concours de mises en
12 candidatures avec 1 800 candidats. Vous avez je sais pas
13 combien de circonscriptions. Combien de députés? 380 qui sont
14 élus.

15 Et si on ne l'a pas déjà fait, mais une chose
16 qu'il faut considérer, c'est établir l'autorisation de
17 sécurité pour tout député à la Chambre. Il me semble que ça
18 devrait déjà être le cas.

19 Et sinon, la capacité, bien sûr. Plus le
20 bassin de personnes nommées est petit, plus vous attendez,
21 moins de temps vous avez, et si vous trouvez qu'il y a un
22 problème, avant que la Chambre reprenne, qu'est-ce que vous
23 faites? Est-ce que vous allez décider d'annuler les
24 élections?

25 **D^{re} LORI TURNBULL:** Est-ce que quelqu'un
26 d'autre a des commentaires à ce sujet?

27 **D^r ANDRÉ BLAIS:** Il me semble que c'est très,
28 très compliqué. Je ne vois pas comment on peut le faire, mais

1 il me semble que c'est très, très compliqué ce que vous
2 proposez.

3 **M. MARC MAYRAND:** Mais ils le font pour des
4 milliers de personnes chaque année. C'est faisable. Je ne dis
5 pas que c'est simple ou que c'est facile, mais c'est
6 faisable.

7 **D^{re} LORI TURNBULL:** Pardon. Est-ce que
8 quelqu'un en ligne, Laura ou Ken... Professeure Stephenson,
9 Professeur Carty, nous nous connaissons déjà, est-ce que vous
10 voulez répondre à cette question?

11 **D^r KENNETH CARTY:** Je pense que l'idée est
12 peut-être d'utiliser, aux fins de sécurité, les personnes et
13 ces candidats, ce serait très difficile. Il s'agit peut-être
14 de 1 000 ou 1 200 personnes à travers le pays, dans beaucoup
15 de cas dans des régions éloignées, qui ont décidé à la
16 dernière minute de participer à la campagne. Est-ce que nous
17 avons la capacité nécessaire? Je ne sais pas. Mais il faut le
18 faire à temps pour permettre aux partis de répondre. Pendant
19 la période d'émission de brefs, on trouve quelque chose, est-
20 ce que le parti a assez de temps pour répondre à ce genre
21 d'informations?

22 Et donc, étant donné l'imprévisibilité du
23 processus et le fait que les élections peuvent être
24 déclenchées à n'importe quel moment, ce serait très difficile
25 de le faire si vous voulez, par exemple, mettre en pratique
26 la suggestion de monsieur Mayrand. Mais pour le processus de
27 mises en candidatures, je pense que c'est pas très réaliste, à
28 moins qu'on change la façon de fonctionner des partis.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Mais, si vous permettez,
2 si quelqu'un est élu par la population, c'est parfois
3 difficile. Si on considère la légitimité des décisions, ça
4 pourrait être difficile d'expulser quelqu'un ou même de
5 décider que cette personne ne peut pas jouer le rôle. Je ne
6 sais pas si vous avez des commentaires là-dessus, mais après
7 coup, ça semble être encore plus difficile.

8 **M. MARC MAYRAND:** Ça dépend des questions qui
9 sont soulevées par la vérification. Personnellement, je crois
10 que les Canadiens apprécieraient qu'il y ait une validation
11 du caractère et de la personne qui les représente. Leur
12 cacher pour qu'ils s'en rendent compte plus tard par
13 accident, je ne sais pas si c'est mieux.

14 Moi, je crois qu'il faudrait être proactif si
15 on est réellement préoccupé. Il faut être proactif. Oui, ça
16 peut être difficile, il y a beaucoup de discussions qui se
17 produiront avant que ce soit fait, mais je pense que ce
18 serait... ça donnerait à tous l'idée de réfléchir à deux fois
19 avant de coopérer avec des entités étrangères. On se rendrait
20 compte que c'est peut-être risqué. Peut-être que j'exagère.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, non, c'est exactement
22 ce que je veux obtenir, différents points de vue.

23 Et si quiconque a quelque chose à rajouter
24 là-dessus, allez-y.

25 **D^{re} LAURA STEPHENSON:** Si vous me permettez de
26 faire un commentaire là-dessus, une des choses dont le
27 professeur Turnbull a parlé, c'est de voir si les partis
28 seraient intéressés à instaurer ces changements. Je dirais

1 que les partis sont très gênés lorsqu'on se rend compte que
2 leurs candidats a fait x, y, z, qu'il y a un problème, et on
3 sait des situations où les chefs de parti doivent changer
4 d'idée sur l'acceptation de certains candidats.

5 Dans ce cas-ci, on pourrait s'imaginer que
6 les partis conviendraient que les candidats fassent l'objet
7 de vérifications. Je suis d'accord que le processus serait
8 peut-être plus long, comme l'a dit le professeur Carty, mais
9 pour l'intérêt de tous et pour éviter les évènements gênants,
10 surtout dans les médias qui surveillent le tout, ce serait un
11 changement qui pourrait fonctionner.

12 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup,
13 Professeure Stephenson.

14 Professeur Pal?

15 **M. MICHAEL PAL:** J'ai peut-être une idée
16 différente. Il faut penser à l'ingérence étrangère de façon
17 très sérieuse, mais si on vérifie que ce soit possible ou
18 non, si ça se produit, ceux qui font les vérifications ont
19 énormément de pouvoirs. Peut-être que c'est l'avocat
20 constitutionnel qui parle, mais les gens ont le droit
21 fondamental d'être en lice. Le processus de mises en
22 candidatures en fait partie. Donc, je serais très inquiet des
23 impacts à long terme d'avoir un processus de ce genre qui
24 restreindrait qui peut se présenter comme candidat ou non.

25 **D^{re} LORI TURNBULL:** Professeur Pal, si je
26 pouvais vous poser une question, moi aussi, c'est ce que je
27 pensais lorsqu'on en a passé. Je me suis dit, est-ce que ça
28 respecte la *Charte des droits et libertés* si on restreint qui

1 peut être en poste ou non? Selon moi, ça cause un conflit,
2 mais si on veut être réaliste, les partis restreignent qui
3 peut être à un poste public, c'est leur fonction principale.
4 Pas parce que c'est nécessairement bien, mais c'est parce
5 c'est ce qu'ils font. C'est un filtre.

6 Donc, je me demande, et ça revient un peu à
7 ce que le professeur Carty a soulevé, qu'est-ce qu'on peut
8 penser aux changements... des changements qui pourraient être
9 faits?

10 **M. MICHAEL PAL:** Oui, effectivement, les
11 partis font des vérifications exhaustives, surtout dans les
12 médias sociaux, et il y a des partis de vérification, des
13 partis feu vert pour vérifier.

14 La justification, c'est qu'il doit y avoir
15 des candidats qui reflètent les programmes, les orientations
16 du parti, donc c'est légitime qu'ils choisissent des
17 candidats qui survivent à leurs vérifications, mais qui
18 correspondent aussi à l'unité du parti.

19 Mais ça, c'est l'autoréglementation du parti
20 contrairement à une unité externe qui peut avoir différentes
21 valeurs, différentes tolérances de risque, différents
22 intérêts. Donc, ça introduit un élément externe qui réduit la
23 capacité des partis de s'autogérer.

24 **D^{re} LORI TURNBULL:** Oui, c'est utile. Merci.

25 Il y a une distinction entre
26 l'autoréglementation des partis qui décident de qui peut se
27 présenter et la réglementation provenant de l'extérieur.

28 Vous voulez ajouter quelque chose?

1 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE:** Non.

2 **D^{re} LORI TURNBULL:** Oui, allez-y.

3 **M. MARC MAYRAND:** Je suis persuadé que les
4 partis font des vérifications du casier judiciaire avec une
5 tierce partie. Et dans ce contexte aussi, je dirais qu'il en
6 revient aux partis de faire appel au service plutôt de
7 l'imposer aux partis. Ce serait de leur intérêt d'exiger des
8 vérifications de ce genre.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Mais ce serait optionnel?
10 Ce serait aux partis de demander une vérification?

11 **M. MARC MAYRAND:** Oui, c'est aux partis. Ça
12 fait partie d'une vérification, ça devrait être un outil dont
13 ils disposent, et s'ils ne l'utilisent pas, ils courent le
14 risque d'avoir l'impact dans le public.

15 Il y aura des conséquences politiques s'ils
16 ont négligé de se servir d'un service comme celui-là pis,
17 qu'effectivement, il y a quelque chose qui ressort un peu
18 plus tard.

19 Je pense... en tout cas. Je pense qu'il y a
20 moyen d'engager les partis politiques sur ces questions-là.
21 C'est pas... je pense pas que les... les partis politiques sont
22 victimes, à mon avis, de ces situations d'ingérence là. Ils
23 sont pas des instruments. Ils sont pas... ils sont carrément
24 des victimes. Et comme victimes, ils ont intérêt à trouver
25 des solutions pour prévenir que ces situations-là se
26 répètent.

27 Je pense que c'est la bonne... c'est la
28 meilleure façon de le présenter aux partis. C'est sûr que si

1 on leur dit « non, dorénavant, ça va être ça, ça, ça, pis
2 c'est nous qui allons décider qui seront vos candidats », ce
3 sera pas acceptable. Mais je pense que les... en tout cas, moi,
4 je vois que c'est dans l'intérêt... en tout cas, si je menais
5 un parti politique, je voudrais savoir qui sont mes
6 candidats.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous vouliez ajouter
8 quelque chose, Professeur Blais?

9 **D^r ANDRÉ BLAIS:** Oui. Je suis tout à fait
10 d'accord que les partis pourraient y trouver leur intérêt,
11 mais je suis encore très sceptique sur la façon de se faire
12 concrètement. Si ça se fait au tout début du processus, il y
13 a beaucoup trop de candidats en même temps de tous les
14 partis, donc, je vois pas comment ça pourrait se faire pour
15 tous les candidats. Si ça se fait après l'élection, là,
16 comment on ferait pour invalider le jugement des électeurs.
17 Ça m'apparaît pas tout à fait légitime non plus. Et donc,
18 même si je vois un intérêt des partis, je ne vois pas
19 vraiment comment pratiquement ça pourrait être mis en
20 application.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

22 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci à tous. Merci
23 beaucoup.

24 Professeur Carty, je voulais revenir à
25 certains commentaires dans ces propos liminaires lorsqu'on
26 parlait de l'organisation des partis, les réalités du fait
27 que ce ne sont pas toutes les associations de circonscription
28 qui sont les mêmes. Certaines sont bien organisées avec

1 beaucoup de membres, de fonds, elles sont capables à subir
2 des concours de mises en candidatures, des courses au
3 leadership, ou d'autres endroits où les associations de
4 circonscription n'ont pas une organisation aussi robuste.

5 Et puis, dans ce contexte, comme vous le
6 disiez, pour revenir au but des partis, la tension entre les
7 fonctions privées et publiques d'un parti et comment la
8 réglementation, l'organisation des partis différent, peut-
9 être que vous pourriez en dire un peu plus là-dessus?

10 **D^r KENNETH CARTY:** Beaucoup de notre
11 conversation jusqu'à maintenant a reflété l'idée que nous
12 avons dans notre pays que les partis étaient des
13 organisations privées. Je pense que le professeur Pal l'a
14 expliqué très clairement. On a évolué de cette façon, on
15 parle d'organisations ouvertes participatoires, et ensuite il
16 y a les choses dont Laura a parlé pour répondre aux
17 circonstances où ces partis se sont trouvés à différents
18 moments dans l'histoire.

19 L'idée qu'un parti politique est une
20 organisation privée est aussi confrontée à l'idée que c'est
21 un service public. C'est un service qui rend la démocratie,
22 comme la compagnie Hydro nous donne de l'électricité, et ils
23 ont un monopole plus ou moins strict, mais les services
24 publics, à cause de leur poste privilégié, les oligopoles et
25 monopoles doivent être réglementés.

26 Si on pense aux partis politiques comme des
27 services publics au service de la démocratie, ça nous permet
28 de penser à comment on pourrait les réglementer différemment

1 ou, du moins, certaines de leurs activités, à l'avance ou
2 lorsqu'il y a un certain comportement.

3 On parle de courses à l'investiture, au
4 leadership, parce que c'est la... c'est une des formes
5 principales de manifestation de nos partis politiques. Si on
6 avait une différente idée des partis politiques, on pourrait
7 penser différemment au processus d'élection des candidats. Ce
8 serait différent si le système électoral était différent.
9 Dans certains cas, les partis doivent trouver des candidats
10 individuels dans des communautés individuelles. D'autres
11 systèmes électoraux proposent d'autres options pour les
12 partis politiques.

13 On est donc dans le contexte actuel et si on
14 veut maintenir ce système uninominal à un tour, contrairement
15 à ce qu'il y a eu dans d'autres élections, des suppositions,
16 il faut reconnaître qu'on aura ce genre de processus
17 décentralisé pour trouver des candidats pour avoir une
18 élection fragmentée, décentralisée. Nos partis le font de la
19 façon la plus efficace possible. Si on pense que ce n'est pas
20 bien fait, il faut se demander pourquoi.

21 Les processus de mises en candidatures sont
22 pris en charge par des groupes parfois, des groupes
23 étrangers parfois, mais c'est surtout des groupes
24 idéologiques de tous types, de buts communautaires de tous
25 types, mais on l'accepte parce qu'il s'agit d'un processus
26 représentatif à un seul membre.

27 Il faut reconnaître pour cette discussion ce
28 que sont nos partis, et si on veut régler leurs

1 activités, on va changer ce qu'ils sont. Je pense que ce
2 serait le point de base que j'offrirais.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Professeure Stephenson,
4 vous semblez hocher de la tête. Voulez-vous faire des
5 commentaires sur les commentaires du professeur Carty?

6 **D^{re} LAURA STEPHENSON:** Oui. Je suis d'accord
7 avec ce qui a été dit, mais je pensais à exactement ce que le
8 professeur Carty a dit. Si une association de circonscription
9 est dans un processus d'investiture et un groupe d'intérêts
10 en prend charge, on veut que les partis puissent le faire
11 parce que c'est local, des intérêts locaux. C'est un système
12 uninominal à un tour, on veut que les circonscriptions soient
13 représentées, donc on veut que les gens qui sont nommés pour
14 représenter, leurs groupes soient représentés. Il faut que ce
15 soit dynamique parce que les circonscriptions, les
16 populations changent, les intérêts changent, et ainsi de
17 suite. Donc, tout ce qui empêcherait ce genre de
18 rafraichissement, de renouvellement d'un parti irait à
19 l'encontre de la nature de ce qu'on espère qu'ils fassent.

20 Donc, je suis tout à fait d'accord avec le
21 professeur Carty et je ne sais pas comment permettre à ce que
22 ces processus puissent exister dans l'environnement actuel de
23 préoccupations sur l'ingérence étrangère. C'est là où je vois
24 la confrontation des idées. Il faut que ce soit ouvert,
25 ouvert aux changements, moins règlementé, mais en même temps
26 on veut se préoccuper des intérêts qui seront représentés,
27 comment ils sont mobilisés, comment ils sont appuyés et ainsi
28 de suite.

1 Voilà.

2 **D^r KENNETH CARTY:** Comme Professeure
3 Stephenson l'a dit, ce n'est pas nouveau. On se souviendra,
4 dans les années 80 dans des associations en Saskatchewan, il
5 y a eu des groupes qui s'opposaient fondamentalement aux
6 services d'avortement qui ont pris le dessus, et le parti au
7 pouvoir a dû décider si ces candidats et ces associations
8 correspondaient à ce qu'ils essayaient de faire. Donc, il y a
9 eu de la tension qui a engendré l'augmentation de
10 l'utilisation du veto du chef du parti, ce qui a créé
11 beaucoup de conflits. Monsieur Chrétien a été très actif dans
12 ce droit de veto sur les associations locales en
13 reconnaissant le cout qu'il faut payer lorsque le parti
14 incorpore ou exclut certains groupes. Et c'est exactement ce
15 que le professeur Blais disait sur cette tension entre
16 l'intérêt national d'un parti, s'il y a quelque chose de ce
17 genre, et l'intérêt local des membres qui représentent ce
18 parti au niveau local.

19 Donc, on a un compromis inégal. Lorsqu'un
20 chef impose le droit de veto sur les candidats, souvent
21 l'exécutif de l'association donne sa démission. On a vu des
22 exemples, et parfois ils hochent de la tête et l'acceptent
23 tout simplement. Mais il s'agit de compromis politiques qui
24 sont faits dans des débats actifs. Les partis ont trouvé de
25 façons de surmonter ces obstacles.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quelque chose à ajouter,
27 Monsieur Blais?

28 **D^r ANDRÉ BLAIS:** Oui. Il y a peut-être une

1 chose que je n'ai pas bien expliquée dans ma présentation.
2 Pour qu'il y ait de la réglementation, il faut reconnaître un
3 problème, je pense qu'on y est, mais aussi il faut qu'il y
4 ait un consensus sur une valeur. C'est pour ça que je parle
5 de régler qui vote dans ce processus d'investissement.

6 Moi, je crois que le public sera d'accord
7 avec ma suggestion à l'effet que ce serait logique que ce
8 soit le même électorat qui participe aux élections générales
9 et aussi à l'investissement. Je pense qu'il peut y avoir de la
10 réglementation lorsqu'il y a un consensus chez le public sur,
11 d'abord, l'existence du problème et la valeur sous-jacente
12 partagée par la plupart des Canadiens.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Blais, quand vous
14 dites que, selon vous, il y a un consensus au sein de la
15 population, est-ce que vous avez... vous vous appuyez sur
16 quelque chose en particulier que vous avez en tête ou c'est
17 simplement votre expérience qui parle là, en fait?

18 **D^r ANDRÉ BLAIS:** C'est mon intuition. Je suis
19 expert en opinion publique, j'ai jamais vu de sondage
20 spécifique sur cette question. Mon impression à partir de ce
21 que je connais de l'opinion publique, c'est probablement le
22 cas. La Commission pourrait faire un sondage facilement, et
23 donc, c'est mon intuition à partir de ce que je connais et du
24 fait que, de toutes les personnes avec qui j'ai parlé de
25 cette question-là, je n'ai pas vu... j'ai vu beaucoup de
26 personnes qui m'ont dit, ben, ça relève du gros bon sens,
27 plusieurs personnes, et je n'ai pas vu de personnes qui m'ont
28 dit, ben non, ç'a aucun bon sens. C'est tout.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'étais juste intéressée
2 de lire ce que vous pouviez avoir.

3 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci.

4 Professeure Stephenson, une question sur ces
5 commentaires liminaires. Lorsqu'on parlait de l'importance de
6 garder la démocratie et les partis politiques ouverts, et je
7 pense que ça revient à ce que Professeur Carty disait sur les
8 partis comme un service public qui nous... qui défendent la
9 démocratie.

10 Si c'est le cas et qu'on se fie aux partis
11 pour pouvoir insuffler la vie à la démocratie et donner la
12 possibilité aux gens de participer, d'être informés, parce
13 qu'on sait que les partis jouent ce rôle, il faut voir ce qui
14 se passe dans les élections municipales pour se rendre compte
15 que les partis sont très importants pour mobiliser le vote,
16 faire sortir les gens, voter les gens, participer les gens.
17 C'est très important comme travail.

18 Mais Professeur Blais a raison. Les Canadiens
19 dans l'ensemble seraient plutôt d'accord avec le type de
20 changements qui amèneraient une synchronisation entre les
21 exigences des membres pour les partis et les critères de
22 vote. Donc, afin de participer à une course à l'investiture,
23 il faut être un électeur éligible, et pour apporter ce type
24 de changement, voyez-vous un problème qui serait créé pour
25 les associations de circonscription et les partis politiques
26 plus généralement comme agents d'inclusion et de
27 participation? Est-ce qu'il y aurait un problème? Y a-t-il
28 d'autres façons pour les partis de se mobiliser, d'inclure

1 des gens? Je me demandais juste si vous pouviez réagir à
2 cela.

3 **D^{re} LAURA STEPHENSON:** Oui, bien sûr. Merci de
4 la question.

5 Alors, deux points. Le professeur Blais a
6 suggéré que l'on restreigne le vote dans ces courses à
7 18 ans, mais il est aussi en faveur à ce que des jeunes de
8 16 ans puissent avoir le droit de vote aussi. Et beaucoup de
9 la recherche à propos de rabaisser l'âge du vote en général
10 appuie cette idée que l'on sait que lorsque les gens sont
11 exposés à la politique à un plus jeune âge, lorsqu'on leur
12 donne la possibilité de parler de politique ou d'avoir leurs
13 expériences, ils sont plus impliqués.

14 Donc, le raisonnement derrière ce que je
15 disais, c'est que toute restriction supplémentaire en fait la
16 responsabilité des gens à un stade différent de la vie, et
17 ça, c'est un âge difficile où impliquer les gens. Et je crois
18 que c'est ce qu'on voit maintenant au niveau des tendances de
19 participation.

20 L'autre problématique que vous soulevez est
21 une bonne chose et je vais devoir... est-ce qu'il faut que ça
22 soit le vote? Est-ce qu'on pourrait restreindre le vote et
23 que les gens soient quand même impliqués autrement? Alors, en
24 théorie, je crois que ça serait une bonne façon de fermer le
25 cercle. Je ne suis pas certaine que tout le monde serait
26 d'accord et que l'opinion serait aussi forte que le suggère
27 le professeur Blais, mais en même temps, je crois qu'il y a
28 une certaine logique derrière cette idée de changer cette

1 question du vote.

2 Mais le problème pour moi, ça serait : dans
3 ce cas-là, comment est-ce que les partis vont mobiliser les
4 gens et comment est-ce que les candidats vont mobiliser les
5 gens, et qui sont ceux qui vont être ciblés et amenés dans le
6 système politique, et même parmi les candidats, vers qui
7 vont-ils se tourner pour bâtir leur coalition et avoir leur
8 base de soutien.

9 Je crois que tout ceci changerait parce qu'on
10 change nécessairement l'impact sur cet objectif ultime. Pour
11 les partis, bien sûr, c'est remporter le vote; pour les
12 candidats, c'est emporter l'investiture. Et à chaque fois que
13 l'on apporte ces changements, ça va affecter qui est ciblé
14 dans le public en général.

15 Je crois que les choses changent un peu plus
16 dans certains domaines plus rapidement que ce à quoi on pense
17 lorsque l'on pense à la population qui est votante, et donc,
18 la possibilité de faire intervenir d'autres est quelque chose
19 d'un peu plus difficile à penser.

20 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci.

21 Est-ce que d'autres panélistes veulent
22 réagir?

23 **D^r KENNETH CARTY:** Alors, je dirais que je ne
24 suis pas totalement convaincu par le professeur Blais. La
25 réalité est que, pour plusieurs générations maintenant, les
26 partis ont été ouverts aux gens qui avaient 14, 15 ans, selon
27 les associations locales, parce que ça varie d'une
28 association locale à une autre, et très souvent ils incluent

1 un certain pourcentage de gens qui vivaient en dehors du
2 district et qui voulaient être impliqués ou qui l'avaient été
3 de par le passé, met cette longue histoire suggère qu'il y a
4 peut-être un problème pour les partis.

5 Il y a un aspect cartésien intéressant et
6 attirant à ce que dit le professeur Blais, mais je ne suis
7 pas convaincu que ça soit un problème.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, si je puis, on se
9 concentre sur l'âge, mais qu'en est-il de l'exigence de
10 citoyenneté? Est-ce que vous voyez un désavantage ou un
11 inconvénient à fixer la barre à 18 ans?

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** La question était pour
13 vous, Professeur Carty.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous ou n'importe lequel
15 des panélistes, en fait.

16 **D^r KENNETH CARTY:** Alors, la question, c'est
17 est-ce qu'on a besoin de fixer ces barres? Je crois que les
18 partis de par le passé ont essentiellement décidé que c'était
19 pas le cas, et il y a des partis qui ont des limites quant au
20 nombre de gens qui vivent en dehors du district qui peuvent
21 participer, mais ils ont réussi à décider pour eux-mêmes que
22 le seuil est approprié. Il y a des partis qui ont des règles
23 disant qu'on ne peut pas appartenir à un autre parti;
24 d'autres partis n'ont pas ces mêmes règles.

25 Dans un sens, on veut qu'ils encouragent les
26 gens à participer à leurs associations locales et être
27 impliqués. Si on va voir cette investiture ouverte dans le
28 système qui est dirigé par le système électoral, on va avoir

1 des partis tels qu'ils sont et c'est peut-être approprié de
2 les laisser décider quant à qui participe. Parce qu'il n'y a
3 pas beaucoup de preuves indiquant que c'est un problème
4 essentiellement.

5 **D^r ANDRÉ BLAIS:** Alors, je peux débattre avec
6 mes bons collègues, mais je crois qu'une bonne hypothèse,
7 c'est que, c'est que les gens sont complètement ignorants de
8 ces règles de partis et ils voient tout d'un coup qu'il y a
9 des autobus pleins de jeunes étudiants étrangers qui viennent
10 à ces courses à l'investiture et très peu de gens pensent que
11 c'est une bonne chose.

12 **D^r KENNETH CARTY:** Mais est-ce qu'ils pensent
13 que les autobus remplis d'ainés canadiens, c'est bien?

14 **D^r ANDRÉ BLAIS:** S'ils ont le droit de vote,
15 oui.

16 **D^{re} LORI TURNBULL:** Bien. Alors, je vais
17 proposer que l'on fasse un thème « Retour vers le futur » où
18 je vais poser quelques questions.

19 L'une que je vais poser au professeur Pal, on
20 a parlé un petit peu du rôle des cours – et j'utilise le mot
21 « réglementation », mais des partis politiques –, et au
22 travers des différents cas devant les tribunaux, il y a eu
23 des décisions prises quant au type de paramètres que les
24 partis politiques doivent appliquer et on sait que ça fait
25 grandement partie de comment leur régime de financement
26 politique s'est développé. Il y a aussi eu des cas devant les
27 tribunaux qui ont parlé de la valeur de la concurrence des
28 partis afin qu'ils puissent être enregistrés, et cetera.

1 Si on peut parler du rôle et de la
2 réglementation des partis politiques tel que ça a évolué à
3 travers du système des partis.

4 **M. MICHAEL PAL:** Alors, merci beaucoup. Je
5 dirais qu'il y a peut-être trois groupes de cas pertinents
6 ici. Le premier concerne ce modèle égalitaire des élections
7 que j'ai mentionné dans mon introduction, et surtout les
8 dépenses. Il y a un cas qui s'appelle *Libman*, un autre qui
9 s'appelle *Harper*, et ça va vraiment avec cette proposition
10 que ça peut être acceptable et constitutionnel au point de
11 vue législature de restreindre les dépenses par les tierces
12 parties si les montants permettent toujours une bonne
13 participation, mais que l'objectif de législation, c'est
14 d'avoir un pied d'égalité pour que ceux qui ont des
15 ressources ne puissent pas noyer les autres qui n'ont pas des
16 ressources.

17 Donc, cette idée du modèle égalitaire parle
18 vraiment des limites de dépenses, mais on pourrait parler des
19 limites des contributions. On peut faire le lien à ce niveau-
20 là. Il y a un cas qui s'appelle *Bryan*, la Cour parlait
21 d'égalité d'informations.

22 Ces cas-là suggèrent que si les moyens sont
23 proportionnés à l'objectif, c'est un objet inacceptable pour
24 la législature pour réduire le tout à un pied d'égalité. Je
25 crois que ça s'applique à la plupart des réformes qui sont
26 liées à l'argent dans les courses à la chefferie et à
27 l'investiture.

28 Il y a d'autres cas, *Figueroa*, notamment, qui

1 est en faveur du fait que les statuts ne peuvent pas
2 discriminer entre les partis politiques sur la base de leurs
3 probabilités de gagner du pouvoir politique ou manier du
4 pouvoir politique. On a retiré toutes sortes de règles
5 nécessitant 50 candidats ou moins ou des règles financières
6 qui étaient néfastes aux petits partis politiques.

7 L'autre cas soulevé par la dernière partie de
8 votre question, et ça, c'est relié à la discussion précédente
9 des partis commandités privés, il y a des cas où des
10 individus insatisfaits dans certaines courses à la chefferie
11 ou dans des fusions de partis ont demandé un examen par la
12 cour, parfois un examen judiciaire avec des recours publics,
13 parfois des recours en droit privé où les accusations sont
14 que le parti n'a pas suivi ses propres statuts ou règlements.

15 C'est plus difficile de dire quel est l'état
16 de la loi à ce niveau-là. Je crois que de façon générale la
17 plupart des gens pensent que les recours publics ne sont pas
18 disponibles, mais il pourrait y avoir des recours en droit
19 privé dans certaines circonstances.

20 Là où c'est directement pertinent ici, c'est
21 si un candidat à la nomination ou à l'investiture pense qu'il
22 y a eu de l'ingérence étrangère dans la course. Le recours
23 pourrait être seulement au sein du parti et non pas au niveau
24 des cours si les cours adoptent un point de vue restrictif
25 quant à leur participation dans les disputes entre partis.
26 Les cours ne veulent pas s'impliquer dans le choix des
27 candidats si elles peuvent l'éviter.

28 Donc, il y a une chose que la Commission

1 pourra envisager, c'est de savoir si c'est approprié de
2 clarifier le rôle des cours d'une façon ou d'une autre si un
3 candidat n'était pas satisfait et qui veut un recours.

4 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup.

5 Alors, je veux poser une question pas tant
6 concernant les cours, mais les partis eux-mêmes comment ils
7 ont changé, parce qu'ils ont changé, et je crois que je nous
8 écarterai un instant de ces courses à la chefferie.

9 On a beaucoup changé comment on choisissait
10 les dirigeants, les leaders. Avant, c'était des fidèles du
11 parti, et je pense aux observations du professeur Carty en
12 ouverture, que les gens entrent dans une grande arène et ils
13 choisissent entre des candidats, et lorsque la personne la
14 moins plébiscitée est retirée de la liste, on voit les gens
15 qui prennent les pancartes d'un autre candidat et qui se
16 mettent à les soutenir, et ça, c'est un événement plein
17 d'enthousiasme que faisaient les partis.

18 Maintenant, on ne fait plus ça. Il n'y a plus
19 de conventions déléguées pour les partis fédéraux que je
20 vois, c'est toujours un modèle d'un membre, un vote, et ça
21 amène cette question des membres au cœur de la chose parce
22 que maintenant les membres hors cadre choisissent les
23 dirigeants, ce ne sont pas les délégués envoyés par leurs
24 membres.

25 Donc, est-ce que l'on peut parler de comment
26 on s'est retrouvé à faire ça et comment vous... quelles sont
27 les implications, d'après vous, en termes de courses à la
28 chefferie et de la vulnérabilité face à l'ingérence

1 étrangère?

2 **D^r KENNETH CARTY:** Alors, ce fut un processus
3 lent. Lorsque certains des plus petits partis ont commencé à
4 choisir leurs chefs en ayant un membre, un vote, ç'a été
5 représenté comme étant plus démocratique parce que l'ancien
6 processus d'un congrès semblait être pistonné et de plus en
7 plus les candidats inondaient les associations locales
8 faibles, les reprenaient et évinçaient des candidats. Et ce
9 qui se passait, c'est que les gens qui passaient trois ou
10 quatre jours ensemble, ils apprenaient à se connaître et
11 bâtissaient un certain consensus, une compréhension partagée
12 de l'exercice dans lequel ils étaient engagés.

13 Maintenant, il n'y a pas d'implication
14 partagée dans le processus. On n'a même pas besoin d'être
15 inscrit. Au dernier congrès libéral, il n'y avait même pas
16 besoin d'être membre du Parti libéral, il y avait juste
17 besoin d'indiquer d'une façon ou d'une autre que vous étiez
18 un partisan et que vous vouliez voter, et vous aviez le droit
19 de voter. Mais ils se sont essentiellement écartés de ça.

20 Donc, le parti gouvernant dominant a
21 essentiellement dit qu'il ne croit pas vraiment en l'idée de
22 membre. Alors, où ça nous laisse, c'est pas très clair. Et ça
23 laisse un chef qui n'a pas de comptes à rendre à ses membres
24 ou au caucus, ou quelqu'un d'autre sous une forme ou une
25 autre, et au niveau du processus, ça ne semble pas avoir
26 beaucoup de structure.

27 Alors, que ça soit ouvert à l'ingérence
28 étrangère, je pense que c'est pas si probable que sous

1 l'ancien système des délégués de parti au congrès parce qu'il
2 y a l'aspect financier qui est de plus en plus règlementé
3 dans le processus de course à l'investiture. Ça, ce n'était
4 jamais règlementé dans l'ancien système des congrès;
5 maintenant, ça l'est beaucoup plus clairement règlementé et
6 suivi, donc je suspecte qu'à ce niveau-là, il y a
7 probablement moins d'occasions d'ingérence étrangère qu'il
8 n'y en aurait eu jusqu'à même encore dans les années 80
9 lorsque ces congrès étaient en vigueur.

10 **D^{re} LORI TURNBULL:** Est-ce qu'un autre membre
11 du panel veut réagir à cela?

12 **D^r ANDRÉ BLAIS:** Je ne suis pas sûr exactement
13 quoi en penser dans le sens où maintenant l'ingérence
14 étrangère pourrait être plus facile, parce que je suppose que
15 si un gouvernement étranger voulait mobiliser 10 000
16 personnes pour voter dans une élection pour un chef, ça
17 serait possible.

18 **D^r KENNETH CARTY:** Oui, ça serait possible, et
19 ça aura peut-être un impact marginal, mais l'échelle du
20 nombre de gens qui peuvent être mobilisées à l'échelle du
21 pays, y'a pas de limite. Lorsque les libéraux ont choisi leur
22 dernier chef qui est le candidat sortant, il n'y avait pas de
23 limite. Tout ce qu'il fallait faire, c'était indiquer qu'on
24 allait être un partisan puis ils vous envoyaient un clic pour
25 voter.

26 Je crois que la simple échelle d'un processus
27 d'une course à la nomination dans un si grand parti, c'est
28 que certains intérêts étrangers pourraient mobiliser quelques

1 milliers. Ça va peut-être devenir évident ne serait-ce que
2 par l'échelle et ils seront peut-être enterrés dans la
3 multitude de la foule votante. C'était bien plus facile caché
4 dans l'ancien système de congrès, je pense.

5 **D^{re} LORI TURNBULL:** Très bien. Merci beaucoup.

6 Alors, je vais poser une question à tout le
7 monde. Je commencerais peut-être avec le professeur Blais.

8 Nous avons parlé un petit peu de comment il y
9 avait ce sentiment que les partis politiques développaient un
10 consensus entre eux même si c'était informel avant qu'il y
11 ait un changement dans la façon de faire des partis
12 politiques.

13 Et je peux penser comme exemple à 2008
14 lorsqu'il y a eu la suggestion que la subvention par vote
15 soit retirée, que les partis qui n'étaient pas inclus là-
16 dedans étaient très en colère, ils ont dit ça brise les
17 conventions, c'est pas comme ça qu'on fait, il peut y avoir
18 certains partis qui prennent des décisions pour tous.

19 Alors je me demande si vous pourriez réagir,
20 parce que je pense à si un changement va venir dans la
21 réglementation des partis politiques et leur gouvernance, que
22 ça soit formel ou informel, d'où va venir ce changement? Et
23 je me demande si on pense que les partis politiques
24 travaillent toujours sur cette hypothèse du consensus, et,
25 auquel cas, pourquoi est-ce que les partis politiques, qui
26 sont des membres de la législature, changeraient quoi que ce
27 soit alors qu'ils ont été élus sous le système au départ? Et
28 est-ce que ces changements doivent venir d'autre part?

1 **D^r ANDRÉ BLAIS:** Ma première réaction, c'est
2 de dire que je suis trop jeune pour répondre à cette
3 question. Mais ce n'est pas très convaincant comme réponse.

4 À la première élection, j'étudiais de manière
5 intense, c'était à la direction de 98... 88, pardon, les
6 élections sur le libre commerce ou libre-échange. Je ne sais
7 pas s'il y a un vrai consensus entre les partis. Et donc, je
8 ne sais pas si les choses ont changé autant que cela, sauf
9 pour une chose. C'est le caractère négatif du monde politique
10 en général, non seulement au Canada.

11 C'est clair que la vie politique est plus
12 polarisée maintenant, partout. Le discours général est plus
13 négatif. Et donc, c'est un peu plus difficile maintenant
14 d'arriver à un consensus. Sauf dans certaines situations. Et
15 je pense qu'il y a certains cas, quand je vois les problèmes
16 réels qui touchent les gens, il y a des solutions qui
17 semblent être logiques. Dans ce cas-là, il était difficile
18 pour les partis de ne pas accepter ces solutions. Peut-être
19 que cela ne leur plaisait pas, mais ils sont prêts à les
20 accepter. Ce sont sans doute des circonstances
21 exceptionnelles, mais c'est toujours possible.

22 Peut-être que monsieur Mayrand pourrait
23 parler de cela un petit peu parce qu'il a eu la
24 responsabilité d'essayer de trouver un terrain d'entente
25 entre les partis.

26 **M. MARC MAYRAND:** Non, non, ce n'est pas
27 quelque chose qu'on peut tenir pour acquis. Vous devez
28 comprendre que le problème est un problème commun et la

1 solution est assez large pour inclure tout le monde S'ils
2 voient que c'est un problème pour le concurrent, ils sont
3 très contents de proposer des changements. Ça, c'est la
4 nature humaine.

5 Cela étant dit, il y a eu des épisodes de cas
6 de consensus et d'entente, mais ça ne veut pas dire...
7 consensus n'est pas synonyme d'unanimité, mais la plupart des
8 changements à la *Loi sur les élections* ont été approuvés par
9 la plupart des partis à la Chambre. Vous pouvez vérifier
10 cela, mais je pense que j'ai raison de dire cela. Il y a
11 quelques exemples qui me viennent à l'esprit où ce n'était
12 pas le cas et c'était énormément de tensions entre les
13 partis, et la tendance que cela a pour effet de miner la
14 confiance parce que le public voit que les partis ou les
15 députés à la Chambre essayent de protéger leurs propres
16 intérêts et non pas le bien public.

17 Et donc, c'est quelque chose qu'il faut
18 garder à l'esprit, mais je pense qu'un consensus est
19 possible, surtout pour les questions qu'on vient d'examiner
20 aujourd'hui. Ce n'est dans l'intérêt d'aucun parti s'opposer
21 à des changements fondamentaux, de gros bon sens, pour aider
22 à atténuer et même empêcher l'ingérence étrangère.

23 **D^{re} LORI TURNBULL:** Professeur Pal, est-ce que
24 vous voulez ajouter quelque chose?

25 **M. MICHAEL PAL:** Quels sont les changements
26 législatifs les plus importants sur la *Loi des élections*? Les
27 modifications sur le Registre pour les agents étrangers, la
28 *Loi de la modernisation* de 2018. Avant cela, il y avait la

1 *Loi sur la représentation équitable* qui a ajouté de nouveaux
2 sièges. Avant cela, la *Loi sur les élections équitables*. Et
3 donc, je ne vois pas de consensus dans le cadre de ces
4 débats. Peut-être que cela existait à un certain moment, mais
5 ce n'est pas quelque chose qu'on peut prendre pour acquis. Ce
6 n'est pas quelque chose qu'il faut présumer.

7 Le cas de *Figueroa* que j'ai mentionné un peu
8 plus tôt, c'est les modifications dans la *Loi sur les*
9 *élections* qui ont aidé les groupes, les partis plus
10 importants. Il était impensable pour les petits partis de
11 fonctionner de façon viable avec ces règles.

12 Je pense que les partis... tous les partis
13 veulent maintenir l'intérêt public et empêcher l'ingérence
14 étrangère malveillante. Je ne sais pas s'il faut toujours
15 avoir un consensus.

16 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci.

17 Professeure Stephenson?

18 **D^{re} LAURA STEPHENSON:** Moi, je suis d'accord
19 avec le professeur Pal. Les partis... la façon dont les partis
20 fonctionnent récemment, même les désaccords pour savoir qui
21 reçoit l'autorisation pour recevoir des informations, et
22 aussi l'égalité hommes-femmes entre les partis, tous les
23 partis disent que c'est quelque chose qui les intéresse, mais
24 je crois qu'ils ne peuvent pas arriver à une entente.

25 Je pense que s'il y a un petit avantage qu'un
26 parti peut obtenir, continuer avec le *statu quo*, et pour les
27 raisons que nous avons évoquées sur l'organisation des
28 partis, je ne pense pas qu'on arrivera à un consensus à

1 l'avenir.

2 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci.

3 Professeur Carty?

4 **D^r KENNETH CARTY:** Moi, je suis d'accord avec
5 monsieur Mayrand. Je suis plus âgé qu'André, et donc, je me
6 souviens des réformes financières résultant des études dans
7 les années 60, qui ont été mises en application dans les
8 années 70, les changements dans la structure des bulletins de
9 vote. Tout cela s'est produit parce que les partis pourraient
10 arriver à un consensus.

11 Et donc, je pense que les gros changements
12 exigent une reconnaissance générale des problèmes dans le
13 système pour permettre aux partis d'aller de l'avant, et la
14 plupart des modifications financières reflètent un consensus
15 général. Il y a beaucoup de questions mineures aussi, il y a
16 eu beaucoup de disputes dans les dernières années, mais vous
17 pouvez (inintelligible) d'un changement. Il y a une
18 perception générale que les changements vont probablement
19 réussir et vont être légitimes si ces changements
20 représentent un consensus général à la Chambre des communes
21 entre les partis politiques.

22 **D^{re} LORI TURNBULL:** D'accord. Merci.

23 Merci beaucoup tout le monde.

24 Avec la professeure Stephenson et le
25 professeur Carty, je voulais vous demander à vous deux, et je
26 pose la question à tout le monde, est-ce que vous avez des
27 recommandations particulières concernant la question
28 d'ingérence étrangère pour le leadership ou d'autres

1 questions liées aux partis politiques? Est-ce que vous avez
2 des commentaires à commenter sur cela?

3 **D^{re} LAURA STEPHENSON:** Malheureusement, je
4 n'ai pas de recommandations à formuler, mais pendant la
5 discussion plus tôt, quand on parlait des conventions
6 déléguées du passé, la capacité pour les acteurs étrangers
7 d'exercer une influence, c'est quelque chose qui est
8 omniprésent. Et monsieur Mayrand a parlé la nécessité à
9 régler les finances, c'est un commentaire très valable.
10 Et je pense qu'on peut mettre en place des règlements à
11 différentes étapes qui apportent une certaine transparence et
12 plus de confiance.

13 Mais dans la société d'aujourd'hui, nous
14 savons des médias sociaux que la façon de transférer l'argent
15 pour louer le bus, s'il n'y a pas d'étudiants étrangers, si
16 les étudiants canadiens qui ont été mobilisés d'une certaine
17 manière... je pense qu'il y a tellement d'avenues, tellement de
18 possibilités qu'il est impossible de tout contrôler.

19 Donc, je n'ai pas de recommandations
20 positives à formuler, mais si les partis sont d'accord sur
21 l'existence du problème et l'importance du problème, les
22 engagements entrepris par les partis en public permettraient
23 aux médias d'exiger qu'ils respectent, qu'ils tiennent ces
24 promesses. Et donc, c'est quelque chose qui aurait pour effet
25 de s'autoréguler et afin de décourager les activités...
26 d'autres activités qui pourraient se produire.

27 **D^r KENNETH CARTY:** Comme Laura, je n'ai pas de
28 recommandations précises à formuler, et cette discussion me

1 rend mal à l'aise. Je vis dans la ville la plus asiatique du
2 monde qui n'est pas en Asie. Il y a des districts électoraux
3 qui sont dominés par d'autres groupes ethniques. On dit qu'il
4 y a beaucoup d'influence ethnique dans l'élection des
5 candidats. On dit qu'il y a des intérêts étrangers derrière
6 l'opposition de candidats en particulier. Quand on regarde
7 les intérêts de différentes activités (phon.), quel que soit
8 le niveau d'encouragement, c'est très difficile de faire
9 cela. Je pense qu'il est très facile pour nous de dire,
10 voilà, c'est le gouvernement chinois qui essaie d'exercer une
11 influence sur ce qui se passe à Richmond, alors qu'en
12 réalité, il y a des groupes communautaires qui ont des
13 intérêts politiques qui poursuivent ces objectifs en faveur
14 ou contre tel ou tel candidat. Et le risque, c'est de les
15 accuser, tous les accuser tous des mêmes méfaits. Et ça,
16 c'est dangereux dans un contexte démocrate, dans un débat
17 démocratique.

18 Et donc, à mon avis, il faut faire preuve de
19 prudence et reconnaître la réalité du Canada, la démocratie
20 qui est nécessaire dans un pays très ouvert et très
21 pluraliste.

22 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup.

23 Professeur Pal, est-ce que vous vouliez
24 ajouter quelque chose, des recommandations que vous n'auriez
25 pas déjà formulées?

26 **M. MICHAEL PAL:** Non. J'ai formulé plusieurs
27 recommandations dans ma déclaration d'ouverture. Il y a
28 seulement une autre chose que j'aimerais proposer dont on a

1 parlé au Parlement qui concerne la question de fausses
2 informations dans la discussion de ce matin, et ça pourrait
3 aider les partis politiques.

4 Et donc, une chose qui nous inquiète, c'est
5 l'ingérence avec des ordinateurs, le piratage, le ciblage des
6 listes de membres, des actes malveillants qui essaient
7 d'empêcher les partis politiques de fonctionner de façon
8 efficace.

9 La cybersécurité coute très cher, comme tous
10 les organismes au Canada le savent déjà. Nous remboursons les
11 partis politiques pour différentes dépenses. Et je me
12 souviens de ce que le professeur Carty a dit qu'il y a
13 certaines associations de circonscription qui ont plus
14 d'argent que d'autres.

15 Et donc, on peut peut-être rembourser les
16 partis politiques pour l'argent dépensé sur les mesures de
17 cybersécurité, ce qui les aide, et aussi le problème
18 d'ingérence étrangère, et pour être sûr que le processus soit
19 aussi propre que possible.

20 Ces entités privées, elles doivent toutes
21 dépenser de l'argent pour être sûres que leur structure aura
22 des technologies d'information qui soient aussi efficaces que
23 possible, et ça, c'est un domaine où on pourrait utiliser les
24 fonds publics pour les aider quand ils ont déjà encouru ces
25 dépenses.

26 **D^{re} LORI TURNBULL:** Monsieur Mayrand?

27 **M. MARC MAYRAND:** Il y a une chose, parce que
28 je pense que parfois on s'éloigne de l'ingérence étrangère

1 sans avoir défini ce que c'est que l'ingérence étrangère.

2 Nous avons tous une idée, mais je ne sais pas si nous avons
3 tous la même définition d'ingérence étrangère.

4 Il y a peut-être une ou deux choses qui sont
5 plus préventives que toute autre chose. Au lieu d'essayer de
6 guérir quelque chose qui s'est déjà produit, je pense que les
7 partis politiques doivent avoir une tribune pour leur
8 permettre de consulter les uns avec les autres en privé sans
9 risque de divulgation de détails, mais ils peuvent consulter
10 les autorités gouvernementales concernant le risque
11 d'ingérence. Ça, c'est une chose qui manque.

12 Nous examinons tous des hypothèses, nous
13 avons des faits, des bribes d'information par ci et par là,
14 mais personne ne sait exactement quel est le risque. Est-ce
15 que les risques sont les mêmes pour tous les partis
16 politiques? Est-ce qu'il y a des renseignements qui indiquent
17 que certains partis devraient être attentifs à des situations
18 particulières? Ou peut-être qu'il y a des facteurs
19 géographiques qu'il faut considérer aussi? Et ça, c'est
20 quelque chose que les partis politiques n'ont pas maintenant.
21 Ils lisent les journaux, ils reçoivent un breffage très
22 général, mais rien qu'on puisse utiliser.

23 Et donc, on devrait encourager davantage
24 d'informations entre les services de renseignement et les
25 partis politiques, et les partis politiques devraient pouvoir
26 présenter un problème au niveau commissaire, par exemple, qui
27 sera nommé pour le Registre où ils pourraient présenter des
28 préoccupations, quelque chose qu'ils ont vu dans

1 l'organisation et le présenter aux autorités compétentes et
2 demander comment il faut traiter du problème dans cet esprit
3 de confiance.

4 Mais, bien sûr, la nature du problème, il
5 faut que... s'assurer que ce soit une confiance, que ce ne sera
6 pas un thème controversé pour la campagne.

7 Je pense que quelque chose de ce genre
8 pourrait être utile, plus utile que toute autre chose parce
9 que c'est fondé sur la présomption que les partis veulent
10 éviter le problème et ne pas faire partie du problème.

11 Voilà, c'est ça que je propose.

12 **D^{re} LORI TURNBULL:** Professeur Blais?

13 **D^r ANDRÉ BLAIS:** Là, j'ai fait une suggestion
14 précise. Je n'ai pas changé d'avis. Il y a un autre point
15 aussi où je ne sais pas quoi faire, c'est le rôle des médias.

16 Je pense que les médias jouent un rôle
17 crucial. Je présume que les partis intéressés s'inquiètent de
18 l'ingérence personnelle. C'est quelque chose qu'on veut
19 éviter autant que possible. Il me semble que c'est important
20 que les médias puissent suivre un processus de mise en
21 candidature, qu'ils puissent le comprendre, comprendre les
22 risques. Donc, à mon avis, les médias jouent un rôle très
23 important.

24 Je ne sais pas si on peut faire quoi que ce
25 soit pour aider les médias à jouer ce rôle. Je ne vois rien
26 de précis, mais je veux insister sur le fait que les médias
27 jouent un rôle crucial dans ce contexte. Dans des problèmes,
28 des scandales, il faut réagir, et si on peut faire quoi que

1 ce soit pour aider les médias à jouer un rôle crucial à cet
2 égard, je pense que ça serait très utile. Et je n'ai pas de
3 solutions précises à formuler.

4 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Je pense que nous
6 avons abordé beaucoup de questions.

7 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci beaucoup à tous les
8 panélistes. Nous vous remercions du temps que vous nous avez
9 donné pour partager vos compétences avec nous aujourd'hui.

10 Et je donne la parole maintenant au
11 Commissaire.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci d'être venus.
13 C'était très utile. Je pense que nous avons beaucoup de
14 travail, beaucoup de pain sur la planche. Mais les
15 commentaires et les informations que vous avez fournis sont
16 très importants dans le contexte de nos recherches. Donc, je
17 vous remercie d'être venus et d'avoir... de nous avoir
18 communiqué vos expériences, votre expertise et votre
19 expérience.

20 **D^{re} LORI TURNBULL:** Merci au professeur Carty
21 et au professeur Stephenson d'avoir été parmi nous.

22 --- L'audience est ajournée à 16 h 29

23

24

25

26

27

28

C E R T I F I C A T I O N

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
hereby certify the foregoing pages to be an accurate
transcription of my notes/records to the best of my skill and
ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
certifie que les pages ci-hautes sont une transcription
conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
capacités, et je le jure.



Sandrine Marineau-Lupien